



GRAND CONSEIL
Commission des finances (COFIN)

NOVEMBRE 2016

**Rapport de la commission chargée de
contrôler le budget de l'Etat de Vaud**

Année 2017

BUDGET 17

EXPOSE DES MOTIFS ET PROJETS DE BUDGETS

- des charges et des revenus de fonctionnement de l'Etat de Vaud pour l'année 2017
- d'investissement pour l'année 2017 et plan 2018-2021

et

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT

- sur le Programme de législature 2012-2017
- sur l'évolution à moyen terme et l'actualisation de la planification financière, des investissements et de l'endettement

et

EXPOSES DES MOTIFS ET PROJETS DE LOI

- modifiant la loi du 12 septembre 1984 sur la prévoyance professionnelle de certaines catégories de personnel (LLPP)
- modifiant la loi du 23 novembre 2010 sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la Rente-pont (LPCFam)
- modifiant la loi du 25 juin 1996 d'application vaudoise de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LVLAMal)
- modifiant la loi du 9 novembre 2010 sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (LHPS)
- modifiant la loi du 16 novembre 1993 sur les Hospices cantonaux (LHC) et exposé des motifs et projet de décret modifiant le décret du 12 septembre 1994 pour la création d'un compte spécial intitulé « Crédit d'inventaire » pour les investissements des Hospices cantonaux (DCSHC)
- modifiant la loi du 12 mars 2013 sur le Contrôle cantonal des finances (LCCF) et la loi du 12 mars 2013 sur la Cour des comptes (LCComptes) et préavis du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'initiative Michaël Buffat au nom de la Commission des finances
- modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI)
- modifiant la loi du 27 février 1963 concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt sur les succession et donations (LMSD)
- modifiant la loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS)

et

EXPOSES DES MOTIFS ET PROJETS DE DECRET

- fixant, pour l'exercice 2017, le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud, ainsi que le montant limite de l'avance de trésorerie que l'Etat peut accorder à la Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois (CEESV)
- fixant, pour l'exercice 2017, les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts, de cautionnements et d'arrière-cautionnements conformément à la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE)
- fixant, pour l'exercice 2017, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements
- fixant, pour l'exercice 2017, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements socio-éducatifs reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LAIH
- fixant, pour l'exercice 2017, le montant maximal des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par les institutions socio-éducatives afin de financer leurs investissements (LProMIN)

- **fixant, pour l'exercice 2017, le montant maximal que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements de pédagogie spécialisée privés reconnus afin de financer leurs investissements**
- **fixant la contribution ordinaire de l'Etat au budget annuel de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants pour l'année 2017**
- **accordant une garantie d'emprunt de CHF 1'876'000 à l'Académie Internationale des Sciences et Techniques du Sport (AISTS) pour l'acquisition de son lot de PPE dans la bâtiment Synathlon**
- **accordant la garantie de l'Etat de Vaud à Edipresse Développement SA pour l'emprunt bancaire de CHF 15'820'350 contracté pour financer une partie de l'investissement nécessaire à la construction des bâtiments gris de l'Unité centralisée de production (UCP) et de la plateforme logistique CHUV-HUG**

et

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL

- **sur le postulat Julien Cuerel et consorts – De la transparence pour les contribuables**

COMPOSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Bureau

Président et rapporteur général	M. Alexandre Berthoud
Vice-présidents	M. Jean-Marc Sordet M. Philippe Randin

Sous-commissions

Départements

Commissaires

Territoire et environnement	M. Philippe Randin, Mme Graziella Schaller, rapportrice
Formation, jeunesse et culture	M. Guy-Philippe Bolay, rapporteur M. Cédric Pillonel
Institutions et sécurité	M. Philippe Clivaz, rapporteur M. Nicolas Glauser
Santé et action sociale	Mme Anne Baehler Bech, rapportrice M. Gérard Mojon, rapporteur
Economie et sport	M. Stéphane Montangero, rapporteur M. Jean- Marc Sordet
Infrastructures et ressources humaines	M. Manuel Donzé M. Stéphane Rezso, rapporteur
Finances et relations extérieures	M. Samuel Bendahan, rapporteur M. Pierre-André Pernoud
Secrétaire de la commission	M. Fabrice Mascello

TABLE DES MATIERES

1. Amendements au projet de budget de fonctionnement.....	7
1.1 Amendement du budget de fonctionnement	7
1.1.1 SGC.....	7
1.2 Amendements au budget 2017	7
2. Considérations générales liminaires	8
2.1 Travaux de la Commission des finances (COFIN)	8
2.2 Remarques générales concernant l'EMPB 324	8
2.3 EMPD complémentaire 326	10
2.4 Thème d'étude sur le projet de budget 2017.....	10
3. Le budget de fonctionnement	12
3.1 Les charges	13
3.2 Les revenus	14
3.2.1 Généralités.....	14
3.2.2 Rapport de la Direction générale de la fiscalité (DGF).....	14
3.3 L'excédent.....	16
4. Le budget d'investissement.....	18
5. Sujets particuliers.....	19
5.1 Analyse du budget par département	19
5.2 Rapport de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) à la Commission des finances sur le budget informatique 2017 de la Direction des systèmes d'information (DSI)	19
5.3 Evolution de la dette	29
5.4 Effectif du personnel.....	30
6. Observation.....	31
7. Conclusions du rapport général	32
7.1 Remerciements	32
7.2 Projet de budget de fonctionnement.....	32
7.3 Considérations finales.....	32
7.4 Vote	34
8. Rapport partiel du Conseil d'Etat sur le programme de législature 2012 – 2017 ainsi que rapport du Conseil d'Etat sur l'évolution à moyen terme et l'actualisation de la planification financière, des investissements et de l'endettement	35
9. Commentaires sur le projet de loi modifiant la loi du 12 septembre 1984 sur la prévoyance professionnelle de certaines catégories de personnel (LLPP)	36
10. Commentaires sur le projet de loi modifiant la loi du 23 novembre 2010 sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam)	37
11. Commentaires sur le projet de loi modifiant la loi du 25 juin 1996 d'application vaudoise de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LVLAMal)	38
12. Commentaires sur le projet de loi modifiant la loi du 9 novembre 2010 sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (LHPS).....	39
13. Commentaire sur le projet de loi modifiant la loi du 16 novembre 1993 sur les Hospices cantonaux (LHC) et exposé des motifs et projet de décret modifiant le décret du 12 septembre 1994 pour la création d'un compte spécial intitulé « Crédit d'inventaire » pour les investissements des Hospices cantonaux (DCSHC)	40
14. Commentaires sur le projet de loi modifiant la loi du 12 mars 2013 sur le Contrôle cantonal des finances (LCCF) et la loi du 12 mars 2013 sur la Cour des comptes (LCComptes) et preavis du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'initiative Michael Buffat au nom de la Commission des finances.....	41

15. Commentaire sur le projet de loi modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI)	42
16. Commentaires sur le projet de loi modifiant la loi du 27 février 1963 concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt sur les successions et donations (LMSD).....	43
17. Commentaires sur le projet de loi modifiant celle du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS).....	44
18. Commentaires sur le projet de décret fixant, pour l'exercice 2017, le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud, ainsi que le montant limite de l'avance de trésorerie que l'Etat de Vaud peut accorder à la Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois	45
19. Commentaires sur le projet de décret fixant, pour l'exercice 2017, les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts, de cautionnements et d'arrière-cautionnements conformément à la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE).....	46
20. Commentaires sur le projet de décret fixant, pour l'exercice 2017, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements.....	47
21. Commentaires sur le projet de décret fixant, pour l'exercice 2017, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements socio-éducatifs reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LAIH	48
22. Commentaires sur le projet de décret fixant, pour l'exercice 2017, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des institutions socio-éducatives dans le cadre de la LProMIN.....	49
23. Commentaires sur le projet de décret fixant, pour l'exercice 2017, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements de pédagogie spécialisée privée reconnus afin de financer leurs investissements.....	50
24. Commentaires sur le projet de décret fixant la contribution ordinaire de l'Etat au budget annuel de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants pour l'année 2017.....	51
25. Commentaire sur le projet de décret accordant une garantie d'emprunt de CHF 1'876'000 à l'académie Internationale des Sciences et Techniques du Sport (AISTS) pour l'acquisition de son lot de PPE dans le bâtiment Synathlon	52
26. Commentaires sur le projet de décret accordant la garantie de l'Etat de Vaud à Edipresse Développement SA pour l'emprunt bancaire de CHF 15'820'350 contracté pour financer une partie de l'investissement nécessaire à la construction des bâtiments gris de l'Unité centralisée de production (UCP) et de la plateforme logistique CHUV-HUG	53
27. Rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Julien Cuerel et consorts – de la transparence pour les contribuables.....	54
28. Rapports des sous-commissions	55
28.1 Département du territoire et de l'environnement	55
28.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.....	62
28.3 Département des institutions et de la sécurité	72
28.4 Département de la santé et de l'action sociale	80
28.5 Département de l'économie et du sport.....	93
28.6 Département des infrastructures et des ressources humaines	104
28.7 Département des finances et des relations extérieures.....	108
28.8 Ordre judiciaire vaudois	114
28.9 Secrétariat général du Grand Conseil.....	116

1. AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le 14 septembre 2016, le Conseil d'Etat a décidé d'arrêter l'excédent du projet de budget 2017 à 84'500 fr., tel qu'il a été remis à la Commission des finances.

Dans l'intervalle et contrairement aux années précédentes, le Conseil d'Etat n'a pas constaté le besoin de devoir procéder à des réajustements (amendement technique). L'amendement spécifique détaillé ci-dessous découle de l'analyse faite par la Commission des finances, après l'audition du Bureau du Grand Conseil, dans le cadre de ses travaux.

1.1 Amendement du budget de fonctionnement

1.1.1 SGC

Secrétariat général du Grand Conseil (058)

Le Bureau du Grand Conseil demande à ce que la rubrique 3010 « salaires du personnel administratif et d'exploitation » soit augmentée de 22'500 fr. En effet, cet apport financier doit permettre l'engagement d'un intendant (1 ETP) à partir du mois d'avril 2017, avec la charge de la gestion du bâtiment et de l'ensemble des séances qui s'y dérouleront (voir le rapport de la sous-commission COFIN – SGC, ch. 28.9 de ce document).

Par 8 voix pour et 7 contre, la Commission des finances propose l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2017	Amendement proposé	Budget 2017 proposé
058/3010	1'964'300	+ 22'500	1'986'800
Effet sur l'excédent		- 22'500	

1.2 Amendements au budget 2017

Budget de fonctionnement :

(en francs)	Budget 2017
Excédent du projet de budget 2017	84'500
Amendement technique	0
Amendement spécifique	- 22'500
Excédent actualisé	62'000

2. CONSIDERATIONS GENERALES LIMINAIRES

2.1 Travaux de la Commission des finances (COFIN)

Les sept sous-commissions ont effectué les travaux d'analyse du projet de budget concernant leur département respectif. Leurs remarques font l'objet des rapports regroupés au ch. 28 de ce document.

Ensuite, la COFIN a consacré l'équivalent de trois journées à l'examen du projet de budget 2017. Elle a notamment siégé deux jours à l'Hôtel-de-Ville du Sentier, dans la commune du Chenit.

Au cours de ses travaux, la COFIN a entendu :

- Mme Fabienne Despot, présidente de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI), pour la présentation de leur rapport sur le «Budget informatique 2017 de l'Etat de Vaud» (voir ch. 5.2) ;
- Mme Marinette Kellenberger, cheffe de la Direction générale de la fiscalité, accompagnée de son adjoint M. Bernard Pouly, pour la présentation des estimations fiscales 2017 (voir ch. 3.2.2) ;
- M. le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard pour un échange sur le budget du DSAS en général et celui du CHUV en particulier (voir rapport de la sous-commission DSAS, ch. 28.4) ;
- M. Philippe Pont, chef du service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL) pour une synthèse des éléments abordés par les services, dans le cadre du thème d'étude décidé par la COFIN (voir ch. 2.4) ;
- Une délégation du Bureau du Grand Conseil, constituée de M. Grégory Devaud, Président du Grand Conseil, Mme Sylvie Podio, Vice-présidente, M. Igor Santucci, Secrétaire général ainsi que son adjoint, M. Sylvain Jaquenoud, pour un échange concernant le budget du Secrétariat général du Grand Conseil (SGC) – (voir rapport de la sous-commission SGC, ch. 28.9).

S'agissant du budget 2017 du Tribunal cantonal (TC) et conformément à l'article 56a de la loi sur le Grand Conseil (LGC), tant la COFIN que cette instance n'ont pas jugé nécessaire la tenue d'un entretien sur ce thème. Le rapport de la sous-commission OJV peut toutefois être consulté au ch 28.8 de ce document.

Une décision identique a été prise concernant les budgets respectifs du Contrôle cantonal des finances (CCF) ainsi que de la Cour des comptes (CC). Dans ces deux cas toutefois, il faut relever que l'ensemble des parties prenantes à valider l'application anticipée d'une base légale permettant d'assouplir la procédure de présentation budgétaire, sur le modèle du TC (voir ch. 14). Les rapports des deux sous-commissions en charge de l'analyse de ces deux instances peuvent être consultés au ch. 28.4 (DSAS / CCF) et au ch. 28.7 (DFIRE / CC).

2.2 Remarques générales concernant l'EMPB 324

Pour la première fois, cet objet n'a pas été précédé d'une EMPD no 1 sur le budget dans la mesure où les projets de lois sur l'impôt pour la période 2016 – 2019 ont déjà été votés dans le cadre du paquet RIE III, en septembre 2015.

L'EMPB 324, remis en primeur aux membres de la COFIN le 28 septembre 2016, a été examiné lors du séminaire des 3 et 4 novembre 2016 à l'Hôtel-de-Ville du Sentier, ainsi que lors des séances des 7 et 10 novembre 2016. Au cours de cette dernière séance, la COFIN a procédé à un dernier examen général du projet de budget 2017. Les propositions d'amendements et d'observations ont également été discutées et votées. Enfin, le vote final est intervenu sur le budget d'investissement puis sur celui de fonctionnement. Il faut rappeler que cet EMPD a été validé par le Conseil d'Etat en septembre 2016 et ne peut dès lors pas tenir compte des derniers événements économiques qui auraient touché le Canton depuis sa parution.

Comme d'habitude, la COFIN apprécie particulièrement la mention dans le document de divers indicateurs pertinents ainsi qu'une analyse détaillée de chaque département. Elle a pris acte du rapport partiel du Conseil d'Etat sur le Programme de législation 2012 – 2017 (EMPD ch. 2, p. 8 à 9) dont la version finale sera publiée en début 2017 ainsi que du rapport sur l'évolution à moyen terme et l'actualisation de la planification financière, des investissements et de l'endettement (EMPD ch.3. pages 10 à 26).

En outre, la Commission des finances a porté son attention sur les points suivants :

A. La croissance démographique

Voir EMPD, ch. 3.3.1, page 11.

B. La planification financière 2017 – 2020

Voir EMPD ch. 3.2 et 3.5 ainsi que 3.8 à 3.12, pages 10 ainsi que 20 à 26.

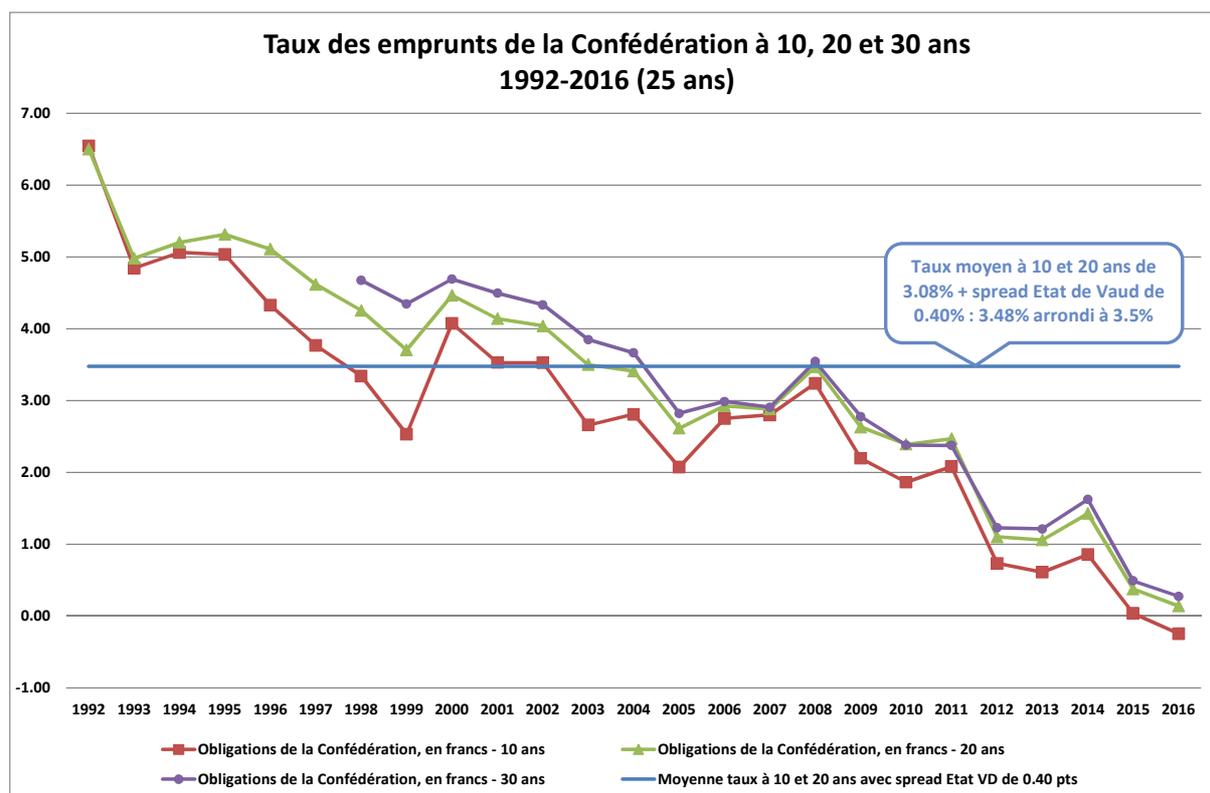
C. L'analyse des risques

Voir EMPD, ch. 4.4, page 32. La liste des éventuels risques dont l'effet net estimé sur l'excédent est supérieur à 2 mios a été remise à la COFIN dans un document séparé qui totalise pour cet exercice un montant de 275,3 mios. S'agissant des risques évalués avec toute la prudence requise, la COFIN a pu mesurer les effets éventuels liés à des décisions d'ordre juridique, des changements de l'environnement économique, des choix politiques à l'échelon supérieur et à caractère d'urgence, voire de négociations en cours, qui déploieraient leurs effets après l'acceptation du budget 2017 par le Grand Conseil.

S'agissant des risques et incertitudes en lien avec la planification financière 2018 – 2021, ils sont listés au ch. 3.8 de l'EMPD, pages 21 et 22. Divers commentaires ciblent les effets possibles avec leurs impacts respectifs, citons notamment les recettes fiscales, l'inflation, les finances de la Confédération ou encore différentes initiatives dont l'impact financier n'est pas forcément chiffrable.

D. Le calcul des taux d'emprunt

Dans le cadre des travaux au DFIRE, la sous-commission a été interpellée par les taux appliqués aux divers emprunts engagés par le Conseil d'Etat (voir son rapport, ch. 28.7). Le SAGEFI a fourni un complément d'information sur sa méthode d'évaluation basée, notamment sur un calcul moyen historique des obligations de la Confédération à 10 et 20 ans. Ci-dessous, vous trouvez un tableau permettant de visualiser la progression des taux de certains emprunts de la Confédération sur une période allant de 1992 à 2016.



N. B. L'historique des obligations de la Confédération à 30 ans est inséré dans ce graphique à titre de comparaison, mais n'est pas intégré dans le calcul de taux moyen effectué par le SAGEFI. La notion de *spread* correspond à la différence entre le taux du marché et celui effectivement payé par l'emprunteur ; cette différence tient compte de divers paramètres tels que le risque lié à la durée et au volume de l'emprunt ainsi que les coûts de négociation.

2.3 EMPD complémentaire 326

Dans le cours de ses travaux sur le projet de budget, la COFIN a été nantie par le Bureau du Grand Conseil d'un objet complémentaire comprenant deux thématiques de sa compétence : une modification légale en matière de répartition intercommunale de l'impôt sur le revenu, d'une part, et un rapport du Conseil d'Etat sur le dossier de la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM), d'autre part.

Si le dossier sur la répartition intercommunale a pu être traité de manière standard, il n'en est pas allé de même avec celui en lien avec la FEM. En substance et après un débat nourri, la COFIN a décidé de soutenir l'initiative Mahaim qui demande une augmentation de la contribution étatique de 1 fr (de 8.50 fr. à 9.50 fr.) par habitant du canton de Vaud en faveur de la FEM, à valoir pour le budget 2017. Dans l'hypothèse où le préavis de la COFIN est confirmé par le Grand Conseil, l'augmentation de la charge grevant le projet de budget 2017 de l'Etat se montera à 779'300 fr. Le Conseil d'Etat a pris acte de cette décision et communiquera sa décision quant à une éventuelle compensation entre la première et la deuxième lecture du projet de budget 2017. Le rapport de la COFIN sur cet objet (RC – 326) sera traité parallèlement à ce rapport ; nous vous renvoyons à ce document pour plus d'information.

2.4 Thème d'étude sur le projet de budget 2017

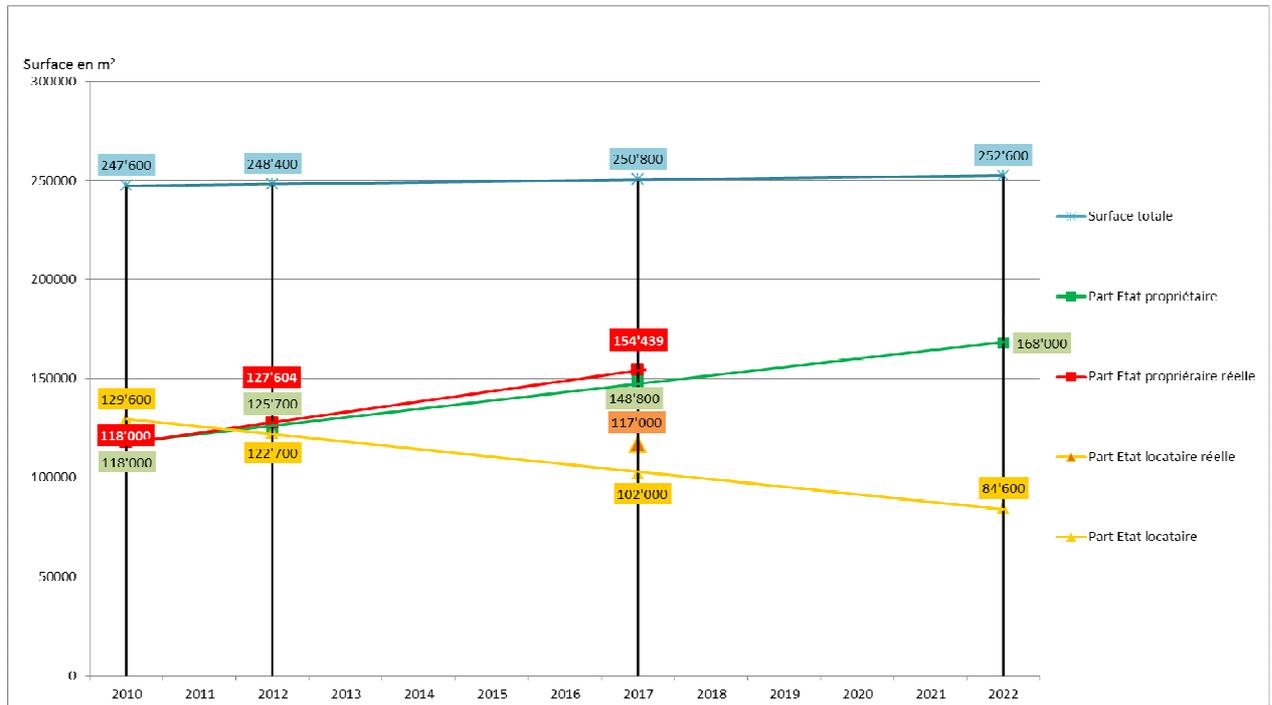
La COFIN a retenu comme thème d'étude pour l'analyse du projet de budget 2017 « Etude sur les loyers au sein de l'administration vaudoise ». Durant leurs visites des services, les sous-commissions ont ainsi pu récolter diverses informations permettant de faire un inventaire des écarts de loyers entre les années 2015, 2016 et 2017 ; les commentaires y relatifs sont visibles dans certains rapports de sous-commission.

Une synthèse de cette analyse a été demandée et présentée par le chef du SIPAL, M. Philippe Pont, dont vous trouvez ci-après quelques éléments permettant une comparaison pertinente des différentes situations entre services, respectivement départements. Avec le Conseiller d'Etat Broulis, ils ont pu fournir à la commission un complément d'information sur les méthodes de calcul des charges théoriques engendrées par un déménagement ainsi que sur les conditions à remplir par les services pour voir leurs demandes de déménagement validées.

Prix moyen du m² en location par année (base 2016) des divers départements et autres entités

DEPARTEMENTS / ENTITES	PRIX MOYEN / M ² (Fr.)
DTE	200
DFJC	240
DIS	220
DSAS	251
CHUV (budget 2017)	240
DECS	251
DIRH	266
DFIRE	229
OJV	228
Cour des comptes	241
Chancellerie	245
Moyennes de l'ensemble des départements	237

Evolution des surfaces administratives louées et en propriété de l'Etat de Vaud (2010-2022)



3. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

a) Comparaison avec le budget 2016

Données brutes

	Budget 2016 (*)	Budget 2017 avant amendements	Variation	
			en francs	en %
Charges	9'159'143'100	9'298'007'900	138'864'800	1.52%
Revenus	9'160'680'600	9'298'092'400	137'411'800	1.50%
Excédent	1'537'500	84'500	-1'453'000	-94.50%

	Budget 2016 (*)	Budget 2017 après amendements	Variation	
			en francs	en %
Charges	9'159'143'100	9'298'030'400	138'887'300	1.52%
Revenus	9'160'680'600	9'298'092'400	137'411'800	1.50%
Excédent	1'537'500	62'000	-1'475'500	-95.97%

(*) Données brutes non retraitées des ajustements de périmètre

Données brutes (après ajustements de périmètre)

	Budget 2016	Budget 2017 avant amendements	Variation	
			en francs	en %
Charges	9'124'643'100	9'298'007'900	173'364'800	1.90%
Revenus	9'126'180'600	9'298'092'400	171'911'800	1.88%
Excédent	1'537'500	84'500	-1'453'000	-94.50%

	Budget 2016	Budget 2017 après amendements	Variation	
			en francs	en %
Charges	9'124'643'100	9'298'030'400	173'387'300	1.90%
Revenus	9'126'180'600	9'298'092'400	171'911'800	1.88%
Excédent	1'537'500	62'000	-1'475'500	-95.97%

b) Comparaison avec les comptes 2015

	Comptes 2015 (*)	Budget 2017 <u>avant</u> amendements	Variation	
			en francs	en %
Charges	9'617'867'535	9'298'007'900	-319'859'635	-3.33%
Revenus	9'847'059'471	9'298'092'400	-548'967'071	-5.57%
Excédent	229'191'936	84'500	-229'107'436	-99.96%

	Comptes 2015 (*)	Budget 2017 <u>après</u> amendements	Variation	
			en francs	en %
Charges	9'617'867'535	9'298'030'400	-319'837'135	-3.33%
Revenus	9'847'059'471	9'298'092'400	-548'967'071	-5.57%
Excédent	229'191'936	62'000	-229'129'936	-99.97%

(*) *Données avant charges / revenus extraordinaires et non retraitées des écritures de bouclément ni des ajustements de périmètre*

3.1 Les charges

Le total brut des charges du budget de fonctionnement arrêté par le Conseil d'Etat se monte à 9,298 mrd. Tenant compte d'un ajustement technique pour permettre une comparaison correcte liée à une restitution de la part des assureurs au CHUV de 34,5 mios, l'augmentation des dépenses courantes de fonctionnement par rapport au budget 2016 retraité se monte à 173.4 mios, soit une croissance de 1,9%, contre 2,47% en 2016.

Cette évolution comprend également le financement de demandes sectorielles dans divers domaines, notamment :

- social (+ 113 mios ou + 5,5% par rapport au budget 2016 retraité)
- santé (+ 26 mios ou + 2%)
- enseignement, formation et culture (+ 76 mios ou + 2,7%)
- infrastructures et ressources humaines (+ 7 mios ou + 1,3%)

D'autres diminutions de charges, par rapport au budget 2016, permettent d'atténuer les augmentations dans les missions de base de l'Etat : charges RPT (- 31 mios), réduction des pertes sur créances effectives (- 10 mios), décisions fédérales réduisant les contributions de transition agricole (- 10 mios).

3.2 Les revenus

3.2.1 Généralités

Les revenus prévus atteignent un total de 9,298 mrds qui, après un traitement technique à des fins de comparaison, représentent une augmentation réelle de 171,9 mios, soit 1,88% (1,45% au budget 2016). Cette croissance en chiffres absolus couvre ainsi celle des charges.

Comme à son habitude, l'attention de la COFIN s'est portée plus particulièrement sur la méthode d'évaluation retenue à la DGF. Elle a suivi avec intérêt, le 7 novembre 2016, la présentation de Mme M. Kellenberger, dont le rapport est résumé ci-après. Ce document complète les éléments développés par le Conseil d'Etat au chapitre 5.7.3, pages 57 et 58 de l'EMPD ou encore les conclusions du rapport général (voir ch. 7 de ce document).

3.2.2 Rapport de la Direction générale de la fiscalité (DGF)

4000 Impôt sur le revenu PP (personnes physiques)

Projet de budget 2017	3'438'500'000
Estimations 2016	3'415'900'000
Budget 2016	3'425'500'000
Comptes 2015	3'410'774'216

Le projet de budget 2017 est notamment basé sur les estimations suivantes :

- 75% des bases des acomptes 2015 : 2'359,1 mios
- 15% des bases de taxation 2014 : 305,6 mios
- 10% des bases d'acomptes 2016 : 306,6 mios
- majoration des acomptes 2016 (1.0%) et effets démographiques : 60 mios
- acomptes complémentaires : 100 mios
- progression des taxations / acomptes 2016 et antérieurs : 210 mios

4001 Impôt sur la fortune PP

Projet de budget 2017	560'000'000
Estimations 2016	629'800'000
Budget 2016	546'600'000
Comptes 2015	620'404'557

Le projet de budget 2017 est basé sur les estimations suivantes :

- 75% des bases des acomptes 2015 : 414,1 mios
- 15% des bases de taxation 2014 : 40,4 mios
- 10% des bases des acomptes 2016 : 53,9 mios
- majoration des acomptes 2017 et effets démographiques: 16 mios
- acomptes complémentaires : 30 mios
- progression des taxations / acomptes 2016 et antérieurs : 14 mios
- nouveaux contribuables : 20 mios
- risques marchés financiers : - 28,4 mios

4002 Impôt à la source PP

Projet de budget 2017	264'000'000
Estimations 2016	262'000'000
Budget 2016	264'000'000
Comptes 2015	269'957'603

Le projet de budget 2017 est notamment basé sur les estimations suivantes :

- *Impôt source* : estimation des retenues opérées par les entreprises (160 mios) + artistes et administrateurs étrangers (4 mios).
- *Frontaliers* : selon revendication 2015 sur 2016 (100 mios)

4009 Autres impôts directs PP

Projet de budget 2017	131'500'000
Estimations 2016	122'400'000
Budget 2016	120'000'000
Comptes 2015	152'630'290

Le projet de budget 2017 est basé sur les estimations suivantes :

- *Impôt spécial étrangers* : facturation des acomptes 2016 au 31.03.2016 (93.5mios) + progression taxation / acomptes 2016 et antérieur (20 mios) + modifications législatives (RIE III : 3 mios)
- *Impôt récupéré après défalcations* : estimation 15 mios.

4010 Impôt sur les bénéfices PM (personnes morales)

Projet de budget 2017	581'600'000
Estimations 2016	624'200'000
Budget 2016	581'600'000
Comptes 2015	629'718'612

Le projet de budget 2017 est notamment basé sur les estimations suivantes :

- base acomptes 2015 réduite des mesures du programme de législature (PL) : 444 mios
- estimation acomptes finaux 2016 : 16.1 mios
- acomptes 2018 (estimation acomptes 2016 corrigés selon mesures du PL et RIE III) : 57,5 mios
- progression entre taxation et acomptes 2016 et antérieure : 80 mios
- baisse du taux de l'impôt sur les bénéfices de 0,5% (RIE III) : - 30 mios

4011 Impôt sur le capital PM

Projet de budget 2017	90'000'000
Estimations 2016	115'000'000
Budget 2016	77'000'000
Comptes 2015	79'665'345

Le projet de budget 2017 est basé sur diverses estimations d'acomptes.

4019 Autres impôts directs PM

Projet de budget 2017	25'000'000
Estimations 2016	25'000'000
Budget 2016	25'000'000
Comptes 2015	29'163'962

Le projet de budget 2017 est basé sur les estimations des impôts complémentaires sur les immeubles (25 mios).

4022 Impôt sur les gains en capital

Projet de budget 2017	190'000'000
Estimations 2016	187'000'000
Budget 2016	200'000'000
Comptes 2015	218'282'352

Le projet de budget 2017 est basé sur les estimations de gains immobiliers sur PP (135 mios) sur PM (5 mios) et autres prestations en capital PP (50 mios).

4023 Droits de mutation

Projet de budget 2017	150'000'000
Estimations 2016	152'000'000
Budget 2016	150'000'000
Comptes 2015	160'269'782

Le projet de budget 2017 est basé sur les estimations des droits de mutations sur PP (110 mios) et sur PM (40 mios).

4024 Impôt sur les successions et donations

Projet de budget 2017	80'000'000
Estimations 2016	102'000'000
Budget 2016	80'000'000
Comptes 2015	107'244'861

Le projet de budget 2017 est basé sur les estimations des impôts sur les successions ordinaires (65 mios) et exceptionnelles (5 mios) ainsi que des donations (10 mios).

4270 Amendes

Projet de budget 2017	13'500'000
Estimations 2016	10'000'000
Budget 2016	10'000'000
Comptes 2015	13'504'264

Le projet de budget 2017 est basé sur l'estimation des amendes d'ordre.

4401 Intérêts des créances et comptes courants

Projet de budget 2017	38'000'000
Estimations 2016	40'000'000
Budget 2016	30'000'000
Comptes 2015	43'941'704

Le projet de budget 2017 est basé sur l'estimation des intérêts de retard sur les impôts.

4600 Part aux revenus de la Confédération

Projet de budget 2017	386'000'000
Estimations 2016	438'000'000
Budget 2016	338'000'000
Comptes 2015	375'916'286

Le projet de budget 2017 est basé sur le budget 2016 y.c la péréquation intercommunale et les nouveaux contribuables.

3.3 L'excédent

Pour la onzième année consécutive, le projet de budget de fonctionnement est excédentaire. En effet, y compris les décisions prises par le Conseil d'Etat jusqu'au 14 septembre 2016, il débouche sur un excédent de 62'000 fr., après prise en compte de l'amendement déposé par la COFIN concernant le SGC (voir ch. 1.1). Pour mémoire, l'excédent budgétisé pour 2016 était de 1,5 mio, alors que celui de 2015 se montait à 26,2 mios (non retraité).

Ce résultat positif très réduit doit néanmoins être considéré avec la plus grande des prudences. En effet, bon nombre de risques et incertitudes demeurent quant aux effets financiers pouvant découler de certaines décisions d'ordre juridique, économique, politiques ou liées à des négociations en cours. On pense, notamment, à la mise

en œuvre de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), aux conditions d'application de l'initiative sur l'immigration de masse, etc.

Compte tenu des crédits supplémentaires, l'historique des bénéfices des budgets depuis 2006 se présente par conséquent de la manière suivante (en mios de francs) :

En mios de Fr.

Budget	Excédent (+) ou déficit (-) budgétaire	En % des charges	Crédits supplémentaires	Total avant boucllement	En % des charges	Résultat comptes de fonctionnement
2006	-59.4	-0.9%	13.3	-72.7	-1.1%	+267.2
2007	+10.8	0.2%	34.3	-23.5	-0.4%	+273.6
2008	+7.8	0.1%	16.0	-8.2	-0.1%	+370.3
2009	+6.3	0.1%	24.4	-18.1	-0.2%	+347.3
2010	+5.5	0.1%	12.6	-7.1	-0.1%	+ 301.6
2011	+2.4	0.0%	40.7	-38.3	-0.5%	+ 343.1
2012	+13.1	0.2%	50.2	-37.1	-0.5%	+ 6.4
2013	+1.8	0.0%	52.0	-50.2	-0.6%	+ 7.9
2014	+24.1	0.3%	47.5	-23.4	-0.3%	+ 0,8
2015	+26.2	0.3%	86.1	-59.9	-0.6%	+194.2
2016*	+1.5	0.0%	4.2	-2.7	0.0%	
2017 (projet)	+0.1	0.0%	0.0			

* Situation des crédits supplémentaires au 14 novembre 2016, données brutes non retraitées des écritures de boucllement et ajustement de périmètre.

4. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Selon l'article 9 alinéa 2 lettre c de la loi sur les finances, il incombe au Grand Conseil d'adopter le budget global d'investissement.

Dans ce sens, le Conseil d'Etat a arrêté le projet de budget d'investissement net 2017 à 365.1 mios (en diminution de 16,6% par rapport à celui de 2016), comme le montre le tableau ci-dessous :

Evolution par nature du budget d'investissement net 2016 - 2017

	2016	2017	Evolution	
			en mios de fr.	en %
Informatique	28.2	28.1	-0,1	-0.4
Territoire et mobilité	206.4	143.5	-62.9	-30.5
Investissements universitaires	18.4	21.5	3.1	17.0
Santé et social	69.8	80.9	11.1	15.9
Parc immobilier	115.1	91.0	-24.1	-20.9
Total	437.9	365.1	-72.8	-16.6

Investissements de l'Etat dans l'économie

	2016	2017
<i>(en mios de Fr.)</i>		
(Part nette de l'Etat)	(437.9)	(365.1)
Dépenses brutes	463.1	405.6
Nouveaux prêts octroyés	107.4	57.1
Nouvelles garanties accordées	317.1	212.5
Total	887.6	675.2

Les dépenses d'investissement brutes de l'Etat s'élèvent à 405.6 mios dans le projet de budget 2017, soit une baisse de 57.5 par rapport au budget 2016. En ajoutant les prêts (57.1 mios) et les garanties (212,5 mios), on obtient un effort global d'investissement pour le Canton de 675.2 mios.

La COFIN salue cet effort constant d'investissements et prend note que le degré d'autofinancement se monte à 53% (44% en 2016) respectant ainsi l'article 164 Cst-VD. Néanmoins, les commissaires restent très attentifs à l'impact de ces investissements sur le compte de fonctionnement, principalement les coûts de fonctionnement induits ainsi que leurs amortissements.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances recommande au Grand Conseil d'adopter le projet de budget d'investissement 2017 proposé par le Conseil d'Etat, avec des dépenses nettes globales arrêtées à 365.1 mios, à l'unanimité de ses 13 membres présents.

5. SUJETS PARTICULIERS

5.1 Analyse du budget par département

Depuis 2012, la structure de l'EMPD intègre notamment une analyse du budget par département. Ce complément et particulièrement les informations statistiques sous forme de tableaux sont très appréciés par la COFIN qui y voit un réel progrès permettant une meilleure compréhension de la démarche budgétaire et une vision plus claire des éléments saillants. Dans ce contexte, la COFIN a passé en revue avec attention les différents départements (voir ch. 5 de l'EMPD, pages 33 à 60) et renvoie les lecteurs aux rapports des sous-commissions pour de plus amples détails.

5.2 Rapport de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) à la Commission des finances sur le budget informatique 2017 de la Direction des systèmes d'information (DSI)

5.2.1 Preamble

En application des articles 50, al. 5 LGC et 40 RLGC, la Commission des finances (COFIN) a confié à la CTSI, en date du 15 septembre 2016, l'examen du projet de budget informatique 2017.

Le mandat précise que les commissaires COFIN-DIRH (MM. les Députés Manuel Donzé et Stéphane Rezso) analyseront, parallèlement aux travaux de la CTSI, le budget de fonctionnement du service. Cette collaboration permet une vue complète et approfondie du budget de la DSI. La CTSI s'est réunie en séance plénière le 4 octobre 2016 pour une présentation globale du budget informatique 2017 de la DSI, en présence de M. le député Stéphane Rezso, membre de la sous-commission COFIN – DIRH, de M. Patrick Amaru, chef de la DSI, de Mme Marianne Guggiari Fresquet, responsable unité financière au DIRH, et de M. Jean-David Duc, responsable de l'unité finances au sein de la DSI. Les budgets de l'informatique pédagogique du DFJC, répartis au sein de la DGEO, de la DGEP et du SESAF ont exclusivement été examinés en séance de sous-commission. La CTSI remercie les différents responsables pour leurs présentations respectives. Une seconde séance plénière, le vendredi 14 octobre 2016, fut consacrée à la présentation et à l'étude des rapports des sous-commissions qui ont servi de base à la rédaction du présent document de synthèse, en présence des seuls membres de la CTSI.

Pour l'exécution de ce mandat, la CTSI est donc répartie en quatre sous-commissions composées de Mmes et MM. les Députés :

Administration et territoire : Olivier Kernen (président), Martial de Montmollin, Maurice Neyroud.

Services directs à la population : Jean-François Cachin (président), Marc-André Bory, Claude Matter, Olivier Mayor

Fiscalité et cyber-administration : Laurent Ballif (président), Bastien Schobinger, Muriel Thalmann, Eric Züger.

DFJC-CEI : Philippe Grobéty (président), Fabienne Despot, Daniel Meienberger, Alexandre Rydlo.

Le présent rapport a été présenté à la COFIN, le lundi 7 novembre 2016, Mme Fabienne Despot, présidente de la CTSI.

5.2.2 Introduction

Le budget de fonctionnement 2017 de la DSI, hors investissements, se monte à **CHF 138'100'700.-**, augmentant de 3.3% (+CHF 4'393'200.-) par rapport au budget 2016 (CHF 133'707'500.-) et de 3.1% par rapport aux comptes 2015 (CHF 133'982'754.-). L'ensemble Charges salariales + Charges informatiques et télécoms est en progression constante, augmentant plus fortement (+12.1% de 2013 à 2017) que les charges totales de l'Etat de Vaud (+9.7% de 2013 à 2017). Cette progression est à mettre en lien avec une augmentation significative du périmètre des prestations et la mise en œuvre de nouvelles applications, consécutives à des compensations pérennes obtenues dans les services bénéficiaires.

Evolution des charges informatiques et télécoms, groupe 31

Pour les seules charges informatiques et télécoms (dans le groupe 31) le budget 2016 représentait un socle minimum de fonctionnement (CHF 66'451'800.-). Dans le cadre de son enveloppe 2017, la DSI peut cependant absorber un volume nouveau de CHF 4.195 mios financé de la manière suivante :

- CHF 0.474 mio économisé sur l'enveloppe (fin de projets 2016 non reconduits en 2017 – variation nette) ;
- CHF 3.721 mios financés par les compensations provenant des services bénéficiaires et par l'octroi d'une dotation financière supplémentaire qui permet à la DSI de réaliser les projets considérés comme absolument incontournables :
 - CHF 2.796 mios pour les effets pérennes de fonctionnement liés à des EMPD ;
 - CHF 0.549 mio pour les projets émergeant au budget de fonctionnement ;
 - CHF 0.376 mio pour des corrections techniques

Ces corrections techniques se composent de CHF 876'000.- relatifs à la comptabilisation séparée, dès l'année 2017, de revenus qui étaient jusqu'alors comptabilisés en diminution de charges, et de CHF -500'000.- à la charge de la PolCant pour l'exploitation (abonnements) des appareils mobiles, montant comptabilisé par erreur à la charge de la DSI ces deux dernières années.

La variation du budget pour les charges informatiques et télécoms (groupe 31) de CHF 66'451'800.- en 2016, à CHF 68'206'600.- en 2017 est présentée ci-dessous. Le montant de CH 76'900.- correspond à un transfert de cible budgétaire entre la DGE et la DSI de 87'800.- pour la gestion des postes de travail décentralisés et la sortie du périmètre informatique d'un montant de CHF 10'900.- correspondant à la prime d'assurance tout risque du Data center de Renens

Volume de projets		Financement	
Projets se terminant en 2016	-1'528'900	66'451'800	Budget 2016
Projets 2017 non présents en 2016	4'195'200	-2'043'400	Internalisation
Variation nette des projets 2016-17	1'055'000	76'900	Variation sur base budgétaire 2016
		68'206'600	Budget 2017
	3'721'300	3'721'300	Variation budget 2016 - budget 2017

Internalisation des ressources humaines

Afin de sécuriser les systèmes d'information, le Conseil d'Etat a autorisé la DSI, en avril 2013, l'internalisation d'une cinquantaine de postes (ETP) sur une période de trois ans initialement, de quatre ans de fait. Les montants correspondant à l'internalisation d'ETP engagés en l'an X (crédit supplémentaire) sont portés au budget X+1 et compensés par une diminution équivalente du groupe 31 « biens, services et marchandises ». Soit :

- budget 2014 : crédit supplémentaire de CHF 1'906'800.- pour 13 ETP ;
- budget 2015 : CHF 1'903'700.- au budget pour 13 ETP 2013 et 1 ETP ayant démarré début 2014 ; crédit supplémentaire de CHF 1'574'600.- pour les ETP 2015 ;
- budget 2016 : CHF 1'574'600.- au budget pour 10 ETP 2014 et 3 ETP ayant démarré début 2015 ; crédit supplémentaire de CHF 2'043'400.- pour les ETP 2016 ;
- budget 2017 : CHF 2'043'400.- au budget pour les 13.8 ETP ayant démarré en 2015 ; futur crédit supplémentaire en 2017 (*prévision env. CHF 1'630'000.-*).

Le montant de la charge salariale supplémentaire au budget 2017 correspond ainsi aux ETP internalisés durant l'année 2015. L'effectif de la DSI comptera **373.8 ETP internes** en 2017, soit **une augmentation de 14.3 ETP** (13.8 ETP supplémentaires et 0.5 ETP transféré de la CADEV) par rapport au budget 2016.

Les internalisations font l'objet d'un crédit supplémentaire entièrement compensé pour le transfert des charges du groupe 31 sur le groupe 30.

L'internalisation des ressources externes a eu les conséquences suivantes sur le budget de la DSI (en milliers de francs) :

Effet sur le budget	2014	2015	2016	Prévision 2017
Groupe 30	1'878.80	1'550.60	2'013.40	1'630.00
Formation	28.00	24.00	30.00	24.00
Groupe 31	-3'015.70	-2'181.10	-2'960.80	-2'471.50
Économie générée	1'108.90	606.50	917.40	817.50
Économie cumulée		1'715.40	2'632.80	3'450.30

Ce tableau fait apparaître l'économie générée par la suppression des positions budgétaires liées aux contrats des ressources LSE internalisées. L'économie cumulée estimée à la fin du projet (début 2017) se monte à CHF 3'450'300.-.

Les affectations des économies ont été effectuées de la manière suivante (en milliers de francs) :

Affectation des économies	2014	2015	2016	2017	Prévision 2018
Effets pérennes EMPD sécurité		522.00	565.00		
Maintenance SIF (SAP)		650.00			
Effets pérennes EMPD Cyber2				469.30	730.70
Création 2 ETP Cyberadministration		202.40			
Création 1 ETP Contrôle de gestion				182.00	
Total		1'374.40	565.00	651.30	730.70
Total cumulé		1'374.40	1'939.40	2'590.70	3'321.40

Les éventuelles disponibilités produites en cours d'année dans le cadre du projet ont été réallouées ponctuellement à divers projets après priorisation et validation du Collège des secrétaires généraux.

Budget d'investissement

L'enveloppe dédiée aux investissements est fixée à CHF 28.1 mios sans modification depuis les cinq dernières années. En termes de consommation, le montant augmente régulièrement, soit :

CHF 19 mios en 2013, CHF 22 mios en 2014, CHF 24 mios en 2015, pour probablement atteindre CHF 26 à 27 mios en 2016.

Coûts maîtrisés

La CTSI souligne l'évolution maîtrisée des charges de la DSI ces cinq dernières années, malgré l'augmentation importante de périmètre dévolu aux systèmes d'information au sein de l'ACV.

La CTSI relève que la progression des charges (groupes 30, 31 et amortissements) entre 2016 et 2017 se monte à 2.8%, soit équivalente à la progression de l'exercice précédent. De même que pour l'an passé, elle s'explique au vu de l'extension du périmètre d'activité de la DSI qui croît fortement d'année en année dans les divers pôles examinés.

5.2.3 Synthèse des rapports de sous-commissions

Les commissaires de la CTSI ont reçu une documentation complète comprenant les traditionnelles fiches budget, une présentation de chaque pôle ou unité avec son organisation, les services bénéficiaires, son périmètre (volumétrie), le budget 2017 par projet et le budget d'investissement. Ces documents ont permis de mettre en évidence le travail des différents pôles et unités, et ont facilité l'examen plus détaillé des budgets par les sous-commissions. Pour le budget 2017; les montants des charges informatiques et télécoms (groupe 31) par domaine sont répartis de la manière suivante, en comparaison avec le budget 2016 :

	Budget 2017	Budget 2016
Administration et territoire :	(1) CHF 13'701'300.-	CHF 10'204'700.-
Services directs à la population :	CHF 15'111'900.-	CHF 14'075'100.-
Fiscalité et cyberadministration :	(1) CHF 11'340'000.-	CHF 13'989'400.-
DFJC - informatique administrative :	CHF 5'106'600.-	CHF 4'936'800.-
CEI - budget informatique :	CHF 23'346'800.-	CHF 23'858'700.-
./. Régulation DSI/BO Charges liées *	CHF -400'000.-	CHF -612'900.-
Total net :	CHF 68'206'600.-	CHF 66'451'800.-

(1) Relevons en 2017 un transfert de CHF 2'727'200.- du budget de l'Unité Transverse (U-RT) du domaine Fiscalité et cyberadministration au domaine Administration et territoire.

En référence du budget cantonal global

On retrouve dans la brochure verte du projet de budget cantonal 2017 (comptes à 4 positions) le montant de CHF 68'206'600.- à partir des lignes suivantes :

Comptes à 4 positions (brochure du budget)	Comptes à 10 positions (MCH2)	Budget 2017	Budget 2016
3113	3113000000 - Acqu. de matériel informatique	670'000	600'000
3118	3118000000 - Acqu. immob. incorporelles	3'040'000	3'500'000
3130 Prestations de services à tiers (1)	3130000040 - Frais de télécommunication	2'700'000	3'070'000
3132	3132000000 - Honoraires conseillers externes	574'000	460'000
3133	3133000000 - Charges d'utilis. Informatique	2'525'000	2'708'700
3150 Entretien de meubles et appareils de bureau (2)	3150000020 - Entretien équip. autres locaux	290'000	290'000
3153	3153000010 - Entretien du matériel inform. téléph.	1'897'800	1'650'000
3158 Entretien des immobilisations corporelles (3)	3158000000 - Entretien des logiciels inform.	13'102'200	10'051'500
3158 idem	3158000010 - Prestations informatiques	41'842'100	42'606'100
3158 idem	3158050010 - FS entretien/prestations inform.	1'565'500	1'515'500
Total		68'206'600	66'451'800

(1) Prestations de services à des tiers :	CHF 3'183'700.-	(dans brochure)
– Coûts de télécommunications :	CHF 2'700'000.-	
– Coûts de surveillance du site de Longemalle :	CHF 220'000.-	
– Coût des communications téléphoniques du service :	CHF 180'000.-	
– Cotisation à des institutions publiques et privées :	CHF 47'000.-	
– Frais de port, de représentation, etc. :	CHF 36'700.-	
(2) Entretien de meubles et appareils de bureau	CHF 359'400.-	
(3) 3158 Entretien des immobilisations incorporelles	CHF 56'509'800.-	

5.2.3.1 Administration et territoire

La sous-commission s'est réunie le jeudi 6 octobre 2016 de 10h à 12h dans les locaux de la DSI en présence de MM. Patrick Amaru, Directeur de la DSI, Jamal Azzouz, Responsable Unité gouvernance, Frédéric Genoud, Responsable Pôle RH, Fremaux Michel, Directeur Solutions, représentant le Pôle Finances, Louis Boyer, Responsable Pôle Territoire, Environnement et Patrimoine, Marc Barbezat, Responsable Unité Sécurité des SI. Toutes ces personnes ont présenté, de manière claire et détaillée, les différentes parties de leurs Unités ou Pôles concernées dans le domaine « Administration & Territoire ». Parfaitement à l'aise sur l'ensemble de ce budget, elles ont fourni toutes les explications et réponses aux questions durant la rencontre avec la sous-commission. Au sein de **l'unité gouvernance**, l'augmentation de la part du poste « Projets » est due à la restructuration à périmètre constant des projets MEGA (outils de modélisation), SSM (tableau de bord stratégique) et PPMS (Project Portfolio Management System) soutenant le pilotage du SI et de la DSI, ceci afin de financer les évolutions majeures.

	Budget 2017	Budget 2016
Maintenance Corrective (MC)	44%	52%
Maintenance Evolutive (ME)	25%	44%
Projets	31%	8%

Une nouveauté est à mettre en évidence pour l'exercice 2017, c'est la création d'une cellule d'audit interne, à raison de 0,8 ETP. Ceci correspondant aux besoins de sécuriser le périmètre de la DSI et répond à une observation du Contrôle Cantonal des Finances.

Le pôle **Ressources humaines (RH)** est divisé en deux parties :

- gestion RH-Paie (Système Zadig actuel et People Soft à venir) ;
- gestion des temps et absences (Mobatime V5 et V6).

Le projet de remplacement du moteur de paie a démarré en 2016. Durant l'exercice 2017, nous serons en phase de mise en production du nouveau système People Soft, tout en maintenant en parallèle le système actuel Zadig. Cet objet est d'une forte sensibilité compte tenu du fait qu'il gère 38'000 paies mensuellement. Pour ce qui est de la gestion des temps et absences, la migration commencée en 2016 se poursuivra et se terminera en 2017 avec le passage définitif en version JMBv6 pour les 60% restants.

Concernant le **pôle finance**, le plus gros poste du budget est celui de la maintenance corrective du SIF (SAP) qui à lui seul correspond à 75% du budget de fonctionnement. A noter également la poursuite des travaux au Centre d'édition de la CADEV.

Au sein du **pôle territoire, environnement et patrimoine**, on constate très peu de mouvements dans ce budget, si ce n'est la première étape de la modernisation du système d'information du schéma directeur de la DGRM, suite à la fusion SR-SM. Ceci en cas d'acceptation de l'EMPD y afférent. A noter que ce Pôle mène bon nombre de projets annuellement, souvent de petite à moyenne importance financièrement parlant, mais indispensables pour assurer une conformité avec les exigences fédérales ou autres obligations législatives.

L'Unité Sécurité des SI, dirigée depuis quelques mois par monsieur Marc Barbezat qui a remplacé monsieur André Bourget, tourne maintenant à son rythme de croisière et peut se targuer en quelques années, d'avoir passé d'une structure basique, voire insignifiante, au statut de référence dans ce domaine très complexe en comparaison intercantonale. Des responsables fédéraux nous ont confirmé cet état de fait. Nous pouvons donc saluer ce positionnement, tout en restant attentifs aux moyens qui doivent être récurrents pour maintenir, non pas cette position de leader, mais bien la sécurité informatique pour nos propres installations.

En 2017, un accent particulier sera mis sur la sécurisation de la gestion des accès (IAM), notamment pour ce qui touche à la cyberadministration. Tout comme ces dernières années, la sous-commission ne peut que constater la réalité d'un budget incontestablement stable. Les outils de travail et de gestion de projets sont maintenant éprouvés et permettent de piloter l'ensemble des prestations que doit fournir la DSI, avec efficacité et rapidité. Cette dernière le fait en plus avec compétence, ceci à la plus grande satisfaction de l'ensemble de l'ACI et de ses « clients externes ».

5.2.3.2 Services directs à la population

La sous-commission s'est réunie le vendredi 7 octobre 2016 de 15h à 17h10 dans les locaux de la DSI, Avenue de Longemalle 1 à Renens, en présence de MM. Patrick Amaru, Chef de service de la DSI, Michel Frémaux, Directeur adjoint, Direction des Solutions de la DSI, Franck Dessoly, Responsable Pôle Institutions et Tajjud Phillipps, Responsable Pôle Sécurité et Justice ; excusé Franck Hyvernaud, Responsable Pôle Santé, Economie, remplacé par M. Michel Frémaux.

Les variations budgétaires dans ce domaine sont peu significatives à l'échelle du budget informatique global de la DSI :

Services directs à la population	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015
Pôle Santé, Economie, Social (SES)	3'841'500.-	3'239'900.-	3'673'300.-
Pôle Institutions (INST)	2'389'500.-	2'472'800.-	2'401'300.-
Pôle Sécurité et Justice (SJ)	8'880'900.-	8'163'200.-	8'279'600.-

Pôle Santé, Economie et Social (SES) : pour information, dès 2016, le SASH (Service des Assurances Sociales et de l'Hébergement) a compensé de façon pérenne sur les budgets de fonctionnement le montant de CHF 100'000.- afin de se doter de moyens pour réaliser des évolutions sur les applications satellites du SI Social.

La sous-commission a relevé les projets importants suivants pour 2017 :

- SASH/OVAM : projet SAMOA (subsides à l'assurance et obligation d'assurance) en remplacement de SESAM, en production en juin 2017 (EMPD 251/2015), CHF +618'000.- au budget 2017.
- RDU (revenu déterminant unifié) : la maintenance courante de l'application qui permet la détermination du Revenu Déterminant Unifié (RDU) diminue de CHF -210'500.- au budget 2017.
- SPECo : mise en œuvre d'un outil pour la promotion économique et d'un outil pour la police du commerce (en remplacement de PETALE) - EMPD futur.
- RI-BRAPA (SI social) : 1^{ère} phase de remplacement de PROGRES et remplacement de Pro-concept DSAS - EMPD futur.

Pôle Institutions (INST) : les changements suivants les plus significatifs sont relevés ici, en relation avec les services bénéficiaires (investissements) :

- Chancellerie/DSAS SIEL : mise en œuvre du nouveau SIEL : « Bleu SIEL » (empd 315, CHF 1'364'000.- sur 2017) ;
- Chancellerie/DSAS ACV : étude de l'archivage probatoire (CHF 100'000.- sur 2017) ;

- Chancellerie/DSAS ACV : suite des travaux de la mise en œuvre du nouveau système d'archivage historique (CHF 50'000.- sur 2017) ;
- DECS SPOP : suite des travaux afin d'ouvrir des prestations en ligne pour le SPoP (CHF 100'000.- sur 2017).

Pôle Sécurité et Justice (SJ), la sous-commission relève les changements principaux suivants sur l'année 2017 :

- SI – Polcant : Maintenance courante des applications en production (adaptative technique, corrective et adaptation annelles) et changements touchant les SI-Polcant (SAE SAGA 2015, etc.).
- SI –SAN : Maintenance courante des applications en production (adaptative technique, corrective et adaptation annelles) et changements.
- SI –Justice / OCTP : Maintenance courante, changements touchant les SI-Justice et finalisation du programme Codex – PAE – Nouveau droit de la tutelle.
- SI –SPEN : Maintenance courante, adaptation de la gestion des séquestres, application « albatros », mise en œuvre d'un projet de centralisation de la gestion des séquestres au niveau de la Chaîne Pénale (SPEN, OJV, MP, Polcant) organisation, procédure, outils. Evolution majeure de la version de FmPro sur toutes les applications.
- SI –SSCM : Maintenance courante, mise en œuvre de l'application de la gestion des abris Pci, « OM construction », mise en œuvre de la standardisation du SI des Pci, Réseau, bureautique et applications transversales, mise en œuvre de PISA en collaboration avec la confédération. Evolution majeure de la version de FmPro sur toutes les applications.

Au terme des travaux, la sous-commission Services Directs à la Population arrive à la conclusion que le budget 2017 proposé pour les trois pôles concernés (Santé, Economie, Social / Institutions / Sécurité et Justice) peut être accepté sans réserve.

Les montants prévus pour les divers projets retenus correspondent aux tâches à assumer. Aucun cas de sous-dotation ou surdotation n'a été mis en évidence.

Le vote des EMPD de 2015, 2016 et 2017 a une influence sur l'évolution de l'informatique des services et pôles concernés.

5.2.3.3 Fiscalité et cyberadministration

La sous-commission s'est réunie mercredi 5 octobre 2016 de 8h30 à 10h30 à Renens, dans les locaux de la DSI, en présence de M. Patrick Amaru, Chef de service DSI, accompagné de Mmes Flavie Ricord, Resp. Fiscalité DSI, et Sophie Pichareaux, Resp. Programme Cyberadministration, ainsi que de MM. Michel Frémaux, Directeur de la section Solutions, Pascal Kramer, Resp. Socle DSI, et Valentin Borin, Directeur de l'Unité Ressources Transverses (URT).

Ainsi que cela avait déjà été relevé lors de la présentation générale du budget devant la CTSI plénière, une large part des augmentations enregistrées pour le budget 2017 correspond à l'extension du périmètre d'action de la DSI, résultant essentiellement de la mise en œuvre de différents EMPD depuis quelques années. Hormis les effets de l'internalisation de collaborateurs externes, explicités en introduction, il faut préciser que les fiches traitées n'incluent pas le groupe 30 (salaires) et que certaines fiches, correspondant à une participation vaudoise à un programme fédéral, voient leurs montants augmenter par simple statistique au prorata de la population (par ex. Estimation des titres +CHF 30'000.-).

Fiscalité

Les deux grandes missions de l'informatique fiscale sont la taxation et la perception.

Les activités en cours sont la mise en œuvre de l'EMPD 211 (adopté le 21.04.2015) sur les outils nécessaires à la taxation des Personnes Morales (PM), qui deviennent des activités pérennes et expliquent pour l'essentiel une augmentation des dépenses de CHF 580'000.-. Au total, le budget du pôle fiscalité est de CHF 5'287'800.-, à quoi s'ajoutent CHF 4'300'000.- environ d'investissements.

Les principales augmentations concernent :

- La création d'une nouvelle application pour la taxation assistée par ordinateur (automatisation) pour les PM, mise en production en 2017. Cette charge d'exploitation inclut la maintenance des outils de surveillance et les tests : CHF +183'300.-.
- La saisie des déclarations d'impôts (SDI) : polyvalence de la chaîne de scannage, qui va également pouvoir scanner les pièces justificatives des PM (env. 1 mio par année) : CHF +70'000.-.

- La cyberfiscalité Maintenance Corrective et Evolutive : il s'agit d'un ensemble d'applications étendant le périmètre de saisie des pièces et de gestion des dossiers (saisie, contrôle d'accès), destinées à constituer le dossier permanent du contribuable. Dans une première étape, il s'agit des PM, mais les PP devraient être servies dans les années à venir : CHF +90'000.- et CHF +165'800.-.

L'année 2017 verra le début des travaux nécessités par la mise en œuvre dès 2019 de la RIE 3 (durée prévue sur deux ans) ainsi que la poursuite de la dématérialisation des déclarations d'impôt des Personnes Morales (PM). En ce qui concerne les Personnes Physiques (PP), la déclaration en ligne est un succès dépassant les espérances, avec à ce jour 250'000 contribuables en ayant fait usage sur les 450'000 du canton.

Cyberadministration

La section cyberadministration est encore très peu étoffée, avec un budget limité de CHF 35'000.- et 5 personnes seulement affectées à ces tâches, 3 en CDD pour la maintenance corrective et 2 en CDI pour la maintenance évolutive. A terme, il faut être conscient que cette entité devra être renforcée de manière permanente. Actuellement, elle mène de nombreux projets, mais uniquement en utilisant le personnel soit des services demandeurs, soit des divisions transverses de la DSI. Cette nécessité de donner plus d'autonomie et de compétence à la cyberadministration est confortée par l'inventaire établi par la Confédération de 300 prestations pour lesquels les cantons doivent fournir aux administrés un accès internet direct. Le catalogue vaudois n'en couvre que le tiers.

Socle

Le budget 2017 du Socle, CHF 6'017'200.- (CHF 6'052'200.- en incluant le programme cyber) est inférieur à celui de l'année précédente (CHF 6'346'300.-). S'y ajoute une enveloppe d'investissement de CHF 2'700'000.- environ. Les augmentations correspondent en particulier à l'EMPD 235 sur la cyberadministration, dont l'effet de la mise en œuvre est globalement de CHF +600'000.-. Les diminutions découlent de négociations positives lors de renouvellement de mandats, souvent malgré un élargissement du périmètre. Elles peuvent également être dues à des transferts au CEI (Plateforme GED - CHF 34'500). En 2017 seront poursuivis certains développements et certaines mises en œuvre de 2016, comme la nouvelle version 2.0 du Registre des personnes et celui des entreprises, la plateforme éditique et le SI des Ressources humaines. Les développements spécifiques 2017 toucheront le Portail des professionnels et les nouvelles dispositions fédérales concernant le Registre des personnes, à coordonner avec les communes.

Ressources transverses

La sous-commission s'est penchée pour la première fois sur les projets de l'Unité des Ressources Transverses (URT), mais n'a pu qu'en faire l'apprentissage, sans y consacrer peut-être le temps nécessaire. L'URT regroupe un panel d'experts en informatique nécessaires à la réalisation des projets de la DSI.

La mission de l'URT consiste à déterminer les besoins en personnel en fonction des objectifs à atteindre. Ces spécialistes sont regroupées en différentes catégories : les Architectes qui élaborent l'architecture des solutions et déterminent les critères de leur mise en œuvre et de leur bon achèvement ; les Testeurs qui garantissent que les exigences et contraintes formulées par les services bénéficiaires soient respectées ; les Chefs de projet, qui pilotent les projets en visant l'atteinte des objectifs fixés ; les Encyclopédistes, qui finissent le désengagement de l'Host-IBM de la Bedag à Berne.

L'URT vérifie les appels d'offre des projets DSI et contrôle les fournisseurs. Elle assure la procédure de recherche de tout type de collaborateurs complémentaires pour la DSI par contrats LSE (Location de services), entre 10 et 15 appels d'offres par année en moyenne.

Pour 2017, l'URT est ainsi la Division qui fournira le personnel pour l'entier des projets de tous les services, ce qui signifie que son budget évolue parallèlement à l'ensemble de la DSI. De plus, les dotations en personnel de 2015 et 2016 sont apparues notablement insuffisantes, si bien que la progression pour 2017 est de CHF +460'000.- environ, à Fr. 2'727'200.-, malgré l'internalisation de 1 EPT.

Parmi les projets, les augmentations proviennent à la fois des besoins en matière de tests et qualité (CHF +285'000.-), de la maintenance corrective des applications en contact avec de nouvelles normes ou de nouveaux partenaires (CHF +52'000.-), de la fourniture pour les processus métiers (CHF +55'000.-) et de la création d'une plateforme d'exploitation et d'archivage des processus encore portés par l'Host-IBM de la Bedag (CHF +67'300.-).

Conclusion de la sous-commission

Au terme de notre examen, et en précisant que celui de l'URT a été rendu difficile à la fois par le manque de temps et par l'inexpérience de nos commissaires dans ce domaine, nous ne pouvons que constater que les explications générales et les fiches détaillées confirment que les besoins de l'informatique cantonale, dans les domaines que nous avons examinés, s'inscrivent essentiellement dans le cadre des EMPD acceptés par le Grand Conseil et dans une stratégie prudente de développement. Pour l'avenir, il faudra tenir compte des exigences

fédérales en matière de prestations à fournir en matière de cyberadministration. L'inventaire en cours d'élaboration permettra d'avoir une idée des besoins à satisfaire. Mais il convient également d'envisager un développement plus ambitieux, dans le sens de ce qu'on appelle le «smart state», qui verra converger les services à l'administré et les prestations multiples découlant de la protection de l'environnement ou de la gestion du territoire. Cela ne se fera pas sans une définition claire des objectifs que se fixera le Conseil d'Etat, sur laquelle le Grand Conseil aura à se prononcer afin de cadrer l'investissement et le budget admissible.

5.2.3.4 Centre d'exploitation informatique (CEI)

La sous-commission en charge du CEI s'est réunie le 5 octobre 2016 en présence de M. Patrick Amaru (chef de service, DSI) et de M. Davide Gostoli (directeur CEI).

La mission du CEI est d'assurer la disponibilité des moyens informatiques et de télécommunication nécessaires quotidiennement au bon fonctionnement de l'administration cantonale. Pour assurer cette mission, le CEI nous a présenté son budget qui est dans la cible fixée par le Conseil d'Etat. La sous-commission a mis en valeur la constante évolution du périmètre du CEI en termes de réseau (km de fibres, nb de sites, nb d'interfaces, nb de routeurs, trafic internet et wifi), de téléphonie (nb de téléphones et mobiles), de bases de données, d'applications web, de serveurs (principalement Linux), de stockage ainsi que du nombre de postes de travail et des services du Service desk. L'on relèvera quelques augmentations annuelles significatives : +6% de km de fibre réseau, +16% de trafic internet, +18% de trafic wifi, +6% de téléphones mobiles, +14% d'instances oracle, +16% d'applications WEB Tomcat, +31% de courriels, +9% de postes fixes et +10% de postes mobiles. Il est à prévoir que le périmètre du CEI continue à augmenter ces prochaines années. Malgré l'augmentation du périmètre, le budget et en légère baisse grâce aux internalisations. L'organisation du CEI pour le budget 2017 est pratiquement la même que pour le budget 2016.

Centre de coût selon budget	Budget 2017	Budget 2016	Variation
CEI évolution	116'800.-	239'000.-	-122'200.-
CDG (contrôle de gestion)	150'000.-	50'000.-	100'000.-
AEP (applications et plateformes)	7'516'000.-	8'064'100.-	-548'100.-
APS (applications, projets, système) infrastructure	2'116'300.-	2'217'200	-100'900.-
APS (applications, projets, système) architecture et CP	2'172'700.-	1'610'400.-	562'300.-
SEU (support et environnement utilisateur)	5'012'000.-	5'032'500.-	-20'500.-
TEI (télécom et infrastructure)	6'263'000.-	6'645'500.-	-382'500.-
Total :	23'346'800.-	23'858'700.-	-511'900.-

Suite à une question d'un commissaire, le CEI nous informe que c'est bien lui qui gère les impacts des virus qui arrivent par les messageries privées. Une possibilité future serait de bloquer les messageries privées sur les postes professionnels. En conclusion, la sous-commission estime qu'il y a une bonne maîtrise des projets, avec un souci d'optimiser et de rationaliser les solutions. Toutefois, la commission pense qu'il faut rendre attentive la COFIN que la CTSI n'a pas les moyens de contrôler si les compensations sont vraiment faites dans les budgets des services concernés.

5.2.3.5 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)

La sous-commission s'est réunie le 5 octobre 2016 en présence de :

Pour le pôle Formation et culture :

M. Patrick Amaru, chef de service, DSI, Mme Danièle Simons, responsable du pôle formation, DSI.

Pour la partie informatique pédagogique :

DGEO : M. Pierre Jaccard, directeur général adjoint, DGEO direction organisation et planification, Mme Christine Bossuat, directrice générale adjointe, DGEO direction administration et finances, M. Serge Martin, directeur général adjoint, DGEO direction pédagogique.

DGEP : M. François Chapuis, directeur général adjoint DGEP et M. Philippe Catherine, chef de l'unité de service de l'informatique pédagogique (USIP) DGEP.

SESAF : M. Elvio Fisler, responsable cellule de coordination en informatique pédagogique spécialisée et M. Christophe Schneider, coordonnateur technique SESAF

Pour rappel, l'informatique du DFJC est toujours scindée entre l'administratif, intégré à la DSI, et le pédagogique, distribué entre la DGEO, la DGEP et le SESAF alors que l'administratif est intégré à la DSI.

Pôle formation et culture

Ce secteur est assuré à travers le budget de la DSI. Son périmètre se résume à 15 applications, 5 services utilisateurs, (90 écoles obligatoires, 15 écoles de formation professionnelle, 11 gymnases, 6 sites École de la transition et 6 sites PPLS, 5 sites OSP), 12'000 utilisateurs.

Budget de fonctionnement 2017 du Pôle Formation	CHF 5'106'600.-	Budget 2016 + 236'400 (conséquence EMPD GIS-EO, compensation DGEO)
EMPD en cours :	CHF 9'369'900.-	Adopté en mars 2015 par le Grand Conseil , terminé en 2016

Le budget de fonctionnement se répartit selon le tableau ci-dessous.

	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015
Total	5'106'600.-	4'936'800.-	3'924'122.-
DFJC traverse	515'100.-	515'100.-	494'562.-
DGEO	2'817'100.-	2'613'100.-	2'069'501.-
DGEP	1'142'200.-	1'176'400.-	908'215.-
SESAF	508'800.-	508'800.-	351'141.-
SG-DFJC	123'400.-	123'400.-	100'703.-

Comme l'année dernière, l'augmentation du budget administratif de la DGEO est due aux conséquences de l'EMPD 199 adopté en 2015 concernant la modernisation du système d'information. Ce montant est compensé au sein de la DGEO.

Un audit de sécurité fait dans des gymnases a détecté des failles à corriger. Une étude est en cours.

Informatique pédagogique - DGEO

Le budget pédagogique dédié à l'informatique de la DGEO représente la part majoritaire de l'informatique pédagogique. En 2016 l'enseignement obligatoire compte 85'144 élèves, en 2017 il devrait compter 86'210 élèves. Ils sont répartis dans 90 établissements scolaires. Il y a 604 points de réseau et plus de 700 bâtiments desservis par le réseau Swisscom.

Le périmètre continue à s'accroître puisque, en 2016, le service assure la gestion de 65 % du parc des terminaux dans 60 % des établissements scolaires. En 2014, il assurait la gestion de 60 % du parc des terminaux dans 56% des établissements scolaires.

La feuille de route 2017 prévoit de continuer l'extension du périmètre pour avoir sous gestion l'ensemble des établissements d'ici 2018, avec un transfert de 6.2 ETP des établissements vers le CTIP (Centre Technique Informatique Pédagogique). S'ajoutant à l'internalisation des LSE, il y aura la création de 13.6 ETP. Ceci explique la hausse du poste 30 du budget informatique de la DGEO, dans la cible fixée par le Conseil d'Etat :

		Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015
30xx	Traitement personnel	2'803'600.-	1'194'200.-	910'000.-
3113	Matériel informatique	3'159'700.-	2'989'700.-	3'605'400.-
3153	Entretien informatique (matériel)	2'148'100.-	3'368'400.-	3'780'500.-
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	200'000.-		
	Total	8'311'400.-	6'891'800.-	8'295'900.-

La centralisation de la gestion informatique permet de répondre aux critères de sécurité. Les données sensibles, comme les notes, ne sont pas sur le réseau pédagogique. La sécurité physique des locaux dans les écoles est plus complexe.

USIP (Unité de service de l'informatique) - DGEP

Le budget pédagogique 2017 dédié à l'informatique de la DGEP est en diminution à CHF 3'733'260.- contre CHF 4'306'100 en 2016, diminution notamment due à l'internalisation de 2 ETP. Il se compose comme suit :

	Informatique pédagogique (Acquisition)	Informatique pédagogique (Maintenance)
Écoles professionnelles	1'283'360.-	665'500.-
Gymnases	870'200.-	171'500.-
Écoles de la transition (ex. OPTI)	103'500.-	82'000.-
Projets communs aux établissements	362'000.-	195'000.-
Total	2'619'260.-	1'114'000.-
	3'733'260.-	

70 % du budget sont dédiés aux acquisitions, alors que 30 % sont consacrés à la maintenance de l'informatique pédagogique. Les acquisitions d'équipements sont liées aux besoins suivants :

- Effet démographique (environ 1000 élèves de plus chaque année)
- Nouvelles ordonnances fédérales.
- Crédit-cadre de CHF 8'321'000.- destiné à financer la mise à niveau du réseau informatique pédagogique des gymnases et des écoles professionnelles, accepté par le Grand Conseil le 2 juillet 2013.
- Modifications des locaux existants
- Nouveau gymnase de Renens
- Projet de sécurisation de l'infrastructure, suite à l'audit du CEI, le service doit dégager des moyens pour se mettre aux normes

Sont inclus dans la maintenance les besoins suivants :

- Délégation de la gestion technique des infrastructures complexes auprès de partenaires (Support niveaux 2/3).
- Réparation, évolution, remplacement et maintenance d'autres éléments (imprimantes, périphériques, câbles...).
- Achat ou location d'applications (contrats-cadre educa.ch pour Adobe, Microsoft, Educanet2).
- Etude & Intégration pour nos différents projets (virtualisation, wifi, etc.)

Informatique pédagogique - SESAF

Le budget de l'informatique pédagogique spécifique au SESAF est stable depuis plusieurs années. Il est inchangé à Fr. 260'000.- répartis entre le renouvellement des machines (CHF 220'000.-), les frais Swisscom pour les écoles (CHF 30'000.-) et les projets et logiciels (CHF 10'000.-).

Le SESAF constate que les situations de suivi sont en nette augmentation et le considère comme une reconnaissance de la qualité de leur travail.

Faute de moyens, le SESAF laisse en suspens les tâches de renouvellement du matériel et d'outils spécifiques, l'accompagnement des demandes issues de la pédagogie-thérapeutique, des projets particuliers et pilotes, et voit le nombre de personnes ressources MITIC en recul sur le canton

Le travail du SESAF facilitant l'intégration des enfants dans des classes normales, une augmentation de leur budget devrait probablement passer par une compensation des autres services.

En conclusion, le périmètre informatique augmente chaque année. Malgré tout, les budgets sont stables ou avec des augmentations qui font l'objet de compensations dans d'autres services. Comme en d'autres domaines, nous rendons attentive la COFIN que nous n'avons pas les moyens de contrôler si les compensations sont vraiment faites dans les budgets concernés.

5.2.4 Conclusion

En conclusion de son rapport, la CTSI souligne le très bon fonctionnement de la DSI dont la compétence générale paraît s'être sensiblement améliorée ces dernières années. La DSI devient un service de référence, et doit faire face à son succès, car ses collaborateurs sont de plus en plus demandés par tous les services de l'ACV afin d'intervenir sur des évolutions ou des changements d'applications. Cette situation était loin d'être la norme il y a encore quelques années. Conformément à la volonté du Conseil d'Etat, l'expertise de la DSI devient incontournable.

La situation centrale de l'informatique cantonale et l'extension de ses ramifications au sein de l'ACV expliquent en toute logique l'augmentation de son enveloppe budgétaire. Nous relevons que les besoins de l'informatique cantonale, dans les domaines que nous avons examinés, s'inscrivent essentiellement dans le cadre des EMPD acceptés par le Grand Conseil et dans une stratégie prudente de développement. Cependant certains exposés des motifs pourraient sous-estimer les implications informatiques d'une modification légale ou technique, des conséquences financières qui peuvent s'avérer lourdes et qui devraient être mesurées en amont du projet.

Cette dynamique de développement met aussi l'accent sur la vulnérabilité potentielle d'un service tant central que névralgique pour l'Etat de Vaud, et sur la nécessité d'en assurer la sécurité de manière optimale et pérenne. Ainsi le développement attendu de la cyberadministration ne pourra prendre une belle allure de croisière que sur des bases fortement sécurisées.

Les responsables d'unité et de pôle ont présenté avec aise un budget 2017 dont l'évolution est faible en regard de l'élargissement du périmètre d'application. Elle n'est cependant pas négligeable, et la CTSI souhaite rendre attentive la COFIN au fait que la CTSI n'a pas les moyens de contrôler si les compensations sont vraiment faites dans les budgets des services concernés.

La CTSI remercie la DSI pour son excellente collaboration lors des diverses séances des sous-commissions. Elle n'a pas de proposition d'amendements à formuler, et elle propose à la Commission des finances d'accepter le budget informatique 2017 tel que présenté par le Conseil d'Etat.

5.2.5 *Prise de position de la Commission des finances*

La COFIN a pris acte, avec remerciements, des considérations de la CTSI et se rallie à ses conclusions. Pour un panorama comptable complet de la Direction des systèmes d'information, elle renvoie le lecteur au rapport de la sous-commission COFIN – DIRH (voir ch. 28.6 de ce document).

5.3 Evolution de la dette

Au 31 décembre 2015, la dette brute de l'Etat de Vaud se chiffrait à 975 mios auxquels 270 mios de placements devaient être encore retranchés pour obtenir une dette nette de 705 mios.

Pour l'année 2016, concernant l'évolution des placements, ceux-ci s'élevaient à 270 mios en début d'année 2015 et sont estimés à 100 mios pour cette fin d'année. Au final et en tenant compte de ce dernier paramètre, la dette brute au 31 décembre 2016 se montera à 975 mios, respectivement 875 mios pour la dette nette.

Pour le budget 2017, la dette brute augmenterait à 1'375 mios au 31 décembre 2017 en raison d'un emprunt à long terme de 400 mios. La dette nette se situerait à la même période à 1'275 mios, après déduction de placements à hauteur de 100 mios.

	Réalisé 2015	Estimation 2016	Budget 2017
<i>(en mios de CHF)</i>			
Dette brute au 1 ^{er} janvier	1'525	975	975
Placements	950	270	100
Dette nette au 1^{er} janvier	575	705	875
Emprunts court terme	-550	-	-
Emprunts long terme	-	-	400
Dette brute au 31 décembre	975	975	1'375
Placements	270	100	100
Dette nette au 31 décembre	705	875	1'275

5.4 Effectif du personnel

CHUV, UNIL, ORP et Eglises non compris, le projet de budget 2017 enregistre une progression de 386 ETP dont 109 pour le personnel administratif et 277 pour le personnel enseignant (voir le détail dans l'EMPD, ch. 4.3, pages 31 à 32). Le tableau ci-après présente l'évolution des effectifs par rapport à ceux figurant en 2016.

Effectif du personnel

1. Personnel administratif	ETP	
Nouveaux postes administratifs en CDI		92.34
Nouveaux postes administratifs en CDD		3.00
Internalisations de postes (CDD et CDI)		13.65
Augmentation nette du personnel administratif au budget 2017		108.99

2. Personnel enseignant	ETP	
Augmentation des postes enseignants au DFJC		275.35
Augmentation des postes enseignants au DECS		2.00
Augmentation nette du personnel enseignant au budget 2017		277.35

3. Synthèse	ETP	
Postes administratifs au budget 2016		7'978.80
Postes enseignants au budget 2016		8'593.44
Postes totaux au budget 2016		16'572.24
Augmentation nette du personnel administratif au budget 2017	+108.99	
Augmentation nette du personnel enseignant au budget 2017	+277.35	
Variation totale nette des postes au budget 2017		+386.34
Postes administratifs au budget 2017		8'087.79
Postes enseignants au budget 2017		8'870.79
Postes totaux au budget 2017		16'958.58

6. OBSERVATION

Néant.

7. CONCLUSIONS DU RAPPORT GENERAL

7.1 Remerciements

En préambule, la Commission des finances souligne la grande disponibilité du SAGEFI. Elle tient à remercier M. le Chef du Département des finances, M. le Chef du SAGEFI et ses collaborateurs, Mme la Cheffe de la Direction générale de la fiscalité (DGF) et ses collaborateurs ainsi que l'ensemble des services visités par les sous-commissions. Elle remercie également la Commission thématique des systèmes d'information. Enfin, ses remerciements vont aussi au secrétaire de la Commission des finances, M. Fabrice Mascello, pour ses compétences, sa grande disponibilité et son efficacité.

7.2 Projet de budget de fonctionnement

Les principales charges

Le total des charges prévues au projet de budget 2017 s'élève à 9'298.0 mios, soit 138.9 mios de plus qu'au budget 2016 (non retraité). Il y a lieu toutefois d'ajuster les chiffres du budget 2016 afin de comparer avec un périmètre constant. Sur cette base, la progression à périmètre constant s'élève donc à 173.4 mios soit une augmentation de 1.90% entre le budget 2016 et 2017 (voir ch. 3 de ce document). Cette progression est en ligne avec la croissance économique escomptée estimée à +1.8 % en ce qui concerne la prévision du PIB-CH et 1.9 % en rapport avec la prévision du PIB-VD.

En détail, il apparaît d'importantes augmentations de charges dans le domaine du social (+113 mios bruts, soit +5.5 % par rapport au budget 2016), de la santé (+26 mios, +2 %), de l'enseignement, formation et culture (+76 mios, +2.7%). Le vieillissement de la population, l'augmentation de l'activité et les besoins en lien avec la pression démographique représentent clairement ces augmentations de charges. D'autres augmentations apparaissent, telles que le renfort à l'accueil de jour des enfants (+4 mios), à la Police cantonale (+2 mios), à l'exécution des peines (+1 mio), à l'Office des curatelles et tutelles (+1 mio), à la nouvelle politique agricole (+8 mios) et dans le domaine de l'asile (+12 mios) notamment.

A relever une diminution par rapport au budget 2016 dans les domaines de la RPT (-31 mios), des intérêts passifs (-4 mios), des réductions des pertes sur créances effectives (-10 mios), de l'effet de l'amortissement du solde des prêts conditionnellement remboursables (PCR) à fin 2015 (-9 mios) et de la diminution de la charge financière CPEV (caisse de pensions) en lien avec le paiement échelonné (-4 mios).

Le nombre de postes créés seront de 386 ETP (+2.3 % par rapport à 2016). Il s'agit pour 277 ETP d'adaptation de ressources dans l'enseignement et la formation. 109 postes administratifs sont également prévus au sein de l'ACV et plus particulièrement dans les domaines de l'informatique, de la police et l'asile.

Les principaux revenus

Sur le plan des revenus, la prévision atteint un total de 9'298.1 mios, leur augmentation par rapport à 2016 est de 171.9, soit 1.88 %. La progression des impôts ne dépasse pas 0.8 %. L'impôt sur le revenu, qui représente 60 % du groupe des impôts stagne à +0.4 % et au chapitre de l'impôt sur le bénéfice, le budget ne prévoit aucune progression par rapport au budget 2016, en raison notamment de la réduction du taux de 8.5 % à 8 %.

7.3 Considérations finales

Ce projet de budget 2017 est équilibré et adapté à la hausse de la population vaudoise. Il assure la qualité des prestations publiques. La faible progression des recettes fiscales reflète le fléchissement de la conjoncture et un environnement économique complexe et délicat. Ce budget démontre le soin que l'Etat met à remplir ses tâches, mais la croissance des charges ne pourra pas durablement être supérieure à celle des revenus. Cette situation pourrait faire apparaître la présentation d'un budget négatif dans un proche avenir.

La Commission a examiné minutieusement l'entier de ce budget et s'est également penchée sur les points suivants :

- Recettes fiscales
- Amendement et observation
- Budget d'investissements

Recettes fiscales

Lors de la présentation des prévisions des recettes fiscales par la Cheffe de la DGF, la Commission a pu constater, notamment, que la relative prudence des projections faites par la DGF est en tous points conforme aux principes en vigueur en la matière. La Commission a repris poste par poste les prévisions des recettes fiscales. Elle a pu constater que toutes ces prévisions sont construites sur des bases solides et constantes depuis plusieurs années (voir le détail des recettes au ch. 3.2.2 de ce document). Depuis la mise en place définitive de la taxation post-numerando, la prévision concernant les recettes d'impôt sur les personnes physiques se révèle plus précise qu'autrefois. Cependant, les estimations 2016 de l'impôt sur le revenu sont inférieures de 9.6 mios par rapport au budget 2016. Parallèlement, une importante différence est également visible dans l'impôt sur la fortune de cette même catégorie de contribuables entre le budget 2016 et les estimations (+ 83.2 mios).

Quant à l'impôt à la source, l'estimation se monte à 262 mios pour un budget 2016 à 264 mios.

La prévision pour les recettes 2016 des personnes morales se monte à 624.2 mios pour l'impôt sur les bénéfices, à 115 mios pour l'impôt sur le capital. Les autres impôts directs sur les personnes morales sont estimés à 25 mios.

S'agissant des prévisions relatives aux recettes conjoncturelles, tant pour les droits de mutation que pour l'impôt sur les gains immobiliers, il est relevé, comme l'année dernière, que celles-ci sont également à prévoir avec retenue. La prudence est de mise, du fait que des observateurs du marché relèvent l'évolution négative des indicateurs de prix de vente, principalement sur les objets de standing élevé, et constatent également une baisse d'activité, notamment dans le domaine des crédits bancaires.

En conclusion, la Commission remarque que la méthode utilisée par la DGF pour les estimations fiscales et les montants proposés par le conseil d'Etat semblent tout à fait fiables. Ils sont conformes aux principes de prudence et de sincérité.

Amendement et observation

La commission a déposé un amendement et aucune observation dans le cadre de ce projet de budget 2017.

L'amendement relève de la rubrique 3010 du Secrétariat général du Grand Conseil. La commission propose d'augmenter de 22'500 fr. le montant prévu. Cet apport financier doit permettre l'engagement d'un intendant (1 ETP en lieu et place de 0.5 ETP prévu dans le budget) à partir du mois d'avril 2017, avec la charge de la gestion du bâtiment et de l'ensemble des séances qui s'y dérouleront.

Le détail de cette intervention est visible le rapport de la sous-commission COFIN-SGC (ch. 28.9 de ce document).

Budget d'investissements

Les dépenses brutes d'investissement de l'Etat s'élèvent à 405.6 mios dans le projet de budget 2017, soit une diminution de 57.6 mios par rapport au budget 2016. En ajoutant les prêts (57.1 mios) et les garanties (212.5 mios), on obtient un effort global d'investissement pour le Canton de 675.2 mios. La Commission des finances salue cet effort d'investissement, tout en relevant que la marge d'autofinancement se monte à environ 53 % et que le solde sera financé par l'emprunt. Elle renvoie le lecteur au ch. 4 de ce document pour obtenir le détail des investissements dont le budget a été adopté à l'unanimité.

Conclusion

L'unanimité de la Commission relève que la politique de gestion des finances dans le cadre budgétaire correspond aux objectifs et missions du Conseil d'Etat. Avec une croissance des charges de 1.90 % et des revenus de 1.88 % (après retraitement à périmètre constant), le budget 2017 est fragile. A mettre également en regard d'une croissance du PIB à 1.9%. La Commission est satisfaite de la bonne situation financière actuelle de notre Canton, mais aussi très attentive à l'évolution de l'économie en général. La Commission est soucieuse de maintenir, dans le long terme, la continuité de l'équilibre des finances du Canton. Enfin, la Commission recommande au Grand Conseil de suivre les propositions du Conseil d'Etat ainsi que l'amendement retenu par la Commission.

Montanaire, le 21 novembre 2016

Alexandre Berthoud, rapporteur général

7.4 Vote

Le projet de budget de fonctionnement 2017 amendé présentant un excédent de recettes de Fr. 62'000 est adopté par la commission, par 11 voix pour, 3 contre et une abstention.

8. RAPPORT PARTIEL DU CONSEIL D'ETAT SUR LE PROGRAMME DE LEGISLATURE 2012 – 2017 AINSI QUE RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT SUR L'EVOLUTION A MOYEN TERME ET L'ACTUALISATION DE LA PLANIFICATION FINANCIERE, DES INVESTISSEMENTS ET DE L'ENDETTEMENT

La COFIN a examiné ces deux rapports et rappelle que le programme de législature dans le budget 2017 se décline sur cinq axes prioritaires : assurer un cadre de vie sûr et de qualité / soutenir la croissance et le pouvoir d'achat / soutenir la recherche – former – intégrer au marché du travail / investir – innover – faire rayonner le Canton / optimiser la gestion de l'Etat. Il impacte le projet de budget 2017 à hauteur d'un montant net de 50,3 mios, conformément au rythme prévu dans la planification arrêtée par le Conseil d'Etat. Elle a en outre pris bonne note qu'un rapport complet sur la législature écoulée sera publié en début d'année prochaine.

S'agissant de la planification financière, elle a notamment porté son attention sur les améliorations de l'efficacité des prestations ainsi que le processus de priorisation budgétaire et reste très attentive à la progression démographique qui montre certains signes de tassement.

La Commission des finances prend acte de ces deux rapports et invite le Grand Conseil à en faire de même.

9. COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 12 SEPTEMBRE 1984 SUR LA PREVOYANCE PROFESSIONNELLE DE CERTAINES CATEGORIES DE PERSONNEL (LLPP)

Entrées en vigueur graduellement depuis 2005, la loi sur l'Université de Lausanne (1^{er} janvier 2005), la loi sur la Haute école pédagogique (1^{er} septembre 2008) et la loi sur les Hautes écoles vaudaises de type HES (1^{er} janvier 2014) confèrent chacune une certaine autonomie aux institutions concernées. Ainsi, toutes les directions de ces Hautes écoles sont devenues autorité d'engagement de leur personnel. A titre d'exemple et en vertu des législations qui leur sont applicables, les Hautes écoles vaudaises de type HES et la Haute école pédagogique (HEP) peuvent engager des collaborateurs engagés sur des fonds extérieurs à l'Etat. Il s'agit notamment de personnes rémunérées par des fonds de recherche – par exemple, le Fonds national suisse de la recherche scientifique – et des financements octroyés par l'industrie pour l'exécution de prestations de service ou de mandats de recherche. Tout comme les assistants, cette catégorie de personnel n'est généralement pas destinée à faire carrière au sein d'une Haute école. Il se justifie dès lors également de ne pas les affilier à la CPEV.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat propose de reformuler certains articles qui ne sont plus en phase avec les cadres légaux mentionnés et qui doivent dès lors être adaptés.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 12 septembre 1984 sur la prévoyance professionnelle de certaines catégories de personnel (LLPP).

Votes	Art. 7a LLPL	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 7b LLPL	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 7g LLPL	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 7h LLPL (abrogé)	adopté par 15 oui (unanimité).
	Vote final	adopté par 15 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adoptée par 15 oui (unanimité).

10. COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 23 NOVEMBRE 2010 SUR LES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES CANTONALES POUR FAMILLES ET LES PRESTATIONS CANTONALES DE LA RENTE-PONT (LPCFAM)

La loi vaudoise sur les prestations complémentaires pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam) est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2011. Conformément à la loi, la Commission d'évaluation du dispositif a fourni au Conseil d'Etat un rapport d'évaluation sur les trois premières années du régime, sur la base d'un mandat de recherche attribué au Bureau d'études BASS. Le Conseil d'Etat en a ensuite présenté les résultats au Grand Conseil en mars 2016.

La Commission a accompagné le rapport d'évaluation de ses recommandations visant à améliorer l'efficacité du dispositif. Parmi les mesures retenues, elle a proposé au Conseil d'Etat d'adapter la franchise sur le revenu d'activité afin d'améliorer l'effet incitatif du dispositif pour toutes les tranches de revenu. Cette mesure a été retenue sous réserve d'une analyse financière permettant d'en maîtriser les coûts nets, qui se montent à près de CHF 2 mio qui doivent être compensés. L'augmentation des allocations familiales au 1^{er} septembre 2016 (mesure RIE III) permettra déjà de diminuer les charges du régime PC Familles de près de CHF 1.2 mio en 2017. Cette compensation étant insuffisante, il est proposé de retarder d'un mois le début du droit au PC Familles (effet du report du droit d'un mois : CHF 700'000). Cette estimation tient compte d'une entrée en vigueur différée d'un mois pour tous les nouveaux entrants dans le régime des PC Familles sur une année, à l'exception des personnes transférées directement du RI. Ce montant pourrait être affecté entièrement à l'amélioration de la franchise.

La LPCFam prévoit à son article 12 que la prestation entre en force le 1^{er} jour du mois auquel la demande a été déposée, dans la mesure où toutes les conditions légales sont remplies. Une modification légale est donc nécessaire. Il est proposé de donner la compétence au Conseil d'Etat de fixer le début du droit à la prestation par voie réglementaire. Le Conseil d'Etat serait ainsi habilité à fixer le début du droit au 1^{er} jour du mois suivant le dépôt de la demande. Le Conseil de politique sociale et la Commission d'évaluation de la LPCFam ont préavisé positivement cette modification.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 23 novembre 2010 sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam).

Votes	Art. 12 LPCFam	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 30 LPCFam	adopté par 15 oui (unanimité)
	Vote final	adopté par 15 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adoptée par 15 oui (unanimité).

11. COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 25 JUIN 1996 D'APPLICATION VAUDOISE DE LA LOI FEDERALE SUR L'ASSURANCE-MALADIE (LVLAMAL)

En date du 29 septembre 2015, le Grand Conseil a adopté, parmi d'autres modifications faisant l'objet de la Réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), une modification de la loi du 25 juin 1996 d'application vaudoise de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LVLAMal), dont l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2019.

Après quelques exercices où le calcul des subsides à l'assurance-maladie s'est basé sur le revenu déterminant unifié, l'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM) constate lors du calcul du revenu déterminant que l'application de l'article 11, alinéa 2 LVLAMal, concernant la déduction pour enfant à charge, est souvent contestée par les administrés dans sa teneur actuelle pour des raisons de mauvaise compréhension et interprétation de certains termes. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat souhaite améliorer la clarté des dispositions applicables aussi vite que possible dans le but de les rendre plus facilement compréhensibles pour les administrés. Il est dès lors proposé la modification de l'article 11, alinéa 2 LVLAMal, en remplaçant les termes de « revenu net » par « revenu déterminant ». L'entrée en vigueur de cette modification est prévue au 1^{er} janvier 2019, sous réserve de l'acceptation de la Réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) au niveau fédéral.

Dans un contexte de hausses des primes d'assurances-maladie et la nécessité d'anticiper la mesure « subside spécifique – RIE III » en faveur de certains ménages, le Conseil d'Etat propose un régime transitoire prenant effet durant la période de subventionnement allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018. Le gouvernement respecte ainsi son engagement en matière de subsides à l'assurance-maladie obligatoire visant à ne pas augmenter le nombre de bénéficiaires d'un subside en déplaçant les limites de revenu applicables. Le Conseil d'Etat prévoit néanmoins deux exceptions qui permettraient de modifier certains paramètres en vue d'une augmentation des subsides applicables. Les catégories particulières de subside concernent des personnes se retrouvant dans des situations de détresse et évoluant dans un contexte socio-économique très difficile (bénéficiaires du RI, personnes subsidiées pour cas de rigueur).

Ce régime transitoire est louable et est salué par la COFIN. La commission ne s'oppose à cette démarche, mais tient à relever qu'elle anticipe certaines décisions prises dans le cadre des négociations liées au dossier RIE III.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 25 juin 1996 d'application vaudoise de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LVLAMal).

Votes	Art. 11 LVLAMal	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 2 du projet de loi	adopté par 15 oui (unanimité)
	Art. 3 du projet de loi	adopté par 15 oui (unanimité)
	Vote final	adopté par 15 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adoptée par 15 oui (unanimité)

12. COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 9 NOVEMBRE 2010 SUR L'HARMONISATION ET LA COORDINATION DE L'OCTROI DES PRESTATIONS SOCIALES ET D'AIDE A LA FORMATION ET AU LOGEMENT CANTONALES VAUDOISES (LHPS)

La LHPS a été modifiée par le Grand Conseil le 8 décembre 2015, en introduisant entre autres l'article 7a sur la fortune commerciale. Cette disposition permet de tenir compte du fait que ce paramètre financier ne peut souvent pas être mis à contribution pour financer des dépenses de la vie courante, car il sert d'outil de travail pour l'indépendant. Pour plusieurs raisons, cette nouvelle disposition n'a pas été mise en vigueur au 1^{er} mars 2016 telles que les autres modifications de la LHPS. Par arrêté du 9 mars 2016, le Conseil d'Etat a décidé que l'article 7a n'entrerait en vigueur qu'au 1^{er} janvier 2017, date qui permet notamment de se calquer sur le rythme annuel de renouvellement des subsides aux primes d'assurance maladie. Dans ce même contexte, le Conseil d'Etat a également décidé l'abrogation, au 1^{er} janvier 2017, de l'article 22, alinéa 2 de la loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle (LAEF) qui traitait du même sujet.

Afin de régler l'application de l'article 7a LHPS, il est proposé la création d'une disposition transitoire par le biais de l'article 17a qui vise essentiellement à couvrir les décisions relatives à l'année de formation 2016/17, mais également celles relatives à des années précédentes qui interviendraient durant l'année 2016/17, par exemple des décisions définitives (après décisions provisoires) ou des décisions de remboursement.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 9 novembre 2010 sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (LHPS).

Votes	Art. 17a LHPS	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 2 du projet de loi	adopté par 15 oui (unanimité).
	Vote final	adopté par 15 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adoptée par 15 oui (unanimité).

13. COMMENTAIRE SUR LE PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 16 NOVEMBRE 1993 SUR LES HOSPICES CANTONAUX (LHC) ET EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE DECRET MODIFIANT LE DECRET DU 12 SEPTEMBRE 1994 POUR LA CREATION D'UN COMPTE SPECIAL INTITULE « CREDIT D'INVENTAIRE » POUR LES INVESTISSEMENTS DES HOSPICES CANTONAUX (DCSHC)

L'article 14 LHC permet d'accorder au CHUV la compétence de décider des investissements de rénovation et de transformation d'immeubles jusqu'à un montant de CHF 8 millions. Cette modification de 2012 était motivée par la nécessité de réserver la procédure relativement lourde de décision par le Grand Conseil aux investissements avec un certain enjeu stratégique, afin d'accélérer la réalisation de travaux indispensables à court terme. Cette nouvelle disposition a dans l'ensemble fait ses preuves. Cependant, quelques aménagements s'avèrent nécessaires, afin d'améliorer encore le processus de décision relatif aux investissements du CHUV et son contrôle.

Par ailleurs, deux autres modifications de la LHC sont également proposées :

- l'introduction d'une nouvelle disposition rendant l'octroi de subventions par le CHUV compatible avec la loi sur les subventions et
- la mise en conformité à la loi sur les finances des dispositions de la LHC sur les comptes et le budget

Enfin, une modification du décret du 12 septembre 1994 pour la création d'un compte spécial intitulé « crédit d'inventaire » pour les investissements des Hospices cantonaux (DCSHC), consistant à dissoudre un fonds résultant d'une réévaluation des immobilisations du CHUV, est également soumise à adoption. A ce propos et à des fins de meilleure compréhension du contexte, la COFIN précise que l'article 4a abrogé ne comporte pas d'autre alinéa dans le texte de loi concerné.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 16 novembre 1993 sur les Hospices cantonaux (LHC) et exposé des motifs et projet de décret modifiant le décret du 12 septembre 1994 pour la création d'un compte spécial intitulé « Crédit d'inventaire » pour les investissements des Hospices cantonaux (DCSHC).

Votes	Art. 9 bis LHC	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 11 LHC	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 14 LHC (abrogé)	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 14a LHC	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 14b LHC	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 14c LHC	adopté par 15 oui (unanimité).
	Vote final	adopté par 15 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adoptée par 15 oui (unanimité).
	Art. 4a DCSHC (abrogé)	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 2 du projet de décret	adopté par 14 oui, 1 abstention.
	Vote final	adopté par 14 oui, 1 abstention.
	Entrée en matière	adoptée par 15 oui (unanimité).

14. COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 12 MARS 2013 SUR LE CONTROLE CANTONAL DES FINANCES (LCCF) ET LA LOI DU 12 MARS 2013 SUR LA COUR DES COMPTES (LCCOMPTES) ET PREAVIS DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL SUR L'INITIATIVE MICHAEL BUFFAT AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES

Cette initiative a été déposée en novembre 2015 au nom de la COFIN et a été directement renvoyée au Conseil d'Etat par le Grand Conseil. En substance, cet objet demande une simplification administrative dans l'audition de la Cour des comptes (CC) et du Contrôle cantonal des finances (CCF) dans le cadre de leur procédure respective de présentation de leur budget à la COFIN.

En effet, fort d'une expérience positive avec le Tribunal cantonal, dont la base légale y relative a connu la même modification, il est proposé d'offrir tant à la COFIN qu'aux CCF et CC la possibilité de pouvoir demander une audition si l'une des deux parties l'estime nécessaire. A l'inverse, si la matière à débattre est considérée comme inexistante par l'ensemble des parties, il doit être possible de renoncer à une telle réunion.

Compte tenu de la présence de ce projet de loi dans l'EMPD du Conseil d'Etat sur le projet de budget 2017, une majorité de la COFIN a décidé d'en anticiper l'application. En d'autres termes et avec l'accord de l'ensemble des parties prenantes, les auditions de CCF et du CC sur leur budget 2017 n'ont pas eu lieu dans la mesure où les explications fournies par les sous-commissions en charge n'ont pas suscité de question particulière (voir le rapport de ces sous-commissions aux ch. 28.4 et 28.7 de ce document).

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 12 mars 2013 sur le Contrôle cantonal des finances (LCCF) et la loi du 12 mars 2013 sur la Cour des comptes (LCComptes) et préavis du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'initiative Michael Buffat au nom de la Commission des finances.

Votes	Art. 6 LCCF	adopté par 12 oui et 3 abstentions.
	Vote final	adopté par 12 oui et 3 abstentions.
	Entrée en matière	adoptée par 12 oui et 3 abstentions.
	Art. 15 LCCF	adopté par 12 oui et 3 abstentions.
	Vote final	adopté par 12 oui et 3 abstentions.
	Entrée en matière	adoptée par 12 oui et 3 abstentions.

15. COMMENTAIRE SUR LE PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 4 JUILLET 2000 SUR LES IMPÔTS DIRECTS CANTONAUX (LI)

La loi sur les impôts directs cantonaux (LI) doit être adaptée aux nouvelles dispositions fédérales qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Il s'agit principalement d'introduire, au niveau cantonal, l'adaptation de la loi sur l'impôt fédéral direct (LIFD) et de la loi sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) aux dispositions générales du Code pénal. D'autre part, la modification de la LIFD et de la LHID en raison d'une modification de la loi fédérale sur la formation continue entraîne également une adaptation au niveau cantonal. Elle n'a cependant qu'une portée terminologique.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI).

Votes	Art. 6 LI	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 20 LI	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 31 LI	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 37 LI	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 95 LI	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 254 LI	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 255 LI	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 256 LI	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 257 LI	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 260 LI	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 261 LI	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 277h LI	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 2 du projet de loi	adopté par 15 oui (unanimité).
	Vote final	adopté par 15 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adoptée par 15 oui (unanimité).

16. COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 27 FEVRIER 1963 CONCERNANT LE DROIT DE MUTATION SUR LES TRANSFERTS IMMOBILIERS ET L'IMPOT SUR LES SUCCESSIONS ET DONATIONS (LMSD)

Actuellement, la LMSD prévoit en matière d'imposition des successions et des donations que si des biens sont dévolus avec une charge d'usufruit, l'estimation du bien en cause est faite sans déduction de la valeur de cette charge (art. 27 LMSD). Cela signifie par exemple qu'en cas de donation d'un immeuble avec réserve d'usufruit en faveur du donateur, la donation est imposée sur l'entier de la valeur de l'immeuble (80% de l'estimation fiscale), mais sans déduction de la valeur de l'usufruit que conserve le donateur. Le corollaire de cette règle figure à l'art. 32 LMSD lequel prévoit que lors de l'extinction à titre gratuit de l'usufruit – par exemple au décès du donateur – aucun impôt n'est perçu (exonération). Le mécanisme peut donc être résumé, en matière de donation et de succession comme suit : pas de déduction lors de la constitution, mais pas d'imposition lors de l'extinction intervenant à titre gratuit.

En revanche, aucune règle correspondant à l'art. 27 LMSD ne figure dans la loi en matière de droit de mutation. Ce n'était guère gênant dans le passé, car le transfert à titre onéreux d'immeubles où le propriétaire conservait un droit réel restreint était controversé sur le plan du droit civil et guère pratiqué dans les faits. Depuis quelques années cependant, ce procédé a été expressément admis par le TF et les notaires le pratiquent de plus en plus. Par conséquent, en cas de vente de la nue-propriété d'un immeuble – acte onéreux équivalent à la donation avec réserve d'usufruit mentionnée précédemment – l'assiette du droit de mutation ne pourra retenir que la valeur de la nue-propriété. Il n'est ainsi aujourd'hui pas possible de refuser la déduction de la valeur de l'usufruit, faute de base légale. Toutefois, et de manière contraire au système, l'extinction ultérieure de l'usufruit pourra en application de l'art. 32 LMSD, intervenir de manière exonérée. Au final, la valeur de l'usufruit échappe ainsi à toute imposition.

Il est préconisé d'introduire dans la LMSD une disposition correspondant à l'art. 27 LMSD, mais en matière de droit de mutation permettant l'imposition intégrale et conforme au système de la vente de la nue-propriété d'un immeuble. Cette disposition peut être intégrée à l'art. 6 LMSD (nouvel alinéa 5 bis).

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 27 février 1963 concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt sur les successions et donations (LMSD).

Votes :	Art. 6 LMSD	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 44 LMSD	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 2 du projet de loi	adopté par 15 oui (unanimité).
	Vote final	adopté par 15 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adoptée par 15 oui (unanimité).

17. COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE LOI MODIFIANT CELLE DU 10 DECEMBRE 1969 SUR LA PROTECTION DE LA NATURE, DES MONUMENTS ET DES SITES (LPNMS)

Le département en charge des monuments, sites et archéologie est le Département des finances et des relations extérieures (DFIRE), auquel est rattaché le Service Immeuble, Patrimoine et Logistique (SIPaL). La jurisprudence du Tribunal cantonal a plusieurs fois précisé que le département dont dépend le service désigné pour la conservation des monuments historiques a également qualité pour recourir contre la délivrance d'un permis de construire dans la mesure où il invoque des griefs relatifs à la protection du patrimoine bâti. Cependant, dans un arrêt récent, le Tribunal cantonal est revenu sur cette jurisprudence et a retenu que même s'il invoquait des griefs relatifs à la protection du patrimoine bâti, le DFIRE n'était pas compétent pour recourir contre une décision municipale relative à un permis de construire selon l'article 104a LATC. De même et toujours selon le Tribunal cantonal, le DFIRE ne peut pas se prévaloir de l'article 105 LATC pour statuer à la place d'une municipalité, lorsqu'un ordre de remise en état se justifie, et même lorsque cette justification serait liée à la protection d'un monument ou d'un site.

Dès lors, pour remédier à cette nouvelle problématique des compétences départementales, il est prévu d'attribuer au chef du département en charge de la protection des monuments, des sites et archéologie, aujourd'hui le DFIRE, la compétence de prendre des mesures directement fondées sur les articles 104a et 105 LATC, lorsque des intérêts découlant de la protection des monuments historiques ou des sites archéologiques sont en jeu.

Interpellé sur cette délégation de compétence, le Conseiller d'Etat a confirmé le fait que ce genre d'informations est régulièrement communiqué au Conseil d'Etat.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant celle du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS).

Votes :	Art. 87 bis LPNMS	adopté par 12 oui et 3 abstentions.
	Art. 2 du projet de loi	adopté par 15 oui (unanimité).
	Vote final	adopté par 14 oui et 1 abstention.
	Entrée en matière	adoptée par 14 oui et 1 abstention.

18. COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE DECRET FIXANT, POUR L'EXERCICE 2017, LE MONTANT LIMITE DES NOUVEAUX EMPRUNTS CONTRACTES PAR L'ETAT DE VAUD, AINSI QUE LE MONTANT LIMITE DE L'AVANCE DE TRESORERIE QUE L'ETAT DE VAUD PEUT ACCORDER A LA CENTRALE D'ENCAISSEMENT DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES VAUDOIS

Etat de la dette

Comme il ressort du ch. 5.3 du présent rapport, au 31 décembre 2015, la dette brute de l'Etat de Vaud se chiffrait à CHF 975 mios auxquels CHF 270 mios de placements devaient être encore retranchés pour obtenir une dette nette de CHF 705 mios. Pour l'année 2016, aucun emprunt à long terme n'est arrivé à échéance. En raison de liquidités en suffisance, aucune conclusion d'emprunt ne devrait être nécessaire. Concernant l'évolution des placements, ceux-ci s'élevaient à CHF 270 mios en début d'année. Ils sont estimés à CHF 100 mios pour cette fin d'année. Au final, il est prévu une dette brute estimée de CHF 975 mios au 31 décembre 2016, des placements pour CHF 100 mios et une dette nette de CHF 875 mios.

Pour l'année 2017, aucun emprunt n'arrivera à échéance, la prochaine étant fixée en 2022. L'évolution de la dette est à mettre en corrélation avec les investissements, la variation des prêts, le financement de la Caisse de pension et le résultat planifié. Avec l'insuffisance de financement ainsi calculée, il est donc prévu de contracter un emprunt public de CHF 400 mios. Au 31.12.2017, la dette brute s'élève à CHF 1'375 mios, les placements à CHF 100 mios et la dette nette à CHF 1'275 mios.

Situation de trésorerie pour la CEESV

Dans le cadre du budget 2017 de l'Etat, eu égard à la réduction régulière et continue du compte courant de la CEESV, il est proposé de demander au Grand Conseil l'octroi d'une limite du compte clearing de CHF 80 mios, soit CHF 7 mios de moins qu'en 2016. Ce plafond permettra de répondre aux besoins estimés en 2017 et notamment au pic de CHF 75 mios en novembre tout en conservant une petite marge pour faire face à d'éventuels imprévus. Si les tendances actuelles se confirment, le solde du compte courant devrait se situer à quelque CHF 62 mios en fin d'année 2017. L'art. 4 du décret prévoit cependant une limite de CHF 80 mios qui correspond au solde maximal que le compte courant pourrait atteindre en cours d'année 2017.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret fixant, pour l'exercice 2017, le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud, ainsi que le montant limite de l'avance de trésorerie que l'Etat de Vaud peut accorder à la Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois (CEESV).

Votes :	Art. 1 du projet de décret	adopté par 13 oui et 2 abstentions.
	Art. 2 du projet de décret	adopté par 14 oui et 1 abstention.
	Art. 3 du projet de décret	adopté par 14 oui et 1 abstention.
	Art. 4 du projet de décret	adopté par 14 oui et 1 abstention.
	Art. 5 du projet de décret	adopté par 13 oui et 2 abstentions.
	Vote final	adopté par 13 oui et 2 abstentions.
	Entrée en matière	adoptée par 13 oui et 2 abstentions

19. COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE DECRET FIXANT, POUR L'EXERCICE 2017, LES MONTANTS MAXIMAUX AUTORISES DES ENGAGEMENTS DE L'ETAT PAR VOIE DE PRETS, DE CAUTIONNEMENTS ET D'ARRIERE-CAUTIONNEMENTS CONFORMEMENT A LA LOI DU 12 JUIN 2007 SUR L'APPUI AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (LADE)

Selon la LADE, le soutien par le Canton de la promotion et du développement économique peut se faire par des aides à fonds perdu, des prêts, des cautionnements ou des arrière-cautionnements. Par le biais du présent décret, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil des montants maxima pour 2017 qui ne pourront pas dépasser :

- 127 mios par voie de prêts ;
- 26 mios par voie de cautionnements (pour les projets d'entreprises et régionaux) ;
- 2 mios par voie d'arrière-cautionnement.

Bien que ce décret soit systématiquement intégré aux projets de budget que la COFIN doit analyser chaque année sous l'angle financier, une discussion est ouverte sur la pertinence de son emplacement. En effet, un député estime que la question politique du niveau de fixation des plafonds ne doit pas être sous-estimée. Un autre aspect important, continue ce commissaire, est le ratio dans le cadre des montants alloués entre la mise à disposition passive de fonds que l'entreprise peut demander et la partie proactive pour laquelle l'Etat mène des démarches promotionnelles. Un député lui répond que les articles de la LADE prévoient des montants maximaux basés sur un cadrage politique. De plus, continue-t-il, l'Etat, par le biais du SPECo, se charge régulièrement d'informer les entreprises sur les soutiens financiers à disposition : la promotion économique est par conséquent bien faite.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret fixant, pour l'exercice 2017, les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts, de cautionnements et d'arrière-cautionnements conformément à la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE).

Votes :	Art. 1 du projet de décret	adopté par 14 oui (unanimité).
	Art. 2 du projet de décret	adopté par 14 oui (unanimité).
	Vote final	adopté par 14 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adoptée par 14 oui (unanimité).

20. COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE DECRET FIXANT, POUR L'EXERCICE 2017, LE MONTANT MAXIMUM DES GARANTIES QUE LE CONSEIL D'ETAT PEUT OCTROYER AU NOM DE L'ETAT POUR LES EMPRUNTS CONTRACTES PAR DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES PRIVES RECONNUS D'INTERET PUBLIC AFIN DE FINANCER LEURS INVESTISSEMENTS

La révision du 17 mai 2011 de la LPFES a simplifié la procédure d'octroi de la garantie de l'Etat pour les emprunts des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public. Auparavant, la procédure reposait sur une décision du Grand Conseil à chaque étape de la construction et de la rénovation d'un établissement privé reconnu d'intérêt public. Cette procédure générait des délais qui retardaient la mise à disposition d'infrastructures nouvelles. Avec la révision de la LPFES, le Grand Conseil n'a plus à se prononcer objet par objet. Désormais, il accorde chaque année, par voie de décret, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer. Actuellement, le total maximum des engagements de l'Etat sous cette forme a été fixé dans la loi à hauteur de CHF 850 mios (adaptation de ce montant dans le cadre de l'EMPD du budget 2016). Il appartient ensuite au Conseil d'Etat, dans la limite annuelle ainsi fixée, d'accorder concrètement la garantie de l'Etat, sur préavis de la Commission thématique du Grand Conseil en charge de la santé publique. La Commission des finances est pour sa part régulièrement informée par le département, via sa sous-commission DSAS qui intègre un commentaire dans son propre rapport (voir ch. 28.4 de ce document).

Avec un montant total prévisible au 31 décembre 2016 de 685,2 mios, plus des nouveaux projets dans les hôpitaux (12,5 mios) et dans les EMS (91,3 mios), le montant maximum des garanties fixé pour 2017 se monte à 775,3 mios (après amortissements).

A noter que la mention dans la réparation des EMS de 15,6 mios en faveur de l'Association de l'Hôpital du Pays d'Enhaut est erronée : le bénéficiaire est la Fondation Praz-Soleil.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret fixant, pour l'exercice 2017, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements.

Votes :	Art. 1 du projet de décret	adopté par 14 oui (unanimité).
	Art. 2 du projet de décret	adopté par 14 oui (unanimité).
	Vote final	adopté par 14 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adoptée par 14 oui (unanimité).

21. COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE DECRET FIXANT, POUR L'EXERCICE 2017, LE MONTANT MAXIMUM DES GARANTIES QUE LE CONSEIL D'ETAT PEUT OCTROYER AU NOM DE L'ETAT POUR LES EMPRUNTS CONTRACTES PAR DES ETABLISSEMENTS SOCIO-EDUCATIFS RECONNUS D'INTERET PUBLIC AFIN DE FINANCER LEURS INVESTISSEMENTS DANS LE CADRE DE LA LAIH

La révision du 1^{er} mai 2014 de la LAIH a clarifié la procédure d'octroi de la garantie de l'Etat pour les emprunts des établissements socio-éducatifs (ESE) privés reconnus d'intérêt public accueillant des personnes adultes en situation de handicap ou en grandes difficultés sociales. Auparavant et à la suite de l'entrée en vigueur de la RPT, la procédure reposait sur un décret spécifique du Grand Conseil accordant la garantie d'Etat.

Conformément à la LAIH (art. 43c), le Grand Conseil détermine chaque année, par voie de décret, le montant maximum des garanties que le département peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par les ESE afin de financer leurs investissements. Le total des engagements de l'Etat sous cette forme ne peut dépasser 350 millions de francs sur la base d'une estimation des besoins d'investissements des ESE à moyen terme. Il appartient ensuite au Conseil d'Etat, dans la limite annuelle ainsi fixée, d'accorder concrètement la garantie de l'Etat sur préavis de la Commission thématique du Grand Conseil en charge de la santé publique. La Commission des finances est régulièrement informée par le département.

Avec un montant total prévisible au 31 décembre 2016 de 168,7 mios, plus des nouveaux projets 2016 dans les ESE à hauteur de 47.9 mios, le montant maximum des garanties fixé pour 2017 se monte à 216.6 mios.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret fixant, pour l'exercice 2017, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements socio-éducatifs reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LAIH.

Votes :	Art. 1 du projet de décret	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 2 du projet de décret	adopté par 15 oui (unanimité).
	Vote final	adopté par 15 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adoptée par 15 oui (unanimité).

22. COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE DECRET FIXANT, POUR L'EXERCICE 2017, LE MONTANT MAXIMUM DES GARANTIES QUE LE CONSEIL D'ETAT PEUT OCTROYER AU NOM DE L'ETAT POUR LES EMPRUNTS CONTRACTES PAR DES INSTITUTIONS SOCIO-EDUCATIVES DANS LE CADRE DE LA LPROMIN

La révision du 1^{er} juillet 2016 de la LProMin a simplifié la procédure d'octroi de garanties d'emprunt en faveur des institutions relevant de la politique socio-éducative en matière de protection des mineurs (ci-après institutions PSE), à l'instar de ce qui a déjà été réalisé pour d'autres institutions bénéficiaires de telles garanties (p.ex. pour les emprunts contractés par des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public sur la base de l'art. 4 de la loi sur la planification et le financement des établissements socio-éducatifs d'intérêt public / LPFES).

Dans le cadre de la LProMin, l'article 58l introduit la base légale nécessaire à l'octroi de ces garanties, de telle sorte que le Grand Conseil n'ait plus à se prononcer sur la demande de garanties objet par objet, mais accorde chaque année, par voie de décret, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer.

Le total maximum des engagements proposés sous cette forme dans la LProMin est fixé à CHF 68 mios sur la base d'une estimation des besoins d'investissement des institutions de la PSE à l'horizon de 2018. Il appartiendra ensuite au Conseil d'Etat, dans la limite annuelle ainsi fixée, d'accorder la garantie effective de l'Etat.

Avec un montant total prévisible au 31 décembre 2016 de 32,7 mios, plus des nouveaux projets 2017 dans les institutions PSE de 11,4 mios, le montant maximum des garanties fixé pour 2017 se monte à 44,1 mios.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret fixant, pour l'exercice 2017, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des institutions socio-éducatives dans le cadre de la LProMIN.

Votes :	Art. 1 du projet de décret	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 2 du projet de décret	adopté par 15 oui (unanimité).
	Vote final	adopté par 15 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adoptée par 15 oui (unanimité).

23. COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE DÉCRET FIXANT, POUR L'EXERCICE 2017, LE MONTANT MAXIMUM DES GARANTIES QUE LE CONSEIL D'ÉTAT PEUT OCTROYER AU NOM DE L'ÉTAT POUR LES EMPRUNTS CONTRACTÉS PAR DES ÉTABLISSEMENTS DE PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE PRIVÉE RECONNUS AFIN DE FINANCER LEURS INVESTISSEMENTS

La nouvelle loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) du 1^{er} septembre 2015 prévoit le financement des investissements immobiliers exclusivement sous forme de service de la dette. Les emprunts des établissements de pédagogie spécialisée pour financer leurs investissements sont par ailleurs garantis par l'Etat. Les établissements de la pédagogie spécialisée sont tenus d'assumer en principe 20% du coût des investissements immobiliers (acquisition, construction, transformation et aménagement) via leurs fonds propres.

La LPS a simplifié la procédure d'octroi des garanties de l'Etat pour les emprunts contractés par les établissements de pédagogie spécialisée privés reconnus (ci-après les établissements de pédagogie spécialisée). Désormais, le Grand Conseil accorde, chaque année, par voie de décret, une enveloppe de garanties, dont le montant annuel est basé sur une évaluation des besoins d'investissements des établissements de pédagogie spécialisée. La limite maximum de cette enveloppe est fixée à 85 mios. Cette procédure s'inscrit dans le cadre de l'EMPD du budget annuel de l'Etat de Vaud. Il appartient ensuite au Conseil d'Etat, dans la limite annuelle ainsi fixée, d'accorder concrètement la garantie de l'Etat pour les emprunts contractés par les établissements de pédagogie spécialisée pour financer leurs investissements.

L'entrée en vigueur du décret présenté ici est conditionnée à l'entrée en vigueur de la LPS, en particulier de son article 58 envisagée pour le 1^{er} août 2017, ainsi les garanties pour les nouveaux projets ne pourront être demandées au Conseil d'Etat par le SESAF qu'après l'entrée en vigueur effective de la loi.

Avec un montant total prévisible au 31 décembre 2016 de 19,6 mios, plus des nouveaux projets 2017 dans les établissements de pédagogie spécialisée pour 12,2 mios, le montant maximum des garanties fixé pour 2017 se monte à 31,8 mios.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret fixant, pour l'exercice 2017, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat pour octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements de pédagogie spécialisée privée reconnus afin de financer leurs investissements.

Votes :	Art. 1 du projet de décret	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 2 du projet de décret	adopté par 15 oui (unanimité).
	Vote final	adopté par 15 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adoptée par 15 oui (unanimité).

24. COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE DECRET FIXANT LA CONTRIBUTION ORDINAIRE DE L'ETAT AU BUDGET ANNUEL DE LA FONDATION POUR L'ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS POUR L'ANNEE 2017

Conformément à la loi du 20 juin 2006 sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), l'Etat contribue au financement de l'accueil de jour des enfants par l'octroi d'une contribution à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE). Cette contribution globale annuelle de l'Etat à la FAJE comprend sa contribution ordinaire, sa contribution en tant qu'employeur et sa contribution à l'aide au démarrage, prélevée sur le Fonds pour la protection de la jeunesse et en faveur de l'enfance malheureuse et abandonnée.

Selon l'article 45 de la LAJE, la contribution ordinaire de l'Etat à la FAJE est fixée annuellement par décret du Grand Conseil dans le cadre de la procédure budgétaire. Conformément aux modifications législatives adoptées en 2013 par le Grand Conseil dans le cadre du rapport d'évaluation de la LAJE, cette contribution tient compte d'une augmentation progressive du taux de couverture de l'accueil de jour des enfants d'en principe 0,8% jusqu'en 2017. Par ailleurs, dans le cadre des mesures visant à soutenir le pouvoir d'achat des familles en lien avec la réforme sur l'imposition des entreprises (EMPD 239 sur la RIE III, septembre 2015, page 111), le Grand Conseil a approuvé l'augmentation des moyens que l'Etat alloue à la FAJE pour l'accueil parascolaire et a adopté un décret fixant la contribution complémentaire de l'Etat progressivement déployée de 2016 à 2022.

Fondé sur ce qui précède, le présent décret a pour objet de fixer conformément à l'article 45 la contribution de l'Etat à la FAJE pour l'année 2017. Selon le rapport d'évaluation précité, la contribution ordinaire de l'Etat pour 2017 serait de 31.08 mios, auxquels il faut ajouter la contribution complémentaire de 5 mios pour l'accueil parascolaire fixée par décret du Grand Conseil dans le cadre de la RIE III, soit un total de 36.08 mios correspondant au total du présent décret. A ce montant s'ajouteront la contribution de l'Etat au titre de l'aide au démarrage (2.4 mios par an) et sa contribution en tant qu'employeur (budgétée, compte tenu de la RIE III, à 2.70 mios). La contribution globale de l'Etat à la FAJE pour l'année 2017 serait de 41.18 mios. Il convient par ailleurs de mentionner les montants prévus au budget 2017 pour financer le 0.90 poste supplémentaire à créer au sein de l'OAJE pour exercer, conformément au droit fédéral, le régime d'autorisation et de surveillance des structures d'accueil.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret fixant, pour l'exercice 2016, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements socio-éducatifs reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements.

Votes : Art. premier du projet de décret	adopté par 15 oui (unanimité).
Art. 2 du projet de décret	adopté par 15 oui (unanimité).
Vote final	adopté par 15 oui (unanimité).
Entrée en matière	adoptée par 15 oui (unanimité).

25. COMMENTAIRE SUR LE PROJET DE DECRET ACCORDANT UNE GARANTIE D'EMPRUNT DE CHF 1'876'000 A L'ACADEMIE INTERNATIONALE DES SCIENCES ET TECHNIQUES DU SPORT (AISTS) POUR L'ACQUISITION DE SON LOT DE PPE DANS LE BATIMENT SYNATHLON

L'Académie Internationale des Sciences et Techniques du Sport (AISTS) est un centre de formation continue, de recherches appliquées, d'études et de conseils, créé en 2000 à Lausanne. Ses membres fondateurs sont le Comité International Olympique, le Canton de Vaud, la Ville de Lausanne, l'Université de Lausanne, l'Ecole Hôtelière de Lausanne, l'EPFL, l'Université de Genève et l'IMD. Cette fondation de droit privé a comme but social de « développer et d'appliquer toutes les formes de connaissances relatives à l'étude du sport sur des thèmes pluridisciplinaires touchant notamment aux domaines de la biologie, du droit, de l'économie, de la médecine, du management, de la sociologie et de la technologie. ». Elle est active dans les domaines de la formation continue, de la recherche appliquée et du conseil, avec comme objectif de développer la professionnalisation du management du sport. Par ailleurs, elle dispose d'une large plateforme de connections au sein de l'industrie du sport et du mouvement olympique, y compris sur le plan international et propose diverses offres de formation, conférence ou encore ateliers dans les domaines majeurs du sport (leadership, gouvernance, management des organisations sportives, etc.).

A l'étroit dans ses bureaux actuels et devant faire face à une croissance de ses activités, l'AISTS nécessite davantage de locaux pour héberger ses collaborateurs et de nouvelles formations. Dans ce contexte et disposant d'une surface financière modeste, cette institution a décidé d'acquérir ses propres locaux au sein du nouveau bâtiment Synathlon, en PPE. La garantie d'emprunt de l'Etat de CHF 1'876'000 doit lui permettre d'obtenir de meilleures conditions financières sur son crédit que cela n'aurait été le cas sans la garantie du Canton. De son côté, l'AISTS financera 20% de cet investissement par ses fonds propres, soit CHF 469'000.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret accordant une garantie d'emprunt de CHF 1'876'000 à l'académie Internationale des Sciences et Techniques du Sport (AISTS) pour l'acquisition de son lot de PPE dans le bâtiment Synathlon.

Votes : Art. 1 du projet de décret	adopté par 14 oui et 1 abstention.
Art. 2 du projet de décret	adopté par 14 oui et 1 abstention.
Vote final	adopté par 14 oui et 1 abstention.
Entrée en matière	adoptée par 14 oui et 1 abstention.

26. COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE DECRET ACCORDANT LA GARANTIE DE L'ETAT DE VAUD A EDIPRESSE DEVELOPPEMENT SA POUR L'EMPRUNT BANCAIRE DE CHF 15'820'350 CONTRACTE POUR FINANCER UNE PARTIE DE L'INVESTISSEMENT NECESSAIRE A LA CONSTRUCTION DES BATIMENTS GRIS DE L'UNITE CENTRALISEE DE PRODUCTION (UCP) ET DE LA PLATEFORME LOGISTIQUE CHUV-HUG

En date du 5 mai 2015, le Grand Conseil a adopté un décret « accordant la garantie de l'Etat de Vaud à Edipresse SA pour l'emprunt bancaire de CHF 15'820'350 contracté pour financer une partie de l'investissement nécessaire à la construction des bâtiments gris de l'Unité centralisée de production (UCP) et de la plateforme logistique CHUV-HUG ». En ce début d'automne, les travaux ont démarré sur le site de Bussigny et la garantie de l'Etat pour l'emprunt que devra lever le propriétaire foncier sera bientôt délivrée. Les contacts qui ont eu lieu avec le Groupe Edipresse en vue de l'octroi de cette garantie ont toutefois mis en évidence deux éléments qui nécessitent une modification de la décision adoptée par le Grand Conseil dans son décret du 5 mai 2015.

En effet, sur le plan des structures organisationnelle et juridique du propriétaire foncier, les choses ont évolué, cela même déjà avant l'entrée en vigueur du décret précité. En effet :

- en date du 15 mai 2012, Edipresse SA a fusionné avec Edipresse Holding SA ;
- en date du 9 décembre 2013, Edipresse Holding SA a fusionné avec Edipresse Groupe SA.

En outre, sur le plan opérationnel, il n'est plus prévu que ce soit Edipresse Groupe SA (anc. Edipresse SA avant les deux fusions susmentionnées) qui se charge du financement de l'UCP et de la plateforme logistique que louera le CHUV, mais la société Edipresse Développement SA, filiale à 100 % de Edipresse Groupe SA.

Au final, c'est donc la société Edipresse Développement SA qui sera le débiteur de l'emprunt bancaire, qu'elle contractera auprès d'une institution financière non encore définie. C'est ainsi cette société, non Edipresse SA, qui devra être mise au bénéfice de la garantie de l'Etat. En conséquence, le décret du 5 mai 2015 n'est plus adapté. Il est dès lors proposé au Grand Conseil l'adoption d'un nouveau décret permettant l'octroi de la garantie à la société Edipresse Développement SA. Cet acte abrogera par ailleurs le décret du 5 mai 2015.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret accordant la garantie de l'Etat de Vaud à Edipresse Développement SA pour l'emprunt bancaire de CHF 15'820'350 contracté pour financer une partie de l'investissement nécessaire à la construction des bâtiments gris de l'Unité centralisée de production (UCP) et de la plateforme logistique CHUV-HUG.

Votes :	Art. 1 du projet de décret	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 2 du projet de décret	adopté par 15 oui (unanimité)
	Art. 3 du projet de décret	adopté par 15 oui (unanimité)
	Vote final	adopté par 15 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adoptée par 15 oui (unanimité).

27. RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT SUR LE POSTULAT JULIEN CUEREL ET CONSORTS – DE LA TRANSPARENCE POUR LES CONTRIBUABLES

Le postulant constate qu'en ce qui concerne l'impôt fédéral direct (IFD), seul le montant imposable est communiqué, sans détail et sans motivation des éventuelles corrections effectuées par l'office de taxation. Il souligne par ailleurs que le logiciel, fourni par l'Administration cantonale des impôts (ACI) à chaque contribuable qui souhaite remplir sa déclaration d'impôt, imprime d'office le détail des éléments soumis à l'IFD et, de manière séparée, le détail des éléments soumis à l'ICC.

En conséquence, il demande que les contribuables reçoivent, même si les montants de l'IFD sont modestes, un détail des montants sur lesquels ils sont taxés afin de comprendre les modifications apportées à leurs déclarations et, le cas échéant, pouvoir ainsi recourir contre la décision. Pour ce faire, l'envoi d'une notification de taxation avec le détail des montants retenus pour l'IFD (comme pour l'ICC), ainsi que le détail des corrections apportées est nécessaire dans un souci de transparence envers les contribuables.

Le Conseil d'Etat a pris bonne note de cette demande et y donnera suite dans le cadre d'une prochaine révision informatique d'envergure permettant d'intégrer le détail des éléments de taxation.

A l'unanimité (15), la Commission des finances recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Julien Cuereel et consorts – de la transparence pour les contribuables.

28. RAPPORTS DES SOUS-COMMISSIONS

28.1 Département du territoire et de l'environnement

Commissaires : M. Philippe Randin, rapporteur
Mme Graziella Schaller

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré divers entretiens à l'examen du projet de budget de chaque service. Elle a bénéficié des explications des chefs de service, accompagnés de leurs responsables financiers. Monsieur Jacques Ehrbar, responsable financier du département, nous a accompagnés lors de toutes les visites. Les visites se sont achevées par une rencontre avec la Cheffe du département. La sous-commission remercie très sincèrement toutes ces personnes pour leur collaboration et leur disponibilité.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2016

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	220'538'200	222'386'700	1'848'500	0.84
Revenus	421'487'800	429'666'300	8'178'500	1.94
Revenu net	200'949'600	207'279'600	6'330'000	3.15

b) Comparaison avec les comptes 2015

	Comptes 2015	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	190'005'331	222'386'700	32'381'369	17.04
Revenus	398'303'453	429'666'300	31'362'847	7.87
Revenu net	208'298'122	207'279'600	-1'018'522	-0.49

001 Secrétariat général du DTE

Nous nous sommes entretenus avec Monsieur Nicolas Chervet, Secrétaire général du département de Territoire et Environnement, sur ses tâches de coordination et d'administration d'état-major, et ses tâches d'appui à la conseillère d'Etat Mme de Quattro.

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	4'595'000	4'575'200	-19'800	-0.43
Revenus	28'100	25'700	-2'400	-8.54
Charge nette	4'566'900	4'549'500	-17'400	-0.38

Secrétariat général et Bureau de l'Egalité Femmes Hommes (BEFH)

Mme Magaly Hanselmann, qui va quitter la tête du bureau de l'égalité BEFH avant la fin de l'année, était accompagnée de Mme Magdalena Rosende qui assurera l'intérim du service en attendant la nomination du ou de la nouvelle cheffe de service. Mme Hanselmann nous a présenté les brochures éditées par le BEFH.

La majeure partie des variations du budget est liée au BEFH. Avec un effectif maintenant au complet de 6,5 ETP, le BEFH est une petite équipe, qui est fortement impactée lors d'absence de moyenne durée (congés maternité, maladie). Le Bureau a donc dû prioriser ses projets, ce qui a amené à une diminution des mandats confiés. Le projet de colloque sur la loi sur l'égalité a été reporté en raison de la maladie du juriste. Le départ programmé de la cheffe du Bureau, Mme Hanselmann crée quelques incertitudes et reports de projets. La procédure de recrutement est en cours. Au niveau du secrétariat général, il est constaté peu de variations financières, avec un effectif du personnel stable.

- 3030 Le personnel temporaire est toujours beaucoup sollicité, c'est une aide importante dans les petites équipes.
- 3102 Les brochures thématiques : sur les violences domestiques, « Les chiffres de l'égalité », en collaboration avec le SCRIS, « Sortir ensemble et se respecter », sur la sensibilisation au harcèlement chez les jeunes (15 ans-18 ans), devront être réimprimées. La brochure « Salaire, Maternité, Promotion, harcèlement... » qui a été reprise par d'autres cantons et devrait être rééditée elle aussi, car elle est épuisée, mais il manque pour le moment le « porteur de projet » pour s'en occuper.
- 3170 Participation à des conférences intercantionales, pour lesquelles des représentants du BEFH sont désignés, et qui sont importantes pour les échanges de bonnes pratiques.
- 4630 Fin de la campagne « Lutte contre les mariages forcés », et donc fin du soutien financier de la Confédération

005 Direction générale de l'environnement

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	148'464'600	151'758'800	3'294'200	2.22
Revenus	92'404'100	94'340'900	1'936'800	2.10
Charge nette	56'060'500	57'417'900	1'357'400	2.42

Nous avons rencontré Messieurs Cornelis Neet, Olivier Lusa et Christophe Avert qui a remplacé Mme Nuria Ramoni. La gestion et le renouvellement de plusieurs conventions-programmes, cofinancées par la Confédération annuellement à plus de 40 millions de francs, représentent un gros travail pour la DGE. Le fonds des 100 Millions pour l'Energie a été octroyé à plus de 60% et continue à être utilisé.

En 2017, la DGE comptera 4 ETP supplémentaires, qui renforceront différents services. Plusieurs conventions-programmes, cofinancées par la Confédération et le Canton ont été renouvelées en 2016 mais vont véritablement débiter en 2017. Les conventions-programmes 2012-2016 ont bénéficié d'une prolongation d'une année de la Confédération. Cette durée supplémentaire permettra d'atteindre 100% des objectifs fixés et ainsi d'utiliser l'entier de l'argent fédéral. Une nouvelle convention-programme en vue de réduire les émissions de CO2 dans le domaine du bâtiment, d'une durée d'une année, débute en 2017. 5 % des montants reçus de la Confédération pourront être affectés aux frais de gestion du programme, compte tenu que le programme occasionnera un travail important durant son exécution. Le montant total des subventions fédérales devrait s'élever à environ 27 millions (22 millions pour les mesures visant à l'isolation de l'enveloppe des bâtiments et 5 millions pour la promotion des énergies renouvelables).

La mise en œuvre des mesures de traitement des micropolluants dans les STEP et la gestion de leur financement voté dans le crédit-cadre EMPD 240 de 80 millions entraînera des charges supplémentaires pour la DGE : planification, conseils aux détenteurs de STEP, examen des projets, élaboration des demandes d'octroi, décomptes des travaux, gestion administrative et financière. Les besoins en personnel sont évalués à 2 ETP : une partie pourra être assumée par le personnel en place, mais un effectif supplémentaire de 1.3 ETP est nécessaire vu la complexité technique de tels projets.

56.3% du fonds des 100 mio pour l'énergie ont été octroyés à fin septembre 2016, soit CHF 56,3 millions. Actuellement, le rythme des octrois a atteint près de 1.6 mio par mois, puisqu'il était d'environ 42 mio à fin 2015 et la tendance des octrois est à la hausse actuellement.

Les montants engagés dans le cadre du programme des 100 mio se montaient, à fin 2015, pour :

- le domaine de l'assainissement des bâtiments (plus de 1100 projets approuvés) à environ 7,5 mio,
- le remplacement des chauffages électriques (environ 320 projets approuvés) à 3,5 mio,
- les audits des grands consommateurs (environ 150 projets) à 0,6 mio,
- la reprise à prix coûtant de l'électricité photovoltaïque par le pont RPC cantonal, qui permet aux citoyens et entreprises en attente des subventions fédérales de déjà faire fonctionner leur installation (plus de 200 installations), à environ 9.1 mio),
- l'appui aux Hautes Ecoles pour le développement de projets novateurs en collaboration avec des entreprises, telles que le stockage d'énergie ou l'amélioration de l'efficacité de turbines de nouvelle génération (9 projets soutenus) à 12,3 mio,
- le soutien à différents développements des énergies renouvelables à 4,6 mio,
- le soutien à la formation et à la communication dans le domaine de l'énergie, cette dernière tâche étant confiée aux cantons par la Confédération, à 1,3 mio).
- le montant de 3,1 mio est destiné à financer le salaire des collaborateurs qui gèrent le programme ; ce qui représente une proportion nettement plus faible que celle prévue dans des programmes fédéraux analogues.

3010 Salaires : 4 ETP supplémentaires.

- 1 poste de chef de projet EAU, pour renforcer la division Eau et notamment le pôle renaturation des cours d'eau et de construction fluviale,
- 1 nouveau poste de coordinateur prévention ABC (atomique, biologique, chimique), lors de catastrophes, d'accident (Daillens), incendies graves, etc.
- 1 poste de gestionnaire des Parcs Naturels régionaux et périurbains
- 1 poste pour l'équipe énergie (transfert d'un poste des AF)
- le salaire du coordinateur des Parcs Naturels sera pris en charge par la Confédération,
- 1.3 ETP sera dévolu pour la mise en application du crédit-cadre de l'EMPD 240 micropolluants. Les besoins en ressources humaines entraînent des charges annuelles d'environ 150'000 fr. (un-e ingénieur-e à 100% et un-e gestionnaire de dossier/assitant-e comptable à 30%). Les salaires seront financés par le budget d'investissements

Les annuités 2017 de 271 ETP représentent 216'000 fr.

3102 Une partie de l'information liée à la nouvelle convention-programme dans le domaine du bâtiment se fera en coordination avec la Confédération.

3106 Matériel de laboratoire :

20'000 fr. de plus en 2017 par rapport aux comptes 2015 pour du matériel pour le laboratoire de micro-polluants. Une convention a été signée avec l'ECA pour la gestion des risques ABC, avec une enveloppe budgétaire de 227'000 fr., et les dépenses seront affectées au compte 3632. Par conséquent, le budget des comptes suivants a été diminué : 3106 (-14'000 fr.), 3116 (-68'000 fr.), 3132 (-9'000 fr.), 3151 (-75'000 fr.) et 3156 (-61'000 fr.).

3116 Coûts supplémentaires en 2017 de 99'000 fr. par rapport aux comptes 2015, respectivement de 106'000 fr. liés à l'exploitation du laboratoire des micro-polluants, commun à la DGE et au SCAV.

3130 Prestation de services de tiers :

+ 27'000 fr. liés aux prestataires externes présents sur environ 6 à 7 stands, l'équipe de la DGE ne pouvant assurer seule ces présences.
+ 24'000 fr. de cotisations au parc périurbain, à l'Association « Jorat, une terre à vivre au quotidien »

3132 La Confédération a alloué plus de 15 mio pour le programme assainissement des bâtiments (isolation thermique). Le 5 % de ce montant est destiné au financement des frais de gestion du programme : ces 780'000 fr. apparaissent dans ce compte, mais sont récupérés dans la contribution totale de 15 mio perçue auprès de la confédération.

- + 68'000 fr. de mandats liés à l'assainissement du bruit ferroviaire, entièrement financés par la confédération et
- + 295'000 fr. : augmentation des mandats liés à la politique énergétique de la DIREN.
- + 30'000 fr. : mise en place d'un système de détection précoce des espèces invasives (moustiques et autres bêtes impactant l'homme). La Confédération y contribue pour 130'000.- supplémentaires.

3151 et 3156 : voir commentaires du 3106

3160 Loyers de la DGE : les postes importants sont ceux de la Caroline 11 (103'000 fr.) et la Vuillette à Epalinges (189'000 fr.). Ces charges de loyer seront supprimées lorsque la maison de l'environnement sera réalisée. La DGE doit louer des locaux dans toutes les communes où des postes de travail sont par essence décentralisés. Un tableau détaillé a été fourni aux commissaires.

3612 et 3632 : Changement du mode d'imputation. Le budget de 2017 est supérieur de 3 mios par rapport aux comptes 2015: notamment à cause de décision fédérale d'investir dans la conservation de la diversité biologique, donc la contribution cantonale doit augmenter aussi (+100'000 fr.). Promotion de la biodiversité en forêt (+460'000). Et financement de mesures pour assurer l'approvisionnement en cas de panne du réseau électrique (+220 000 fr.).

3634 à 3637 : Le budget 2015 et 2016 des subventions étant surévalué, dans le budget 2017, 8 mios de subventions cantonales en lien avec les 100 mios ont été supprimés afin de correspondre avec les comptes 2015.

3705 Diminution des subventions pour l'assainissement du bruit ferroviaire de 150'000 pour les entreprises privées et augmentation aux ménages privés. Mise en œuvre de la nouvelle convention programme « Bâtiments » pour 9,7 mios supplémentaires.

4610 Participation de la Confédération aux frais de gestion du programme Assainissement des bâtiments.

4701 A mettre en perspective avec 3702 à 3707 : subventions fédérales distribuées, reçues de la Confédération selon les conventions-programmes.

Budget d'investissement 2017

La charge de l'EMPD 240 sur les micropolluants est de 1 mio. L'EPMD 272 adopté cette année sur la gestion des déchets a une conséquence sur le budget d'investissement de 1,6 mio pour 2017. 3 crédits d'investissement sont en cours de bouclage. La grande partie des investissements en cours concerne les cours d'eau.

043 Service du développement territorial

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	15'726'300	14'722'800	-1'003'500	-6.38
Revenus	1'083'200	1'103'700	20'500	1.89
Charge nette	14'643'100	13'619'100	-1'024'000	-6.99

	Budget 2016 avec AF	Budget 2016 sans AF	Budget 2017	Variation sans AF (en francs)	Variation sans AF (en %)
Charges	15'726'300	14'858'700	14'722'800	-135'900	-0,91
Revenus	1'083'200	823'200	1'103'700	280'500	+ 34,07
Charge nette	14'643'100	14'035'500	13'619'100	-416'400	-2,97

Nous avons rencontré Monsieur Pierre Imhof et Florence Golaz. La commission traitant de la 4ème révision du Plan directeur cantonal n'avait pas encore commencé à siéger à cette date.

Au 1er janvier 2016, les Améliorations foncières (AF) agricoles ont été transférées au Service de l'Agriculture et de la Viticulture, le SAVI. Afin de faciliter la transparence et la lecture du budget 2017, et la comparaison avec le budget 2016, le SDT nous a présenté une version des chiffres du budget 2016 qui ne contenaient pas les AF. Cette comparaison nous donne une diminution de la charge nette de 2,97 %.

Ce transfert des AF, et donc les comparaisons, concerne également les postes de personnel et également les honoraires, les dédommagements (3610, 3612), les émoluments et les remboursements de tiers.

Sur les 13,2 postes que comptaient les AF au sein du SDT en 2015, 3 ont été transférés en 2016 au SAVI, 1 au SCAV, et 1 à la DGE. Deux des postes restant au SDT s'occupent des améliorations foncières en zone à bâtir. Les autres postes travaillent sur les grands chantiers du SDT : la 4ème adaptation du Plan directeur cantonal nécessitera de fortes ressources, ainsi que l'élaboration ou l'accompagnement des projets d'agglomération de 3e génération et la mise en application de la LAT. Les effectifs du SDT diminuent ainsi de 5 ETP, et passent donc de 66,85 ETP à 61,85 ETP.

Des ressources ont également été mises en place pour que les communes puissent soumettre au service leur projet de révision de leur plan d'affectation, pour un examen préalable, afin d'identifier certaines problématiques en amont. Ces examens ne font pas l'objet d'émoluments. Le canton est ainsi informé et peut proposer des solutions, qui peuvent être utiles notamment aux petites communes qui n'ont pas d'experts dans ces questions de redimensionnement des zones à bâtir ou de création de zones réservées.

- 3010 Le poste Salaires passe de 7,7692 mios (B16 sans AF) à 7,6652 mios (B17) : cette diminution de 104'000 fr. s'explique par le remplacement à l'engagement par des collaborateurs plus jeunes
- 3132.6 : De 493'900 fr. au B2016, à 761'400 fr au budget 2017 : étude d'aménagement et des agglomérations. Les études relatives au projet d'agglomération Lausanne Morges sont mandatées par le SDT. Elles sont totalement compensées par les participations des associations régionales (4612).
- 3160 Ces 30'000 fr. concernent la location et le démontage de Portakabin sur le toit de Riponne 10 ainsi que diverses locations de salles pour des présentations. L'ajout de modules préfabriqués sur le toit avait été demandé par le SDT avant la décision relative aux améliorations foncières. Si ces locaux devaient rester inoccupés, ils sont à la charge du SDT malgré le fait que ce dernier n'a pas l'utilité de ces locaux.
Fin 2015, le bâtiment Riponne 10, occupé entre autres par le SDT, a été racheté par l'Etat de Vaud, le loyer en 2015 était de 215'000 fr.
- 3610, 3612 Dédommagement à la confédération et aux communes : étaient liés aux AF, et ne figurent donc plus au budget 2017 SDT.

003 Service des automobiles et de la navigation

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	35'449'500	35'191'300	-258'200	-0.73
Revenus	323'088'800	329'589'500	6'500'700	2.01
Revenu net	287'639'300	294'398'200	6'758'900	2.35

Messieurs Pascal Chatagny, Chef de service et Yves Wuthrich, chef de la division finances et controlling, nous ont préparé comme chaque année une situation détaillée du budget, ce qui est toujours fort apprécié et nous facilite la tâche.

L'évolution du parc des véhicules de 2.02 % continue à augmenter plus vite que l'augmentation de la population, qui sera de + 1,27 % pour 2017. Ceci aura un effet positif pour la caisse de l'Etat, puisque les taxes véhicules et bateaux augmentent elles aussi de 3,457 mios, (soit +1,45 %) et se montent au total à 241.97 mios au budget 2017.

- 3010 + 58'800 fr. : Le nombre d'ETP est stable, et l'augmentation de la masse salariale est liée aux annuités. L'effectif ayant rajeuni, les annuités sont plus importantes, car elles concernent des personnes n'ayant pas encore atteint le plafond salarial.

- 3100 / 3102 : Achat de papier sécurisé pour les cartes grises comptabilisé dans un groupe différent.
- 3103 : + 17'800 fr. : achat de manuels pour les cours de navigation, tous les 2 ans
- 3132 - 163'700 fr. : Les frais médicaux des expertises sont dorénavant facturés directement aux clients, ce qui explique cette baisse.
- 3160 : 643'300 fr. : détails des loyers
- 125'000 fr. : installations de Cossonay pour les examens de conduite délocalisés sur le site du TCS
 - 125'000 fr. : piste d'expertise pour véhicules lourds auprès de LARAG à Echandens
 - 10'000 fr. : piste d'examen moto de Payerne sur le site de l'aérodrome
 - 160'000 fr. : loyer centre du Nord vaudois (Yverdon)
 - 20'000 fr. : piste d'examen moto d'Aigle
 - 203'300 fr. : loyer centre de l'Ouest vaudois (Nyon)
- 4030 /4031 Augmentation de recettes des taxes routières, due à l'accroissement du parc automobile et de la croissance de la population. De plus, la suppression du rabais sur les véhicules diesel équipés d'un filtre à particules dès 2014 déploiera pleinement ses effets puisqu'elle s'applique aux nouvelles immatriculations.
- 4210 Les émoluments augmentent pour les mêmes raisons que ci-dessus. Il est à relever que la vente aux enchères des plaques d'immatriculation est une bonne affaire et rapportera 450'000 en 2017.
- 4600 Part au revenu de la RPLP, le service n'a aucune emprise sur ce montant, car il est calculé par la Confédération.

009 Service de la consommation et des affaires vétérinaires

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	16'302'800	16'138'600	-164'200	-1.01
Revenus	4'883'600	4'606'500	-277'100	-5.67
Charge nette	11'419'200	11'532'100	112'900	0.99

La question des abattoirs et des porcheries sera certainement un sujet qui va encore occuper le SCAV et le vétérinaire cantonal, Monsieur Giovanni Peduto, que nous avons rencontré avec Madame Annie Girard. Les habitudes et les attitudes des consommateurs changent, ils sont plus exigeants sur la transparence ; les pratiques liées à l'alimentation devront changer pour répondre à ces préoccupations.

- 3010 Augmentation d'un ETP à la suite d'un audit de la Confédération, pour les contrôles de poids et mesures, qui est en sous-effectif par rapport au nombre de contrôles devant être effectués.
- 3030 Reconstitution d'un poste de juriste, principalement pour la validation des règlements communaux découlant de la loi sur la distribution de l'eau potable, votée en 2013. A ce jour, seulement 30% des 300 communes concernées ont édicté et fait valider leur règlement. Le délai pour la mise en conformité est fin 2017.
- 3106 Nouvelle ventilation comptable des analyses vétérinaires, qui figurent maintenant sous le compte 3130 (prestations de tiers), alors qu'elles étaient dans le compte de matériel jusqu'en 2015. Augmentation des frais d'élimination des sous-produits animaux, qui sont moins utilisés comme combustible du fait que le fossile est moins cher. Une réflexion pour une alternative plus durable pour ces produits est en cours, afin d'en valoriser une partie plutôt que de tout brûler. Mise en place de mesures de lutte contre la fièvre catarrhale ovine.
- 3116 Achat prévu de 3 appareils pour le laboratoire des denrées alimentaires.
- 3132 Renforcement pour le contrôle de production et de protection des animaux.

- 3160 Les 12'000 fr. correspondent au loyer payé à la Ville de Lausanne, pour l'utilisation de l'espace pour les cours canins à Vidy.
- 3170 Augmentation des frais de déplacement du Bureau Cantonal des Poids et Mesures, dont l'équipe est désormais au complet.
- 4120 Produit du renouvellement des patentes des marchands de bétail.

Conclusion

La sous-commission préavise favorablement l'adoption du projet de budget 2017 de DTE.

28.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Commissaires : M. Guy-Philippe Bolay, rapporteur
M. Cédric Pillonel

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 7 entretiens à l'examen du projet de budget de chaque service. Elle a bénéficié des explications des chef-fe-s de service, accompagné-e-s généralement des responsables financiers. Elle a aussi été suivie dans ses travaux par M. Laurent Schweingruber, responsable des finances au Secrétariat général. Les visites se sont achevées par une rencontre avec la Cheffe du département et son Secrétaire général. La sous-commission remercie très sincèrement toutes ces personnes pour leur collaboration et leur disponibilité.

L'attention de la sous-commission s'est notamment portée sur les hausses d'effectifs proposées, la croissance démographique scolaire, l'intégration des mouvements des fonds et l'appréciation des risques financiers.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2016

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	2'850'459'400	2'926'067'800	75'608'400	2.65
Revenus	455'690'200	467'659'700	11'969'500	2.63
Charge nette	2'394'769'200	2'458'408'100	63'638'900	2.66

b) Comparaison avec les comptes 2015

	Comptes 2015	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	2'806'746'534	2'926'067'800	119'321'266	4.25
Revenus	467'198'632	467'659'700	461'068	0.10
Charge nette	2'339'547'903	2'458'408'100	118'860'197	5.08

Les charges totales du département progressent de 2.65%, un taux de progression nettement supérieur à l'évolution générale du budget cantonal (1.90%). Proche de 2,93 mrds, le DFJC représente 31.5% des charges brutes du budget cantonal, une proportion légèrement supérieure à celle du budget 2016 (31.1%).

Les revenus du DFJC bénéficient également d'une hausse similaire (+2.63% contre +2.4% au budget 2016).

Des explications sur les principales variations sont présentées aux pages 34 à 38 de l'EMPD sur le budget 2017. Des explications complémentaires sont données ci-après en lien avec les services du DFJC.

Evolution des effectifs du personnel

UB	Effectifs 2017	Effectifs 2016	Variation
010 - SG	49.69	49.99	- 0.30
011 - DGEO	75.67	81.44	- 5.77
012 - DGEO	6428.92	6309.69	+ 119.23
013 - DGEP	84.35	82.35	+ 2.00
014 - DGEP	2443.86	2328.62	+ 115.24
015 - DGES	18.60	18.60	0.00
017 - SERAC	222.80	210.75	+ 12.05
018 - SPJ	169.35	166.85	+ 2.50
019 - SESAF	873.68	801.68	+ 72.00
Total DFJC	10'366.92	10'049.97	+ 316.95
% DFJC s/VD	61.13%	60.64%	82.04%

Dans le cadre du projet de budget 2017, les effectifs du DFJC augmentent globalement de 316.95 ETP (+3.15% sur 10'049.97 ETP en 2016), et la part du DFJC sur l'ensemble de la fonction publique vaudoise progresse à 61.13%.

A l'exception du Secrétariat général, de la direction DGEO et de la DGES, les effectifs progressent dans tous les autres services, principalement en lien avec la croissance démographique scolaire (DGEO, DGEP et SESAF), l'ouverture complète du Gymnase de Renens-Provence (+68.30 ETP à la DGEP) et la mise en place de la nouvelle Loi sur la pédagogie spécialisée (+46.80 ETP au SESAF). Les postes nouveaux ou pérennisés sont décrits dans les commentaires relatifs à chaque service.

Analyse par service

010 Secrétariat général

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	13'198'400	13'075'500	-122'900	-0.93
Revenus	81'700	73'700	-8'000	-9.79
Charge nette	13'116'700	13'001'800	-114'900	-0.88

Pour 2017, le budget du Secrétariat général montre une légère tendance à la baisse, tant pour les charges et revenus, que pour les effectifs qui baissent globalement de 0.3 ETP à **46,99 ETP**, en raison de trois opérations : le transfert de 0.3 ETP au SERAC (conservateur pour le Musée d'archéologie et d'histoire), le transfert de 0.5 ETP au SPJ (comptable spécialisé sur ProConcept, logiciel utilisé uniquement au SPJ et au DSAS) et la régularisation de 0.5 ETP de la DGEO (Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques).

- 3511 L'attribution au Fonds des congés sabbatiques des enseignants (COSAB) est stable. Elle permet de financer la trentaine de congés accordés par année.
- 3635 Les subventions accordées aux entreprises privées baissent de 50'000 fr. suite à la suppression du soutien accordé au Vivarium de Lausanne, dont la quasi-totalité des animaux sera transférée à Aquatis.
- 4210 L'essentiel des émoluments concerne les recours en matière de scolarité obligatoire ; le montant est adapté aux résultats des comptes 2015.

011 Direction générale de l'enseignement obligatoire – Administration

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	14'338'900	13'111'400	-1'227'500	-8.56
Revenus	242'000	342'000	100'000	41.32
Charge nette	14'096'900	12'769'400	-1'327'500	-9.42

L'effectif de l'administration DGEO pour 2017 diminue de 81.44 à **75.67 ETP**, soit 5.77 ETP administratifs. Un ancien transfert au SG DFJC de 0.5 ETP pour un responsable de recherche à l'URSP est régularisé. Un autre transfert de 0.33 ETP de l'établissement de Morges (012) est aussi régularisé. Les autres transferts concernent 5.6 ETP retransférés au SP 012, pour le CTIP (Centre technique pour l'informatique pédagogique) chargé de la maintenance informatique d'une soixantaine d'établissements. A partir de la rentrée 2017, plus aucun enseignant ne devrait être affecté à la maintenance du parc des 16'000 Mac/imprimantes de l'école vaudoise.

Le personnel affecté à la saisie centralisée sur SAP des pièces comptables pour les 90 établissements n'est pas encore régularisé cette année et reste sous mandat LSE, mais avec des conditions similaires à la fonction publique et des CDI pour les 5 personnes concernées. L'économie sur les licences SAP compense largement les coûts de cette sous-traitance et il est très probable que les processus d'automatisation en cours de certains travaux permettent de diminuer le nombre de régularisations à terme, par exemple via une passerelle informatique pour les 22'000 notes de frais (matériel pédagogique pour l'essentiel) qui provoquent des grosses pointes trimestrielles.

- 3090.2 La formation concerne des personnes précises. Le budget avait été réduit en 2016. Il est réadapté.
- 3110 Ce moratoire deux ans de suite ne concerne pas que le mobilier, mais aussi les appareils de bureau qui s'usent parfois rapidement et cassent.
- 3130.10 Adaptation à la baisse selon les comptes 2015. Les commissions pédagogiques ne sont pas moins nombreuses, mais elles siègent moins longtemps et nécessitent moins de repas.
- 4221 La Conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin (CIIP) sollicite plus intensivement la DGEO pour différentes prestations. Le budget passe de 200'000 fr. (2016, 4611) à 300'000 fr. (2017, 4221).

012 Direction générale de l'enseignement obligatoire – Scolarité infantine, secondaire, raccordement

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	922'172'800	937'750'200	15'577'400	1.69
Revenus	5'042'500	5'306'500	264'000	5.24
Charge nette	917'130'300	932'443'700	15'313'400	1.67

L'effectif global de la scolarité primaire, secondaire et des classes de raccordement passe de 6'309.69 à **6'428.92 ETP**, une hausse de 119.23 ETP (+1,9%), composée d'une augmentation du personnel administratif de 23.628 ETP et d'une hausse de 95.61 enseignants.

Courant 2017, le nombre d'établissements passera de 90 à 91, avec le dédoublement de l'établissement de Rolle (1'800 élèves actuellement), ce qui nécessite la création de 1 ETP de directeur. L'intégration des bibliothèques scolaires communales se poursuit avec l'internalisation de 3.79 ETP. Un ancien transfert de 0.33 ETP au SP 011 est également régularisé à l'occasion de ce budget 2017. Le CTIP (informatique pédagogique) est désormais regroupé au SP 012, avec le transfert de 5.6 ETP du SP 011 et l'internalisation de 13.56 informaticiens actuellement sous contrat LSE.

Grâce aux nouvelles applications LAGAPEO et NEO (EMPD 199), des mesures d'optimisation dans la gestion des enseignants devraient permettre une nouvelle réduction potentielle de 3.92 ETP (pérenne), moyennant toutefois un accompagnement supplémentaire estimé à 1.97 ETP (non pérenne), soit un gain structurel de 1.95 ETP en 2017 et 3.92 ETP par la suite.

Le personnel enseignant connaît à nouveau une forte augmentation, passant de 5'996.41 à 6'092.02 ETP (+95.61 ETP, +1.59%) pour une hausse du nombre d'élèves (budgétés) de 1'059 enfants (+1.25%) et l'introduction d'une 33^e période en 9^e année. Des risques de 6.2 mio ont été identifiés pour des départs à la retraite retardés et 5 mio pour des effets démographiques imprévus.

Les taux d'encadrement ne sont pas comparables aux taux 2016 ; ils ont été recalculés pour tenir compte du fait que certaines périodes sont attribuées sur 39 semaines effectives d'enseignement (et non pas une année scolaire complète). Le résultat final en ETP et en francs est similaire au budget 2016, excepté les effets de la 33^e période d'enseignement. Les taux sont également influencés par la suppression des périodes d'informatique pédagogique suite au transfert de ces tâches au CTIP. En appliquant les taux aux effectifs d'élèves, on obtient un nombre de périodes qui, divisé par l'horaire moyen des enseignants, donne un nombre théorique d'enseignants supplémentaires de 79.57 ETP.

Concernant l'encadrement décanal, la dotation de base prévoit 0.5 ETP par établissement, auquel s'ajoute une dotation en fonction du nombre d'élèves, soit 1 ETP pour 520 élèves primaires et 1 ETP pour 400 élèves secondaires. Ceci induit la nécessité d'augmenter de 3.3 ETP. Le nouvel établissement de Rolle nécessite un 0.5 ETP de base supplémentaire. Les six doyens actuels seront répartis entre les deux nouveaux établissements.

La LEO prévoit la possibilité d'augmenter le temps scolaire des élèves du degré secondaire jusqu'à 34 périodes et le Conseil d'Etat propose au budget 2017 d'introduire une 33^e période d'histoire en 9^e année. Aux budgets 2018 et 2019, cette 33^e période devrait être consacrée au renforcement du français. Le choix de l'histoire est justifié par le fait que la dotation hebdomadaire est limitée à une période et qu'elle ne permet pas une durée intéressante pour cette matière. Le coût global de cette mesure pour le budget 2017 est évalué à 1,161 mio (5/12^{ème} pour les mois d'août à décembre 2017).

- 3090.3 Des efforts importants sont encore consacrés pour renforcer les capacités en allemand et anglais.
- 3104.6/8 Les montants baissent en raison de l'évolution des moyens d'enseignement. Les moyens didactiques
- 3113.1 diminuent au profit de nouveaux équipements visibles aux postes 3113 (audiovisuel/multimédia) et
- 3161.1 3612, ainsi que la nécessité d'imprimer/photocopier plus de moyens d'enseignement.
- 3130.3 Le montant est adapté aux comptes 2015, notamment avec un travail plus pointu d'identification des faux indépendants.
- 3153.4 Suite à l'internalisation des informaticiens du CTIP, les contrats de maintenance sont fortement réduits.
- 3158.2 Un montant est aussi transféré pour la maintenance logicielle (ajustement MCH2).
- 3158.3 Le SERAC centralise tous les coûts de licences de la nouvelle application RenouVaud de gestion des bibliothèques. Un montant de 90'000 fr. lui est ainsi transféré pour les bibliothèques scolaires.
- 3169.1 Les droits d'auteur étant calculés par élève, le montant augmente avec la croissance démographique.
- 3170.3 La hausse des frais de camps, courses d'école, voyages d'étude et séjours linguistiques commencent à
- 3170.9 se stabiliser, avec quelques transferts entre les frais internes (3170) et les frais externes (3171). Les
- 3171 communes restent généreuses et ne refacturent pas la totalité des frais. Le montant global avoisine 2
- 4612.5 mios, si l'on déduit la participation de 600'000 fr. de J+S (poste 4612.5).
- 3611.3 Le budget baisse de moitié pour la réalisation des moyens d'enseignement prévus en 2017 par la CIIP.
- 3612.2 La hausse du budget progresse de quelque 800'000 fr. pour la réalisation de plusieurs bibliothèques scolaires, en étroite collaboration avec les autorités communales. Le Plan d'études romand (PER) et la LEO impose en effet un accès à une bibliothèque pour tous les élèves.
- 4511 L'utilisation du fonds pour les congés sabbatiques permet de rembourser les enseignants qui remplacent
- 4611.1 Les enseignants absents. Le montant diminue fortement entre les budgets 2016 (4611, 803'300 fr.) et 2017 (4511, 300'000 fr.). Les congés accordés par la Commission en charge d'évaluer les demandes se limitent aujourd'hui à une trentaine pour une soixantaine de demandes.

013 Direction générale de l'enseignement post-obligatoire - Administration

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	70'934'900	73'545'100	2'610'200	3.68
Revenus	76'488'500	76'834'200	345'700	0.45
Revenu net	5'553'600	3'289'100	-2'264'500	-40.78

L'effectif de l'administration de la DGEP montre une légère augmentation de 82.35 à **84.35 ETP**, soit l'internalisation de 2 informaticiens actuellement sous contrat LSE pour la gestion de l'informatique pédagogique (maintenance et gestion des réseaux de plus en plus complexes). A l'instar de la DGEO, les enseignants déchargés sont progressivement remplacés par des spécialistes.

- 3030 L'internalisation des informaticiens nécessite moins de mandats externes.
- 3130.3 Les frais de représentation augmentent en raison d'un mandat donné par le DFAE à M. Bez pour la
- 4630 mise en place de structures de formation professionnelle au Sénégal. Ces frais sont couverts par la Confédération (montant inclus dans les 68 mios au poste 4630).
- 3139 Les examens nécessitent toujours plus de frais de matériel, mais dont une large partie est refacturée à la FONPRO et aux autres cantons.
- 3611.1 Une hausse importante est enregistrée pour les apprentis vaudois qui s'exilent à l'extérieur du canton pour des formations non disponibles sur Vaud. La hausse est due essentiellement à l'augmentation des tarifs intercantonaux AEPr et AES.
- 3636 Ce poste comprend un grand nombre de subventions à divers organismes assurant des prestations de formation professionnelle, dont les montants varient en fonction des élèves et budgets annoncés. Plusieurs montants sont adaptés aux résultats des comptes 2015.
- 3636.13 Une classe supplémentaire est créée à l'ESEDE pour des formations d'éducateurs.

- 3636.16 L'és-L (Clairval) ne bénéficie désormais plus d'un soutien cantonal pour sa structure, mais ses étudiants peuvent continuer à faire l'objet d'un soutien à la personne.
- 3636.18 Des classes supplémentaires sont ouvertes pour la formation des Assistants en Santé et Soins Communautaires (ASSC) à l'ESSC.
- 3636.22 Le Groupement pour l'apprentissage (GPA) fournit une prestation d'appuis aux apprentis avec des maîtres socio-professionnels (prestation CoachApp). Un avenant à la convention permet la création de 2 postes supplémentaires. Un effort similaire est consenti par la FonPro.
- 3990 La rubrique concerne la formation des forestiers-bûcherons. Les recettes se trouvent à la Direction générale de l'environnement (005) et au Service de l'agriculture (041).

014 Direction générale de l'enseignement post-obligatoire – Enseignement secondaire II

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	418'293'300	432'576'100	14'282'800	3.41
Revenus	39'021'400	40'513'300	1'491'900	3.82
Charge nette	379'271'900	392'062'800	12'790'900	3.37

L'effectif global de l'enseignement secondaire passe de 2'328.62 à **2'443.86 ETP**, une hausse de 115.24 ETP (+4.95%), dont 112.74 enseignants (+5.28%).

Cette hausse importante des effectifs est influencée par l'ouverture complète du nouveau Gymnase de Renens, ainsi que sa succursale de Provence, qui devrait être à terme un des plus grands établissements du canton avec 85 classes. Si le poste provisoire de directeur de Provence disparaît, 4.5 ETP administratifs sont entrés en fonction à la rentrée 2016 ; un crédit supplémentaire sera nécessaire pour 2016. Au niveau des enseignants, 37.8 ETP sont prévus pour 21 classes à Renens et 27 ETP pour 15 classes à Provence, qui s'ajoutent aux 33 classes ouvertes à la rentrée 2016 à Renens. La bibliothèque de Renens sera toutefois gérée par la BCU, ce qui justifie le transfert de 1 ETP au SERAC (2 x 0.5 ETP).

La pression démographique s'accroît dans l'enseignement post-obligatoire, notamment dans les gymnases où le nombre d'élèves devrait s'élever à 12'682, en hausse de 765 sur les chiffres du budget 2016 (+6.42%). Les effectifs sont attendus en stabilité chez les apprentis (22'500 élèves) et en baisse à l'EDT (ex OPTI, 1'178 élèves, -25 ou -2.08%). Au vu des spécificités de la formation professionnelle et des locaux à disposition, le budget est essentiellement élaboré sur la base du nombre de classes à ouvrir.

En plus de l'établissement de Renens, il faut tenir compte de la régularisation des classes supplémentaires ouvertes à la rentrée 2016 (12/12 sur 2017) dans les gymnases de la Cité (1.8 ETP), d'Auguste Piccard (7.2 ETP), d'Yverdon (5.4 ETP) et de Morges (1.8 ETP). Sous la pression migratoire, 18 classes d'accueil de 12-14 adolescents ont dû être ouvertes à partir de 2015, ce qui nécessite la régularisation de 10.8 ETP.

Au niveau de la formation professionnelle, 0.38 ETP sont prévus pour des nouveaux métiers dans les arts visuels et 0.76 ETP dans le santé-social. En lien avec le transfert au régime des bourses de quelque 610 jeunes au RI (voir commentaires au budget SESAF), il est prévu d'ouvrir 5 classes pour les accueillir, soit 9 ETP.

A l'instar de la DGEO, des risques importants de 2 mio ont été identifiés pour des départs à la retraite retardés et 4.4 mio pour des effets démographiques imprévus. Un risque supplémentaire de 7 mio découle d'une baisse possible des subventions fédérales pour la formation professionnelle.

- 3110 Le mobilier pour l'enseignement n'est pas concerné par le moratoire.
- 3111.2 L'utilisation des fonds des élèves, alimentés par les taxes d'inscription dans les gymnases, est désormais intégrée sur différents postes depuis le budget 2017.
- 3130.6 L'ensemble des frais des promotions scolaires est désormais mentionné au budget et n'est plus prélevé, conformément aux règlements, sur les fonds.
- 3130.7 En 2016, le Gymnase de Burier a organisé un congrès international dans le cadre du Parlement Européen de la Jeunesse pour l'Eau, qui explique la différence budgétaire.
- 3171 Les frais des excursions et voyages sont désormais intégralement mentionnés au budget, y compris les participations du fonds des élèves. Toutes les sorties et visites ne sont pas financées en totalité par les élèves, ce qui explique la différence entre les deux postes de l'ordre de 1.15 mio.

- 3634.1 Le Gymnase intercantonal de la Broye prévoit également une augmentation de ses effectifs.
- 3634.2 L'option musique et artistique des gymnases est souvent sous-traitée à des écoles de musique.
- 3635 Le Passculture est piloté par le SERAC et permet aux élèves de la DGEP de bénéficier de sorties culturelles à moitié prix (médiation culturelle).
- 3636 Pour compléter les formations dispensées au gymnase (diplôme), des stages pratiques sont nécessaires pour les employés de commerce (EPCO) et les assistants socio-éducatifs.
- 3637 Pour la nouvelle maturité bilingue anglais-français, 1'000 fr. sont accordés pour les élèves qui partent étudier à l'étranger et les voyages sont accompagnés. Ces départs permettent d'économiser environ 5 classes dans les gymnases vaudois. Des aides complémentaires sont possibles pour les jeunes en difficulté. Ce poste comprend aussi les aides à la mobilité des apprentis.

015 Direction générale de l'enseignement supérieur

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	834'310'200	842'021'300	7'711'100	0.92
Revenus	274'823'000	273'079'000	-1'744'000	-0.63
Charge nette	559'487'200	568'942'300	9'455'100	1.69

L'effectif du personnel administratif reste stable pour 2017 à **18.60 ETP**.

La participation cantonale au budget de l'UNIL augmente de 8'197'200 fr. (+2.6%) et atteint désormais le montant de 313.49 mios, dont 119.4 mios pour le CHUV via la Faculté de biologie et de médecine FBM. Cette augmentation tient compte de la mise en œuvre du plan stratégique de l'UNIL, des augmentations statutaires, des effets démographiques et des engagements liés à l'accord avec l'Institut Ludwig de recherches sur le cancer. Le financement de l'UNIL sera complété notamment par des subventions fédérales de 80.5 mios (en application de la LEHE) et par les participations des autres cantons pour 61 mios, en application de l'AIU. Le détail du budget de l'UNIL est indiqué aux pages 227 à 230 de la brochure du projet de budget. Le budget global 2017 de l'UNIL est de 493'928'508 fr., en progression de 1.40 % par rapport à 2016. L'UNIL devra puiser dans le Fonds de recherche et d'innovation (FIR) un montant de 5'311'153 fr. pour assumer son budget 2017. L'UNIL devrait accueillir 14'500 étudiants à la rentrée 2017 contre 14'300 l'année précédente (progression de 1.40 %).

Le financement du budget de la Haute Ecole Pédagogique (HEP) augmente de 455'600 fr. (+0.99%) à 46'507'300 fr. Le détail du budget de la HEP est indiqué aux pages 231 à 232 de la brochure du projet de budget. La HEP devrait accueillir 2'127 étudiants en 2017 (en baisse de 2.2%, -48 étudiants, après 9 ans de hausse prononcée).

La participation complémentaire vaudoise au financement des trois HES publiques vaudoises baisse globalement de 2'364'800 fr. (-7.5%), à 29'146'100 fr. Les résultats des comptes des HES démontrent que les hausses importantes accordées ces dernières années pour l'autonomisation des écoles n'étaient pas entièrement utilisées, notamment en raison de retard dans la mise en œuvre, notamment pour la formation des assistants. Le détail du budget des trois HES est indiqué aux pages 233 à 238 de la brochure du projet de budget. Les effectifs d'étudiants des 3 HES vaudoises (années propédeutiques comprises) sont en légère augmentation de 3'155 à 3'160 étudiants, soit une hausse de 0.16%. Un tassement des effectifs est visible dans toutes les écoles de la HES-SO après les fortes hausses.

3130.2 Le budget pour la gestion des bibliothèques passe du budget DGES au SERAC (1'060'000 fr.).

3611.1/2 Pour les vaudois étudiant à l'étranger (universités/AIU et autres HES-HEP/AHES), le canton de Vaud prévoit un montant global de 43'232'000 fr. (en augmentation de 1.2 mio ou +2.85%).

3611.3 La contribution vaudoise pour les HES-SO et HES-S2 passe à 121'730'000 fr., en hausse de 1'330'000 fr. (+1.10%). Le flux financier des HES atteint 124 mios vers les établissements vaudois (publics et privés conventionnés). Le Canton reste ainsi globalement gagnant dans les flux HES-SO grâce à l'attractivité de ses écoles pour les étudiants des autres cantons de Suisse romande, mais le financement sous forme de forfait par étudiant sera abandonné dès 2017 et remplacé par un système d'enveloppes.

3636.1 Le budget pour les écoles privées cantonales est en hausse de 1'612'900 fr. (+11.08%). L'Ecole de la Source (ELS) prévoit une nouvelle progression des effectifs, nécessitant une extension de locaux sur le site de Beaulieu ; le financement de la HES-SO est désormais bloqué et le Canton doit compenser la

différence. Le Conservatoire (HEMU) va également ouvrir une nouvelle filière en musique actuelle (électronique). Le nombre de places est en revanche plafonné à l'EESP.

- 3636.2 Un effort complémentaire de 28'000 fr. est prévu pour la Fondation Jean Monnet. La cible de 876'000 fr. prévue dans l'EMPD 208 est ainsi atteinte.
- 3704.1 La participation des autres cantons à l'UNIL baisse de 2.5 mios. La hausse des étudiants prévue au budget 2016 ne s'est pas réalisée ; la tendance observée est plutôt à un tassement. Les variations des montants prévus aux postes 3704 devraient être plus basses à l'avenir en raison des calculs basés plus sur l'historique que sur les effectifs.

017 Service des affaires culturelles

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	68'273'900	81'583'500	13'309'600	19.49
Revenus	532'900	10'609'300	10'076'400	1'890.86
Charge nette	67'741'000	70'974'200	3'233'200	4.77

L'évolution du budget 2017 du SERAC est fortement influencée par la budgétisation désormais complète des mouvements de fonds issus des fonds gérés par le service, notamment avec l'intégration d'un montant de 10.1 mios tant dans les charges que les revenus, ce qui donne des taux de croissance difficilement comparables aux années antérieures. Le budget culturel représente 0.88% du budget cantonal (0.77% sans les fonds, contre 0.75% en 2016). Un tableau croisé a été remis à la sous-commission pour faciliter la lecture et les comparaisons.

La nouvelle application de gestion des bibliothèques RenouVaud a été mise en production à fin août 2016, sans problème particulier. Le budget y relatif se trouvait précédemment à la DGES (RERO) ; il est désormais transféré au SERAC (BCU), avec un montant de 1'060'000 fr. permettant de financer 7 ETP pour la gestion du nouveau réseau vaudois et couvrir les coûts de maintenance (compte 3132) et les frais de licence (compte 3133), conformément aux détails financiers prévus dans l'EMPD du projet RenouVaud.

La BCU reprend également la gestion de la bibliothèque du nouveau Gymnase de Renens, d'où un transfert de la DGEP de 2 x 0.5 ETP, et la gestion de la bibliothèque de biologie de l'UNIL (0.6 ETP).

L'effectif du service augmente globalement de 210.75 à **222.80 ETP**, soit 12.05 ETP de plus. 8.6 ETP sont expliqués ci-dessus en lien avec la BCU. Le solde s'explique par la montée en puissance du futur MCBA (1 ETP de conservateur, 0.5 ETP de régisseur pour la préparation du déménagement des œuvres et la régularisation de 0.3 ETP de conseiller en communication financé précédemment sur le budget d'investissement) pour la conduite du projet Plateforme 10. Le Musée d'archéologie et d'histoire bénéficie d'un transfert de 0.3 ETP du SG pour compléter un poste de conservateur. Un transfert entre le SIPAL et le SERAC de 1.35 ETP permet de finaliser la bonne affectation des postes à Avenches entre le Musée cantonal et les personnes affectées aux fouilles et à la gestion des monuments.

- 3030.2 Des amendes encaissées pour 150'000 fr. permettent de financer les rangeurs de livres via le Fonds de la BCU 3018.
- 3030.3 Ce poste bénéficie d'une augmentation de 185'000 fr. pour permettre notamment la restauration de plusieurs collections importantes du Musée de l'Elysée. Un soutien financier (compte 4309) a été obtenu de la Fondation pour l'encouragement du patrimoine bâti pour la valorisation de la collection de roches ornementales du Musée de géologie.
- 3110 Le moratoire sur l'acquisition de mobilier n'est pas totalement respecté en raison d'un remplacement de compactus à la BCU, nécessaire pour des raisons de sécurité et prévu sur trois ans (2016-2018).
- 3111 Un réaménagement du DABC à Lucens permettra d'avoir plus de place pour des collections SERAC et du disponible espéré pour les 10 prochaines années.
- 3119 Ce poste progresse de manière importante par l'intégration du budget de 6.3 mios pour les acquisitions de publications électroniques de l'UNIL (Fonds 3032). Un Comité de liaison UNIL-BCU est chargé de l'attribution et de la gestion du fonds. Une recette de 6'072'800 fr. est visible au poste 4631, complété par 500'000 fr. au poste 4511.
- 3132.2 Un ajustement de 200'000 fr. est prévu pour des mandats externes en vue de travaux préparatoires pour le futur MCBA, dont l'ouverture est prévue en 2019.

- 3132.3 Ces deux postes regroupent les frais de licence et de maintenance de la nouvelle application de gestion des bibliothèques RenouVaud. Les montants étaient précédemment assumés à la DGES (RERO). Cette gestion restera à coûts constants.
- 3133
- 3511 Ce poste présente les différentes attributions aux fonds gérés par le SERAC. Le poste 3511.8 représente le différentiel prévisible entre recettes et dépenses du fonds 3018.
- 3636 Le poste progresse de 3.4 mios pour l'essentiel par l'intégration des prélèvements sur les fonds au chapitre 8 (2.7 mios). Le solde de 738'500 fr. s'explique par la progression de nombreuses subventions basées souvent sur des conventions de plusieurs années, négociées avec les communes territoriales, par exemple Lausanne : Théâtre de Vidy (1.1), Opéra (1.7), Orchestre de Chambre (2.2), Cinémathèque (4.1) / Vevey : Festival Images (4.8) / Mézières : Théâtre du Jorat (1.9) / Divers : 1.5, 2.16, 3.2.
- 3636.2.19 Le budget pour les écoles de musique est basé sur le montant de 8.50 fr. / habitant. Un montant de 9.50 fr., tel que discuté par le Grand Conseil, représenterait un montant supplémentaire de 780'000 fr. Avec le budget de 8.50 fr., l'adaptation des salaires ne sera pas possible, vu la progression du nombre d'élèves et donc d'enseignants. La FEM envisage une limitation du nombre d'élèves.
- 3636.3.4 Les musées de Lausanne et Pully (dont 7 musées cantonaux) assurent depuis longtemps une promotion commune. Ils le feront désormais via une nouvelle association financée notamment par une subvention cantonale, financièrement compensée par la réduction des frais d'imprimés (poste 3102).
- 3636.6.5 L'atelier de Barcelone a été fermé il y a quelques années, mais un nouvel atelier a été ouvert à Berlin, en collaboration avec le canton de Fribourg.
- 3636.7.1 L'attribution pour la Fondation de l'Elysée progresse de 100'000 fr. pour assumer les importants fonds photographiques reçus dans la perspective du futur musée près de la gare (Plateforme 10).
- 4309/4511/4631 Le financement complémentaire issu des fonds (10.1 mios) est visible essentiellement dans ces trois postes du budget du SERAC. Ce dernier intègre désormais les recettes issues des fonds.

018 Service de protection de la jeunesse

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	149'368'200	151'264'100	1'895'900	1.27
Revenus	24'878'000	23'990'000	-888'000	-3.57
Charge nette	124'490'200	127'274'100	2'783'900	2.24

L'effectif du service montre à nouveau une légère progression de 166.85 à **169.35 ETP** pour 2016, soit 2.5 ETP supplémentaires. 2 ETP sont prévus pour améliorer le délai de traitement et assumer l'augmentation du nombre de cas de divorce nécessitant une évaluation avant l'attribution de l'autorité parentale conjointe par l'autorité compétente. Le financement de ces 2 ETP sera assuré par une augmentation de l'émolument administratif de 300 à 1000 francs (voir poste 4210.2, +229'700 fr.). Un transfert du SG DFJC explique le 0.5 ETP supplémentaire de comptable. Le SPJ est le seul utilisateur au DFJC du logiciel ProConcept depuis le passage à SAP ; ce logiciel est nécessaire pour interfacer le logiciel métier Progrès. Un remplacement de ce dernier est prévu de concert avec le DSAS ces prochaines années.

- 3160 L'ORPM de l'Est a déménagé courant 2016 de La Tour-de-Peilz au centre de Montreux. Le loyer est plus élevé et un double loyer a dû être assumé ce qui explique un budget 2017 inférieur au budget 2016.
- 3636.1 En raison de la baisse de la fortune du Fonds de la protection de la jeunesse (3636.9), le financement des MESIP (mesures éducatives spécialisées pour l'intégration professionnelle) sera désormais assuré directement par le budget cantonal (2.1 mios). La somme accordée aux institutions pour le financement des annuités est réduite à 400'000 fr., mais un risque de 700'000 fr. est identifié sur ce poste.
- 3636.3 Le montant est adapté aux comptes 2013-2015.
- 3636.5 Le poste augmente de 309'700 fr., avec un transfert du SPAS, pour le subventionnement d'une association ESPAS (fusion de Familles solidaires et Faire le pas) active dans l'accompagnement des mineurs victimes d'abus.
- 3637.3 Les chambres indépendantes permettent de libérer de la place dans les institutions.

- 3637.7 Le budget pour les familles d'accueil diminue de 360'000 fr. Les situations complexes sont difficiles à confier à des familles.
- 3706 Les subventions OFJ représentent 30% du coût du personnel éducatif dans les institutions reconnues par la Confédération, ce qui est le cas de toutes sauf une.
- 4701
- 4637.3 Le SPJ paie 550 contrats d'assurance-maladie en direct et bénéficie ainsi de la ristourne fédérale sur les contrats vaudois. Pour le surplus, le montant est adapté aux comptes 2015.

019 Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	359'568'800	381'140'600	21'571'800	6.00
Revenus	34'580'200	36'911'700	2'331'500	6.74
Charge nette	324'988'600	344'228'900	19'240'300	5.92

Le budget du SESAF est l'objet de fortes modifications pour 2017, pour trois raisons principales.

Premièrement, un montant de 10.2 mios (3637.2) est transféré du SPAS pour une deuxième vague FORJAD, pour la reprise au régime des bourses de quelque 610 jeunes au RI (aide à la formation, coaching, démarches auprès des parents, selon les propositions de l'EMPL 263, validées par le Grand Conseil en juin 2016). Ce transfert impacte aussi les revenus dans le cadre de la facture sociale, avec une hausse de 3.1 mios (4612.1).

Deuxièmement, l'année 2017 devrait marquer l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS), avec le renfort de 59 ETP d'enseignants spécialisés pour le renfort pédagogique pour les élèves en situation de handicap fréquentant l'école régulière : 15 ETP transférés du secteur subventionné (3636.1 au 3020), 9 ETP pour 10% de référent dans les 90 établissements du canton, 30 ETP sous forme de périodes accordées aux directeurs d'établissement et 5 ETP pour des spécialistes rattachés à l'ECES qui peuvent agir dans les établissements, en principe pour des cas plus difficiles ou particuliers. L'ECES devrait ainsi compter 75 enseignants à fin 2017.

Troisièmement, en lien avec la création au CHUV du Centre cantonal d'autisme, des moyens sont demandés pour des interventions précoces auprès d'enfants avec troubles du spectre de l'autisme. 4 ETP sont prévus pour l'ouverture d'une classe d'école « pré scolaire », avec une stimulation intensive permettant d'espérer ensuite un parcours scolaire normal. 4 autres ETP sont prévus pour un Service éducatif itinérant, permettant d'intervenir dans des familles auprès d'enfants de moins de 4 ans. Un soutien fédéral est espéré pour ces nouvelles activités expérimentales.

L'effectif du service augmente globalement de 801.68 à **873.68 ETP**, soit 72 ETP supplémentaires, dont 67 enseignants spécialisés. Ces derniers sont expliqués ci-dessus. Les 5 ETP administratifs se décomposent en 1 nouvel ETP de gestionnaire pour gérer les 610 dossiers des jeunes transférés du RI au régime boursier et la régularisation de 4 ETP de conseillers en orientation engagés en CDD il y a 4 ans pour la validation des acquis.

- 3130.2 Un montant de 90'000 fr. est transféré au poste 3634.1 (AVASAD, GRAFIC, promotion de la santé en milieu scolaire et prévention de l'homophobie).
- 3634.1
- 3130.4 Le budget pour les prestations de logopédie privée progresse à 16'926'800 fr. sur la base des facturations actuelles en espérant une certaine contraction avec les nouvelles dispositions permises par la LPS. Un montant de 250'000 fr. est aussi transféré au CHUV (064.3634) pour la fourniture de prestations logopédiques en milieu sanitaire.
- 3130.5 Un montant de 586'100 fr. est transféré du poste 3612.1 pour les frais de transport des élèves des classes officielles d'enseignement spécialisé. Ces frais deviennent des mesures auxiliaires selon la LPS.
- 3612.1
- 3612.1 Un montant de 600'000 fr. est transféré au poste 3634 pour une subvention au CHUV pour le Centre thérapeutique de jour du Bugnon
- 3634.2
- 3612.1 Suppression d'un financement croisé entre l'Office de l'enseignement spécialisé (OES) et l'Office de psychologie scolaire (OPS) pour 1'456'000 fr., plus nécessaire depuis le transfert de l'AI entre canton et Confédération.
- 4612.2
- 3634.1 Un montant de 1'343'300 fr. est transféré du privé (Verdeil) au public (CHUV) pour la création du
- 3636.1 DINO Dispositif nord de psychiatrie et pédagogie spécialisée (CTJ + CAT + Unité mobile) à Montagny.

- 3636.1 Un montant de 198'900 fr. est transféré des institutions aux ménages privés pour faciliter l'intégration
 3637.3 d'élèves en situation de handicap dans l'école régulière (camp, sortie, etc.) ou verser des subsides pour certains élèves fréquentant une école privée.
- 4260.1 Hausse importante de 1 mio pour des remboursements de prêts et contentieux. Les dossiers sont de mieux en mieux suivis et poursuivis si nécessaire, avec des résultats.
- 4470 Loyer encaissé pour la Fondation Méridine à Moudon. Le bâtiment est propriété de l'Etat, mais le financement est assuré par le Canton et la Confédération, d'où la nécessité de facturer le loyer.
- 4630 La subvention fédérale pour les bourses est calculée sur la population et non sur les bourses délivrées. Une baisse est anticipée pour 2016 et 2017.

Budget d'investissement

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	82'259'500	68'621'000	-13'638'500	-16.57%
Revenus	6'260'000	5'550'000	-710'000	-11.34%
Charge nette	75'999'500	63'071'000	-12'928'500	-17.01%

Après deux années de hausses (2016 : +2.77% / 2015 : +17.7%), le budget d'investissement 2017 prévoit une nette baisse de 16.57%. Les projets les plus importants se trouvent à la DGEP (CE Nyon 6.2 mios, Gymnase de Burier 4.8 mios, ES Santé Vennes 3.7 mios), la DGES (Campus santé Bourdonnette 81.3 mios, UNIL entretien lourd 6.9 mios, HEP rénovation 4.9 mios, UNIL Unithèque 4.2 mios, UNIL Station pompage 4 mios, UNIL Sciences Vie 3.3 mios) et le SERAC (nouveau MCBA 5.2 mios et plateforme 10 Ellysée et Mudac 3 mios).

Des revenus importants sont également anticipés en lien avec le MCBA (2.6 mios), les terrains de sport UNIL (1.1 mio) et les logements pour étudiants de la Bourdonnette (1.05 mio).

La charge nette de 63.07 mios du DFJC correspond à 17.27 % du budget cantonal d'investissement pour 2017 (contre 17.35 % en 2016).

Thème d'étude de la Commission des finances

Dans le cadre de l'examen du budget 2017, la CoFin a souhaité faire une analyse des loyers au sein des services de l'administration cantonale vaudoise, avec un comparatif pour la période 2015 à 2017.

Au sein des différents services du DFJC, les situations sont relativement différentes. Certains locaux sont propriété de l'Etat ; d'autres locaux sont loués auprès de propriétaires très divers : communes, institutions ou propriétaires privés. Le montant annuel de loyers évolue peu de 13'596'400 (B2015) à 13'685'300 fr. (B2017). Une liste de l'ensemble des loyers a été fournie à la sous-commission.

La gestion des immeubles et des loyers est quasi exclusivement confiée au SIPAL qui a donc la vue d'ensemble.

Conclusion

La sous-commission préavise favorablement l'adoption du projet de budget 2017 du DFJC.

28.3 Département des institutions et de la sécurité

Commissaires : M. Philippe Clivaz, rapporteur
M. Nicolas Glauser
Accompagnés pour certaines visites de MM. Alexandre Berthoud, Président COFIN, et Gérard Mojon

Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission ont consacré un entretien à chacun des huit services ou unités budgétaires du DIS pour l'examen du projet de budget 2017.

Les commissaires ont recueilli les explications des chef-fe-s de services, accompagné-e-s des responsables financiers. Ils ont été suivis dans leurs travaux par M. Roger Schibenegg, responsable financier départemental. Ils ont également rencontré la Cheffe du Département, Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux, accompagnée de Mme Catherine Ayoub pour une discussion finale.

Les commissaires, qui ont reçu toutes les informations nécessaires à l'analyse du projet de budget, remercient toutes ces personnes pour leur collaboration et leur disponibilité. Ils ont été très bien accueillis et toutes les questions de compréhension liées à leur statut de débutant dans l'exercice d'étude du budget de la direction – et qui parfois sortaient du cadre strict de la commission des finances – ont trouvé des oreilles bienveillantes et leur ont permis une bonne compréhension des différents services.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2016

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	560'236'400	553'089'000	-7'147'400	-1.28
Revenus	208'309'600	199'736'300	-8'573'300	-4.12
Charge nette	351'926'800	353'352'700	1'425'900	0.41

b) Comparaison avec les comptes 2015

	Comptes 2015	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	775'855'489	553'089'000	-222'766'489	-28.71
Revenus	444'971'554	199'736'300	-245'235'254	-55.11
Charge nette	330'883'935	353'352'700	22'468'765	6.79

Remarques générales

Le budget 2017 du DIS présente un excédent de charge nette de 353 mios, en augmentation de 1.4 mio par rapport au budget 2016.

Evolution des charges entre le budget 2016 retraité et le budget 2017

La régression des charges de 7.1 mios s'explique essentiellement par une diminution de :

- 10.7 mios au Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) dont une suppression de 7.7 mios du poste 3144 « Entretien des bâtiments, immeubles pour les abris de protection civile », en lien avec le Fonds 2025 ; 1.5 mio sont également supprimés du budget 2017 au poste 3199 « Autres charges d'exploitation » pour des frais d'instruction au Centre de compétence de la protection de la population, selon le règlement du Fonds cantonal de la protection civile (Fonds 2007).

- 3.5 mios au service des communes et du logement (SCL) au poste 3612 « *Dédommagements aux communes et aux syndicats intercommunaux* », suite à un décret réglant les modalités d'application de l'impact financier de la RPT sur les communes vaudoises pour la facture sociale.

La diminution précitée est compensée par une augmentation de :

- 2 mios à l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP) avec +1.3 ETP dans le cadre de la réforme vaudoise de la curatelle (décision du CE du 14.09.2016) et +3.2 ETP suite à l'augmentation du nombre de mandats (décision du CE du 14.09.2016).
- 3 mios à la Police cantonale (POLCANT) avec +18 ETP selon l'accord entre la DCERH et les syndicats, selon décision du CE du 22.02.2012.
- 2 mios au Service pénitentiaire (SPEN) avec +1 ETP pour le renvoi des étrangers criminels (décision du CE du 14.09.2016), +2 ETP d'agent de détention pour pallier partiellement la suppression du piquet sur le lieu de travail (décision du CE du 14.09.2016).

Notons encore que les postes provisoires Strada sont reconduits en 2017 et que ce projet impacte la Police cantonale (2 ETP), le Service pénitentiaire (1.3 ETP) et le Ministère public (5 ETP).

Evolution des revenus entre le budget 2016 et le budget 2017

Les revenus régressent de 8.5 mios essentiellement en raison de :

- 10.5 mios au Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), dû principalement à la baisse aux postes 4390 « *Autres revenus* » et 4610 « *Dédommagements de la Confédération* ». Ces baisses sont liées aux fonds 2007 et 2025. D'autre part, le poste 4260 « *Remboursements et participations de tiers* » est également en baisse.
- 3.5 mios au Service pénitentiaire (SPEN) où les montants liés aux ventes (4250) - parce que la production des ateliers est plus orientée à l'interne - et aux amendes (4270) sont revus à la baisse. D'autre part, les subventions de la Confédération (4630) sont adaptées au fait que l'établissement de détention des mineurs de Palézieux diminue de moitié ses places liées au concordat intercantonal.

Ces baisses sont partiellement compensées par :

- 3.2 mios à la Police cantonale (POLCANT) liés à la participation du canton de Genève sur toute l'année à l'académie de police (poste 4611) et la réforme policière facturée aux communes (poste 4612).
- 2 mios au Service des communes et du logement (SCL), liés à l'utilisation du Fonds 3017, primes aux fusions de communes.

Analyse par service

020 *Secrétariat général du DIS*

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	64'806'800	64'785'300	-21'500	-0.03
Revenus	80'700	83'400	2'700	3.35
Charge nette	64'726'100	64'701'900	-24'200	-0.04

La très légère baisse des charges du service (- 21'500 fr.) est essentiellement due à la variation au niveau des salaires et charges sociales. Le nombre d'EPT est stable, mais certains départs (notamment à la retraite) ont été compensés par du personnel plus jeune et moins cher.

3132 : Une hausse est prévue (+ 18'000 fr.) pour le bureau d'accueil de la Cathédrale de Lausanne. Il s'agit d'un ajustement suite à une coupe linéaire au budget 2015. Les frais sont fixes et pour l'exercice 2016, il faudra avoir recours à un crédit supplémentaire. Il a été décidé, par conséquent, d'ajuster le budget 2017.

3160 : Le SIPAL facturera les frais de chauffage du local d'intendance de la cathédrale dès 2017 (+ 2'700 fr.).

La très légère hausse des revenus est liée au poste 4309 où les recettes des entrées à la tour de la Cathédrale ont été revues à la hausse.

022 Office des curatelles et tutelles professionnelles

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	17'554'200	19'631'300	2'077'100	11.83
Revenus	510'400	582'000	71'600	14.03
Charge nette	17'043'800	19'049'300	2'005'500	11.77

L'office poursuit ses efforts dans le sens de la réforme dite des cas lourds tendant à confier les cas lourds de curatelles exclusivement à l'OCTP et préparer la réforme vaudoise de la curatelle visant à supprimer à terme l'obligation d'accepter un mandat de curateur.

L'augmentation des charges est principalement liée à l'augmentation de 6,1 ETP (+1.3 dans le cadre de la réforme vaudoise des curatelles, + 3.2 de postes de curateurs, tous deux suite à la décision du conseil d'Etat du 14.09.2016 ; transfert de +1.6 du SPAS pour la délivrance du revenu d'insertion).

3102 : Dans le cadre de la réforme vaudoise de la curatelle, il faut trouver des volontaires et il est nécessaire de financer une campagne de promotion et leur donner une formation une fois qu'ils seront trouvés. On estime qu'à travers cette campagne, on trouvera environ 3-400 nouveaux curateurs volontaires par année (+ 14'000 fr.).

3110 : L'arrivée de nouveaux collaborateurs entraîne l'achat de nouveau mobilier (+ 30'000 fr.).

3130 : Ce poste augmente de + 100'000 fr. répartis de la manière suivante : frais de surveillance et sécurité pour l'antenne d'Yverdon + 40'000 fr., + 10'000 fr. pour les frais d'interprètes pour les mineurs non accompagnés, + 44'000 pour les frais liés à la réforme vaudoise des curatelles et + 11'000 fr. pour les frais de cours.

3132 Un montant de + 50'000 fr. est prévu, lié au développement de la base de données des curateurs volontaires.

3409 : Ce poste augmente de + 38'000 fr. suite à la facturation par la Poste des taux négatifs après leur introduction la par la BNS. Il s'agit ici du compte sur lequel se trouve l'argent destiné aux pupilles.

4260 / Augmentation des revenus respectivement de + 66'000 fr. et + 5'000 fr. liés à l'augmentation du nombre de 4309 nombre de mandats. 4260 regroupe les honoraires liés à ces mandats et 4309 les débours.

021 Service juridique et législatif

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	38'215'800	38'231'700	15'900	0.04
Revenus	44'218'600	44'218'600	0	0.00
Revenu net	6'002'800	5'986'900	-15'900	-0.26

La légère hausse des charges est uniquement liée à la hausse naturelle des salaires et charges sociales y relatives.

4290 : On relèvera sous ce poste qu'aucun montant n'est prévu au budget. On trouve ici le résultat des efforts importants faits par le service pour récupérer de l'argent sur les actes de défaut de biens. Le montant lié à ces efforts est difficile à chiffrer correctement. Afin d'éviter des variations trop importantes (par exemple un montant trop élevé qui devrait ensuite être compensé s'il n'était pas atteint), le service a préféré ne faire figurer aucun montant au budget. A titre indicatif, ces efforts devraient rapporter un montant supérieur à 2 mio aux comptes 2016,

004 Service de la sécurité civile et militaire

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	30'526'800	19'798'800	-10'728'000	-35.14
Revenus	23'040'500	12'466'800	-10'573'700	-45.89
Charge nette	7'486'300	7'332'000	-154'300	-2.06

Mentionnons d'emblée que ce service est susceptible d'être significativement impacté par la survenance d'événements exceptionnels. Citons, à titre d'exemple, le déraillement de Daillens ou la sécheresse de l'été 2015. Le service travaille beaucoup sur base de projets, ce qui rend plus difficile une comparaison dans le temps.

Fonds 2007 - Fonds Cantonal de la PCi

Les prélèvements et contributions prévus en 2017 entraînent une augmentation nette du fonds de + 1'200 fr. Ce montant apparaît donc en charge au budget du SSCM, sous compte 3500. Le budget annuel de ce fonds est validé par l'Assemblée des Présidents des CODIR PCi, après qu'il ait été validé par le Conseil d'Etat.

Fonds 2025 - Fonds des contributions de remplacement liées aux abris de PCi

Les prélèvements et contributions prévus en 2016 entraînent une diminution nette du fonds de 32'500 fr. Ce montant apparaît donc en revenu au budget du SSCM, sous compte 4500. Le budget annuel de ce fonds est validé dans le cadre de la procédure de validation ordinaire du budget de l'Etat de Vaud. Le contrôle de la facturation et des encaissements est assuré par le SSCM.

Les projets et dépenses financés par ces deux fonds sont mentionnés dans les renseignements complémentaires fournis par le service dans la brochure de projet de budget 2017.

3111 : La baisse globale de – 1.18 mio est liée à la suppression des frais de sirènes mobile et à la redistribution des autres frais de ce poste (notamment + 190'000 fr. pour le frais d'entretien et exploitation du réseau de transmission), liés aux Fonds 2007 et 2025.

3112 : La baisse de – 150'000 fr. est liée à la suppression des frais de vêtements du détachement cantonal et FIR, en lien avec le Fonds 2025.

3144 : Réajustement du fonds pour le budget 2017 par le biais de suppression de projets (voir introduction).

3199 : La baisse de – 1.56 mio est liée à la ventilation différente dans le budget 2017 par rapport aux années précédentes des frais liés à l'instruction au Centre de compétence de la protection de la population.

3636 : Les subventions versées pour les coûts des prestations de la formation dans les cours de répétition dans les régions ont été diminuées de – 230'000 fr.

4260 : La baisse de revenus de – 1.55 mio est la contrepartie de celle constatée ci-dessus au poste 3199.

4500 : La baisse de – 2.2 mio correspond à la différence du prélèvement du fonds de contribution de remplacement lié aux abris PCi (Fonds 2025). Elle est en relation avec la baisse des coûts liés à ce Fonds, tel que mentionné plus haut.

002 Police cantonale

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	203'719'300	206'806'900	3'087'600	1.52
Revenus	101'676'100	104'936'500	3'260'400	3.21
Charge nette	102'043'200	101'870'400	-172'800	-0.17

Les éléments suivants expliquent l'essentiel de l'augmentation des charges 2017 de la Polcant par rapport au budget 2016 :

- l'engagement de 18 ETP supplémentaires (+ 2 mios),
- la première année complète de formation des aspirants genevois à Savatan qui impacte plusieurs postes du budget (+ 0.6 mio),
- l'augmentation des frais de mobilier et appareils de bureau (3110) après un moratoire des dépenses au budget 2016 (+ 0.4 mio),
- le transfert de charges de la DSI au compte 3130 pour l'équipement en smartphones (+ 0.4 mio).

Il faut cependant relever que ces excédents de charges sont en partie compensés par des diminutions des coûts, et des économies, notamment au poste 3101 (- 0.2 mio) pour un total d'environ 0.4 mio.

D'autre part, l'augmentation des charges est compensée par une augmentation de revenus de l'ordre de 3.2 mios, essentiellement sur les refacturations de prestations aux cantons (aspirants genevois à Savatan voir ci-dessus) ou aux communes.

Voici les explications complémentaires par poste du budget :

- 3010 - ETP supplémentaires, revalorisation salariale et horaires irréguliers. L'accord de 2012 entre la DCERH
- 3059 et les syndicats, relatif à l'augmentation des effectifs policiers, continue à déployer ses effets jusqu'en 2017. De ce fait, 18 nouveaux ETP policiers s'ajoutent aux effectifs en 2017.
- 3090 Sous ce poste, on trouve notamment la formation de la police de sûreté liée au renvoi en avion des étrangers dont la demande d'asile a été rejetée, la formation de plongeurs, de la brigade canine, du DARD, des officiers, etc.
- 3103 Un hors-série tout-ménage de la police cantonale sera publié en 2017.
- 3111 Nous avons reçu le détail des achats prévus et n'y avons pas trouvé d'éléments à souligner particulièrement. Notons qu'une partie des équipements nouveaux concerne les risques liés à des attentats. Il faut cependant relever que, malgré ces acquisitions nouvelles, le poste est en diminution par rapport au budget 2016 (- 60'000 fr.).
- 3130 Comme mentionné plus haut, il y a une variation sous ce poste ; elle est liée à l'achat de smartphones pour équiper une partie des policiers. L'équipement complet ne pourra se faire que sur plusieurs années et devait figurer au budget de la DSI. En fin de compte, le matériel a été acquis sous forme de location et le montant se retrouve dans le budget spécifique de la police cantonale, à la demande de la DSI.
- 3160 La baisse des charges est due à l'abandon de la recherche de locaux de stockage supplémentaires qui n'ont pas été trouvés à ce jour, mais figuraient au budget 2016.
- 3610 La CCDJP a décidé de se doter d'une structure professionnelle pour être mieux à même de réagir en cas d'attentat ou de menace d'attentat en Suisse. La participation du Canton de Vaud à ces frais est en hausse. D'autre part, la convention avec le corps des gardes-frontières doit être renouvelée en 2017 et la participation du Canton de Vaud devra être revue à la hausse.
- 3612 Il sera peut-être plus clair de préciser que ce compte comprend 2 types de charges :
 - 1° les ETP des polcom (polices communales) affectés à l'année à Savatan. Le nombre est stable. Le montant de la rétribution annuel à leur Corps de police peut varier. En l'occurrence elle augmente l'année prochaine, sur décision du CODIR de l'Académie.

2° le nombre d'heures de formation dispensé par des policiers communaux NON rattachés à Savatan et qui montent donner des cours d'enseignement spécifiques à Savatan. Leur Corps de police est rétribué à l'heure pour cela et, plus il y a d'aspirants, plus il y a de classes et par conséquent plus il y a d'heures d'enseignements nécessaires.

Ces augmentations (étant donné qu'elles concernent d'autres corps de police) sont sans impact sur le compte 3010 qui ne concerne que la Polcant.

- 4231 Un montant apparaît sous ce poste, suite à un changement dans la présentation du budget 2017 par rapport aux années précédentes. Il s'agit des frais facturés liés à Savatan.
- 4309 Il a été pris en compte la facturation des 2 ETP OTP qui n'étaient pas au budget 2016 au 4309 (+ 270'000 fr.) ainsi que, dans le cadre de sa réorganisation comptable, des recettes inférieures de l'Académie de police (- 700'000 fr.) pour la formation des aspirants, ces montants étant dès 2017, comptabilisés au même titre que les aspirants, sur les comptes 4611 et 4612. Toujours dans cette réorganisation interne, l'Académie prévoit des recettes de séminaire (+ 120'000 fr.) au 4309.
- 4610 La variation sous ce poste tient au fait que la comptabilisation des frais liés au forum économique de Davos passe du 4610 à 4611 (montant concerné : 150'000 fr.). On note également une baisse du côté des installations de contrôle de l'OFROU.
- 4611 On retrouve ici les effets de la première année complète de la présence des effectifs genevois à Savatan (on compte 40'000 fr. par aspirant).
- 4612 Une augmentation linéaire de 1.5% est calculée chaque année dans la facturation des prestations aux communes.

024 Service pénitentiaire

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	131'956'700	133'943'500	1'986'800	1.51
Revenus	26'085'300	22'563'000	-3'522'300	-13.50
Charge nette	105'871'400	111'380'500	5'509'100	5.20

La hausse des charges est due d'une part à l'augmentation des ETP (+ 1 pour le renvoi des étrangers criminels et + 2 agents de détention suite à la suppression du piquet sur le lieu de travail) (+ 300'000 fr), d'autre part à l'augmentation du placement de détenus hors du Canton (surpopulation carcérale) (+ 1 mio), enfin à l'augmentation des frais de santé liés à la présence toujours plus importante de détenus n'ayant pas de statut en Suisse (+ 400'000 fr.). Les 280'000 fr. restants, pour ce qui est de la hausse des charges se répartissent entre les frais de nettoyage des zones sensibles, la part vaudoise des cotisations aux travaux de la CCDJP ou encore des frais d'entretien.

La baisse des revenus est quant à elle due principalement au changement d'affectation d'une partie de la prison de Palézieux, puisque la moitié seulement des 36 places disponibles est dévolue à des places concordataires pour les mineurs qui entraînent un financement des cantons placeurs (- 1.2 mio) au poste 4220 et de l'Office Fédéral de la Justice (- 700'000 fr. au poste 4630). Les autres postes impactés sont le 4220 avec une baisse du nombre de journées de détention adultes facturées aux autres cantons en raison de la hausse des incarcérations vaudoises (- 700'000 fr.), le 4250 (- 350'000 fr.) avec la baisse des ventes des ateliers et, puisque la production est plus orientée à l'interne et le 4270 avec la baisse des valeurs séquestrées dévolues à l'Etat (- 550'000 fr.).

025 Service des communes et du logement

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	30'818'800	27'253'800	-3'565'000	-11.57
Revenus	12'601'500	14'589'500	1'988'000	15.78
Charge nette	18'217'300	12'664'300	-5'553'000	-30.48

- 3135 : L'augmentation des charges de ce poste est compensée en partie par une même augmentation des produits au poste 4260.
- 3612 : La baisse des charges est due à une application du décret réglant les modalités d'application de l'impact financier de la RPT sur les communes vaudoises pour la facture sociale. Ce dernier prévoit une réduction du montant à la charge des communes de la facture sociale de 5 mios en 2016 contre seulement 900'000 fr. en 2017, compensée par une hausse (+ 2 mios) de primes liées aux fusions de communes au nombre de 3 pour le budget 2017. Le calcul de la facture sociale est fait par le DSAS.
- 3636 : Le Conseil d'Etat a décidé de baisser le budget des subventions d'aides à la pierre (- 500'000 fr.) parce que les taux d'intérêts sont bas et les montants prévus au budget pas entièrement utilisés ces dernières années.
- 4120 : Ce poste du budget est dorénavant mis sous le poste 4210.
- 4511 : Comme indiqué dans la brochure budget sous renseignements complémentaires, ce montant qui constitue la quasi intégralité de la hausse des revenus correspond à la compensation par un prélèvement dans le fonds 3017 des charges liées aux fusions de communes (voir détails sous le poste 3612) selon le règlement sur le fond d'incitations financières aux fusions de communes (RF-IFFusCom). Ce Fonds créé en 2005 est encore pourvu d'un montant de 12 mios.

026 *Ministère Public*

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	42'638'000	42'637'700	-300	0.00
Revenus	96'500	296'500	200'000	207.25
Charge nette	42'541'500	42'341'200	-200'300	-0.47

La stabilité caractérise le budget 2017 du Ministère Public. La réduction, non significative, des charges est la combinaison de plusieurs éléments mineurs.

- 4270 : On trouve nouvellement sous ce poste le montant des garanties d'amendes qui figurait jusqu'ici dans le budget du SPEN. C'est ce qui explique la hausse des revenus du service (+ 0.2 mio).

Budget d'investissement

Pour 2017, le projet de budget d'investissement du DIS prévoit des objets dans **trois** services :

- au Service de la sécurité civile et militaire. Aménagement des infrastructures du CCPP, mise en conformité des locaux (sécurité, enveloppe thermique).
- à la Police cantonale pour divers objets, selon liste figurant dans le tableau ci-dessous.
- au Service pénitentiaire pour des constructions, des adaptations ou des agrandissements/rénovations de divers centres de détention

Le détail des objets est le suivant (montants en milliers de francs) :

Libellé	Décret		Budget 2017		
	Date	Montant	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Service de la sécurité civile et militaire					
Gollion Infrastructures CCPP	Objet nouv	1'000	2'900	2'400	500
Pilotage/conduite en cas de catastrophes	Objet nouv	1'970	0	0	0
Modern. SI PCi et EMCC Schéma directeur	Objet nouv	4'000	0	0	0
Police cantonale					
Modernis. SI Police - Schéma Directeur	08.10.2013	9'097	700	0	700
CC POLCANT Locaux décentralisés	23.02.2010	3'040	90	0	90
Rempl. Système Aide à l'Engagement	28.01.2014	4'613	196	0	196
Polcant sécurisation et besoin en locaux	24.11.2015	3'850	1'670	0	1'670
Bâtiment modulaire à Savatan	24.05.2016	4'700	2'000	0	2'000
Modernis. SI Police - Phase II	Objet nouv	9'220	0	0	0
Renouv. du matériel de transmission	Objet nouv	4'400	1'100	0	1'100
PCV-ECAVENIR-Grangette part inform.	Objet nouv	6'500	0	0	0
Service pénitentiaire					
Sécurisation de la prison de la Croisée	Objet nouv	21'160	1'000	0	1'000
Adaptation Prison la Tuilière à Lonay	Objet nouv	7'900	1'000	0	1'000
Construction Prison Bois-Mermet à Orbe	Objet nouv	233'600	0	0	0
CrE Constr. Prison Bois-Mermet à Orbe	Objet nouv	24'000	1'800	0	1'800
SPEN - Modern. SI SPEN-Schéma directeur	Objet nouv	5'000	0	0	0
CPPO, Sécurisation périmètre Orbe	Objet nouv	7'400	0	0	0
CPPO, Poste de contrôle avancé, Orbe	Objet nouv	5'500	0	0	0
Nouvelle colonie ouverte, Orbe	Objet nouv	19'700	5'650	1'500	4'150
Colonie fermée transf.de la col ouv Orbe	Objet nouv	14'000	900	0	900
CPPO Pôle alimentaire	Objet nouv	10'500	0	0	0
CrE Assainissem. La Tuilière à Lonay	Objet nouv	940	350	0	350
Assainissement La Tuilière à Lonay	Objet nouv	7'060	0	0	0
Assainissement La Croisée à Orbe	Objet nouv	6'600	0	0	0
Total DIS			19'356	3'900	15'456

Conclusion

La sous-commission préavise favorablement l'adoption du projet de budget 2017 du DIS.

28.4 Département de la santé et de l'action sociale

Commissaires : Mme Anne Baehler Bech, rapportrice
M. Alexandre Berthoud, rapporteur

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a rencontré des représentants de tous les services du DSAS, y compris le CHUV, les représentants du Contrôle cantonal des finances et de la Chancellerie, ainsi que M. le Conseiller d'Etat en charge du département. Elle tient à remercier chaleureusement l'ensemble de ces personnes pour leur disponibilité et la qualité des informations fournies.

Retraitements

Afin de pouvoir appréhender l'évolution des dépenses et recettes (budget 2017 vs budget 2016) à périmètre constant, certaines charges et produits du budget 2016 ont été retraités (budget 2016 "retraité") afin de retenir les mêmes allocations que le budget 2016. De cette manière, ce dernier est présenté tel qu'il aurait été si la même délimitation avait été appliquée en 2016. Ce mode de faire permet de rendre les données comparables. Les retraitements effectués sont les suivants et sont également repris au niveau des services avec la même numérotation :

- 1) -34.5 mios pour la restitution de la part assureurs au CHUV (en charges et revenus).
Jusqu'en 2016, le CHUV encaissait un revenu des assureurs pour couvrir une partie des frais liés aux investissements. Ce montant était ensuite restitué à l'Etat de Vaud. Au budget 2017, il a été décidé de laisser ce montant au CHUV, sans restitution. En contrepartie, la subvention de l'Etat de Vaud en faveur du CHUV a été diminuée.
Afin de permettre la comparaison à périmètre constant, les charges et produits au budget 2016 "retraité" ont été réduits de 34.5 mios. Ce retraitement est opéré au niveau global (DSAS) mais également au niveau du SSP, 064-Système de Santé.
- 2) Transfert du contentieux du RI, du SASH au SPAS, 4.0 mios.
Le contentieux du RI émergeait au budget 2016 au SASH, 029-Régime cantonal de réduction des primes.
En 2017, il est porté au budget du SPAS.
Afin de permettre la comparaison à périmètre constant, le budget 2016 "retraité" du SASH, 029-Régime cantonal de réduction des primes, a été réduit de 4.0 mios. Celui du SPAS a été ajusté à la hausse du même montant.
- 3) Transfert de la filière psychiatrique du SPAS au SASH, 031-Hébergement, 11.05 mios.
La filière psychiatrique émergeait au budget 2016 au SPAS.
En 2017, il est porté au budget du SASH, 031- Hébergement.
Afin de permettre la comparaison à périmètre constant, le budget 2016 "retraité" du SPAS a été réduit de 11.05 mios. Celui du SASH, 031-Hébergement a été ajusté à la hausse du même montant.
- 4) Transfert du financement résiduel du SSP, 064 – Système de santé, au SASH, 031 Hébergement, 68.8 mios.
Le financement résiduel émergeait au budget 2016 du SSP, 064 – Système de santé. En 2017, il est porté au budget du SASH, 031 - Hébergement.
Afin de permettre la comparaison à périmètre constant, le budget 2016 "retraité" du SSP, 064 – Système de santé a été réduit de 68.8 mios. Celui du SASH, 031 - Hébergement a été ajusté à la hausse du même montant.

Chacun de ces retraitements est mentionné au pied du tableau où il a été effectué.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2016

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	3'388'293'900	3'492'011'900	103'718'000	3.06
Revenus	1'126'924'400	1'148'513'300	21'588'900	1.92
Charge nette	2'261'369'500	2'343'498'600	82'129'100	3.63

b) Comparaison avec le budget 2016 retraité (périmètre constant)

	Budget 2016 retraité	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	3'353'793'900	3'492'011'900	138'218'000	4.12
Revenus	1'092'424'400	1'148'513'300	56'088'900	5.13
Charge nette	2'261'369'500	2'343'498'600	82'129'100	3.63

Retraitement

Ajustement au budget 2016 : 1) -34.5 mios pour la restitution de la part assureurs au CHUV (en charges et revenus)

Comparaison budget 2017 vs budget 2016 retraité

Pour le DSAS dans son ensemble et à périmètre constant, la comparaison des budgets 2017 et 2016 reflète une progression de la charge nette de 82.1 mios. (+3.63 %). L'évolution de la charge nette était de + 4.97% en 2016, +4,61% en 2015, de +8,3% en 2014, de + 4,1% en 2013 et de + 7,9 % en 2012.

De très nombreux transferts et réallocations entre services rendent la comparaison avec les années précédentes difficile, particulièrement dans le domaine de la santé.

La hausse des charges (+138.2 mios) s'explique essentiellement :

- par la reprise à la hausse de l'aide sociale (hors CSIR), supérieure à la croissance démographique, +26.9 mios (+8.22%) due tant à l'augmentation du nombre de cas (estimation +1% en 2017) qu'à l'augmentation du coût par dossier (frais de santé),
- par l'augmentation du budget MIS (mesures d'insertion sociale) + 4 mios (+11.27%) expliqué notamment par le développement du dispositif de prise en charge des jeunes sans formation,
- par l'augmentation des subsides à l'assurance maladie, aux bénéficiaires du RI + 4 mios, aux ménages privés + 10.6 mios et aux bénéficiaires de prestations complémentaires AVS + 13.2 mios,
- par l'augmentation des prestations complémentaires AVS + 22.7 mios qui suit la courbe de vieillissement de la population,
- et par l'augmentation des subventions aux charges d'exploitation du CHUV + 14.5 mios, de la FHV + 10.5 mios et aux institutions de soins à domicile +13.0 mios.

En comparaison avec le budget 2016 retraité, les revenus sont en hausse de 56.1 mios, notamment du fait de l'augmentation des subventions fédérales + 24.9 mios (subsides LAMAL, PC AVS/AI) et l'augmentation de la facture sociale +31.1 mios.

c) Comparaison avec les comptes 2015

	Comptes 2015	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	3'366'847'378	3'492'011'900	125'164'522	3.72
Revenus	1'191'308'629	1'148'513'300	-42'795'329	-3.59
Charge nette	2'175'538'749	2'343'498'600	167'959'851	7.72

Facture sociale prévisionnelle pour 2017 (base budget voté par le C.E.)

	Régimes	FS 2017	FS2016	Variation en CHF	Variation en %
1	PC à domicile et hébergement	233'161'400	224'510'600	8'650'800	3.85%
2	Assurance maladie (LAVAMal)	69'580'900	70'855'400	-1'274'500	-1.80%
3	RI+part cantonale ass chômage	253'150'300	242'738'400	10'411'900	4.29%
4	Subv. et aide aux pers handicapées	106'976'400	108'231'700	-1'255'300	-1.16%
5	Prestations famille et autres prest.soc.	42'599'400	36'070'200	6'529'200	18.10%
6	Bourses d'étude et d'apprentissage	30'504'400	27'430'300	3'074'100	11.21%
	Total régimes	735'972'800	709'836'600	26'136'200	3.68%
	DRPTC accord canton - communes	-900'000	-5'900'000	5'000'000	
	FS à charge des communes	735'072'800	703'936'600	31'136'200	4.42%

- 1) Le régime des prestations complémentaires continue à subir une augmentation forte et régulière des dépenses, liée à l'arrivée dans le régime de personnes vivant à domicile et atteignant l'âge de la retraite avec des rentes insuffisantes pour couvrir leurs besoins vitaux et leurs frais de maladie.
- 2) Augmentation de la participation fédérale.
- 3) Augmentation du nombre de dossiers ainsi que des coûts par dossier.
- 4) Diminution due au transfert de la filière psychiatrique au SASH.
- 5) Ajustement des PC familles et de la rente pont et augmentation des allocations familiales pour personnes sans activité lucrative.
- 6) Les programmes FORJAD et FORMAD permettent le passage de quelque 600 dossiers du régime du RI à celui des Bourses d'études et d'apprentissage.

Analyse par service

Les remarques ci-après sont rédigées comme des commentaires complémentaires à ceux donnés dans la brochure du projet de budget 2017.

027 Secrétariat général

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	6'965'900	7'867'800	901'900	12.95
Revenus	800'700	819'800	19'100	2.39
Charge nette	6'165'200	7'048'000	882'800	14.32

- 3090 Budget réajusté aux besoins.
- 3170 Effet du transfert de la CIVESS, dont les collaborateurs se déplacent souvent pour leurs contrôles.
- 3132 Un projet pilote, conduit en 2016 par le Secrétariat général est repris et pérennisé par le SSP en 2017
- 3636 Hausse de la subvention octroyée à l'association Appartenances, notamment liée à la prise en charge du coût des locaux à Vevey suite aux négociations d'Appartenances avec la ville.
- 4260 Remboursement, par des partenaires, aux frais d'un colloque organisé par le Secrétariat général (cf 4230).

028 Administration générale (SASH)

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	11'173'500	11'850'200	676'700	6.06
Revenus	38'700	23'500	-15'200	-39.28
Charge nette	11'134'800	11'826'700	691'900	6.21

3010 Transfert de compétences avec des conséquences sur la masse salariale et celle des subventions : le SASH est dorénavant en charge de l'entier de l'hébergement (EMS et filière psychiatrique). Ces charges étaient réparties jusqu'à maintenant entre le SPAS, le SSP et le SASH.

3030 1 poste d'auxiliaire lié à l'activité CIVESS est également transféré au Secrétariat général.

3130 Frais notamment postaux en lien avec le traitement de dossiers OVAM (subsides à l'assurance maladie).

029 Régime cantonal de réduction de primes

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	368'852'800	382'265'400	13'412'600	3.64
Revenus	295'166'400	311'257'900	16'091'500	5.45
Charge nette	73'686'400	71'007'500	-2'678'900	-3.64

	Budget 2016 retraité	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	364'852'800	382'265'400	17'412'600	4.77
Revenus	295'166'400	311'257'900	16'091'500	5.45
Charge nette	69'686'400	71'007'500	1'321'100	1.90

Retraitements

Ajustement au budget 2016 : 2) -4 mios pour le transfert du contentieux RI au SPAS (en charges)

3030 Pas de besoins en travailleurs temporaires dans la mesure où n'y a pas de projet d'information ciblée aux usagers en 2017.

3637.1 + 4 mios en raison de l'augmentation des primes et du nombre des bénéficiaires.

3637.2 + 10,6 mios dont 10 mios constituant une première étape vers le dispositif de subsides prévus avec l'entrée en vigueur de la réforme RIE III.

3637.3 - 4 mios car la part du contentieux RI est transférée au SPAS.

4610 Le dédommagement de la Confédération évolue en fonction de l'évolution des primes.

030 Prestations complémentaires AVS/AI

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	508'973'700	532'521'000	23'547'300	4.63
Revenus	326'076'800	338'643'500	12'566'700	3.85
Charge nette	182'896'900	193'877'500	10'980'600	6.00

3637.1 + 3 mios augmentation des tarifs et du nombre de lits.

3637.3 +13,5 mios dus principalement à l'augmentation du nombre de rentiers (3 %).

3637.4 + 5,5 mios hausse de la démographie et recours accru aux prestations.

031 Hébergement

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	106'245'000	187'932'500	81'687'500	76.89
Revenus	53'036'800	57'018'000	3'981'200	7.51
Charge nette	53'208'200	130'914'500	77'706'300	146.04

	Budget 2016 retraité	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	186'113'500	187'932'500	1'819'000	0.98
Revenus	53'036'800	57'018'000	3'981'200	7.51
Charge nette	133'076'700	130'914'500	-2'162'200	-1.62

Retraitement

Ajustement au budget 2016 : 4) +68.8 mios pour le financement résiduel du SSP et le financement des infrastructures EMS (en charges) ainsi que 3) + 11,5 mios pour le transfert de la filière psychiatrique du SPAS au SASH.

3637.1 Transfert du SPAS d'environ 7 mios.

3637.7 Transfert du SSP et du SPAS d'environ 38 mios.

032 Hospitalisation

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	2'041'000	2'000'000	-41'000	-2.01
Revenus	1'078'200	1'064'500	-13'700	-1.27
Charge nette	962'800	935'500	-27'300	-2.84

033 Primes d'assurance maladie pour les PC

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	184'070'000	197'300'000	13'230'000	7.19
Charge nette	184'070'000	197'300'000	13'230'000	7.19

3637.1 + 13,1 mios dus à l'augmentation des primes et l'augmentation des bénéficiaires.

034 Politique familiale et autres régimes sociaux

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	80'743'800	87'973'200	7'229'400	8.95
Revenus	25'222'800	31'210'200	5'987'400	23.74
Charge nette	55'521'000	56'763'000	1'242'000	2.24

3610 Le nombre d'allocataires diminue un peu.

3634.7 En 2017, cette procédure d'anticipation n'est plus nécessaire (cf 3637).

3637.4/5 Augmentation des allocations dues aux besoins. Les 12 mios budgétés en 2016 dans la rubrique 3634.7 se retrouvent en 2017 dans ces deux rubriques.

3637.6 L'AIL était budgétée en 2016 au service du logement. Ajustement à la baisse en fonction des besoins.

035 Promotion du maintien à domicile

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	68'372'300	75'331'700	6'959'400	10.18
Revenus	3'848'400	5'859'600	2'011'200	52.26
Charge nette	64'523'900	69'472'100	4'948'200	7.67

3636 + 6,9 mios dus principalement à l'augmentation des activités de l'AVASAD (démographie et vieillissement de la population) ainsi que contribution à de nouveaux projets de prestations et d'aides.

036 Service de prévoyance et d'aide sociales

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	730'937'100	764'937'900	34'000'800	4.65
Revenus	378'013'800	391'563'900	13'550'100	3.58
Charge nette	352'923'300	373'374'000	20'450'700	5.79

	Budget 2016 retraité	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	723'887'100	764'937'900	41'050'800	5.67
Revenus	378'013'800	391'563'900	13'550'100	3.58
Charge nette	345'873'300	373'374'000	27'500'700	7.95

Retraitement

Ajustements au budget 2016 : 2) +4 mios pour le transfert du contentieux RI du SASH/Hébergement (en charges) ainsi que 3) -11.05 mios pour le transfert de la filière psychiatrique du SPAS au SASH (en charges).

La croissance des charges est due principalement aux effets suivants : augmentation des charges du RI (hors CSIR) de 26,9 mios (liée au rattrapage 2015/2016 et à une croissance de nombre de dossiers pour 2017 estimée à de 1% ; augmentation +2,5 mios des frais de fonctionnement des CSR/CSI ; augmentation de 4 mios des mesures d'insertion du RI (MIS) ; frais de placement LAIH : rattrapage des comptes 2015/16 et développement du « plan autisme » + 7,2 mios et croissance des avances du BRAPA de 1.5 mio.

- 3636 Environ 60 institutions.
 4260.4 Cette rubrique n'avait pas été budgétisée en 2016.
 4637.2 Augmentation due à la hausse de l'activité du BRAPA.

037 Administration générale du SSP

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	52'125'600	50'107'900	-2'017'700	-3.87
Revenus	1'226'900	1'226'900	0	0.00
Charge nette	50'898'700	48'881'000	-2'017'700	-3.96

- 3030 Essentiellement du personnel administratif.
 Les cercles de qualités des EMS sont principalement menés par des pharmaciens et médecins chargés de s'assurer de la pertinence des prescriptions médicamenteuses.
- 3102 La diminution s'explique surtout par le fait que les publications en ligne sont plus nombreuses.
- 3103 La littérature spécialisée est en grande partie intégrée dans le contrat de prestation du CHUV.
- 3106 Les vaccins scolaires et contre le cancer de l'utérus sont partiellement remboursés par santésuisse.
- 3632 ORCA – contrairement à ce que son nom pourrait laisser supposer, ORCA n'est pas une organisation limitée aux cas de catastrophe, mais plutôt un plan de montée en puissance du système existant sur des événements particuliers.
- 3636 5. AVASAD : activité des infirmières et médecins scolaires destinés aux élèves de la scolarité obligatoire, post-obligatoire et spécialisée du canton de Vaud.
 Information complémentaire : à l'avenir, remplacement progressif des médecins scolaires installés (indépendants) par des médecins rattachés à l'AVASAD (employés de l'Etat).
 8. Soins infirmiers et médicaux aux personnes démunies ou défavorisées – Reprise du financement du "Point d'eau", institution de soins, dédiée à une population vulnérable, jusqu'ici financée par la Ville de Lausanne.
- 3638 Pays en voie de développement – soutien à des projets de santé, FEDEVACO.

064 Système de santé

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	1'250'156'000	1'174'403'900	-75'752'100	-6.06
Revenus	41'953'800	9'371'000	-32'582'800	-77.66
Charge nette	1'208'202'200	1'165'032'900	-43'169'300	-3.57

	Budget 2016 retraité	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	1'146'837'500	1'174'403'900	27'566'400	2.40
Revenus	7'453'800	9'371'000	1'917'200	25.72
Charge nette	1'139'383'700	1'165'032'900	25'649'200	2.25

Retraitement

Ajustements au budget 2016 : 1) -34.5 mios pour la restitution de la part assureurs au CHUV (en charges et revenus) ainsi que 4) -68.8 mios pour le financement résiduel du SSP (en charges) - Affecte 3635 et 3636.

A périmètre constant, les charges au budget 2017 du système de santé augmentent de 25.6 mios. Cette augmentation est essentiellement due aux subventions aux charges d'exploitation du CHUV (+14.5 mios), de la FHV (+10.5 mios), aux institutions de soin à domicile (AVASAD +10.8 mios, OSAD + 2.2 mios) et au fonds de sécurité et santé pour les travailleurs (+3.0 mios, part du paquet vaudois RIE III), partiellement compensées par une réduction de la subvention aux investissements du CHUV (-15.7 mios).

3634 Principalement contrat de prestation CHUV.

Dans sa version provisoire 2017 et à périmètre constant (intégration de la réduction de la subvention suite à la restitution de la part assureurs au CHUV), celui-ci présente une participation de l'Etat à l'exploitation (en progression de quelque 3%) et aux investissements (en diminution de quelque 24%) du CHUV de 611.2 mios, soit 1.1 mio de plus qu'en 2016.

3635 Cliniques privées et EMS privés (but lucratif).

Transfert des subventions EMS au SASH pour 13.5 mios.
Les augmentations de budget suivent la progression de l'activité.

3636 FHV, Chaîne des urgences, EMS privés sans but lucratif, AVASAD, Réseaux de soins et Prévention.

FHV, baisse des tarifs et augmentation de l'activité +10.5 mios
AVASAD, la subvention suit la croissance de l'activité + 10.8 mios.
EMS privés sans but lucratif, l'intégralité de la subvention a été transférée au SASH, - 55.2 mios.
Au chapitre de la prévention, la subvention annuelle en faveur du Fonds "Santé et sécurité des travailleurs", accepté dans le cadre du paquet vaudois RIE III, + 3.0 mios est introduite à partir de 2017.
0.9 mio supplémentaire sera consacré en 2017 à la lutte contre la pénurie de personnel soignant, dans le but d'augmenter le nombre d'infirmiers(ères) et leur offrant un système de formation attractif.

3638 FEDEVACO + 0.1 mio

4260 Suppression du produit restitution part assureur CHUV, 34.5 mios.

CHUV

Le budget 2017 du CHUV présente un déficit prévisionnel de 11,5 mios, les différentes mesures prises par le CHUV et les efforts budgétaires consentis par le DSAS ne suffisant pas à résorber intégralement les effets exogènes subis en 2015. En cas de réalisation de ce déficit, le CHUV participera à sa résorption par le biais de son fonds de réserve réalimenté, suite à la dissolution d'une réserve de réévaluation des immobilisations créée par décret en 2011.

Exploitation

Le résultat d'exploitation prévisionnel 2017 présente une perte de 23.5 mios, (0 en 2016).

Les charges d'exploitation du CHUV augmentent de 12.9 mios, à 1'546.7 mios, par rapport au budget définitif 2016.

Ceci est essentiellement dû

- à l'ouverture de lits supplémentaires (+3.7 mios),
- à divers projets de développement de thérapies innovantes, particulièrement en matière d'oncologie et de troubles de l'apprentissage ainsi qu'à l'exploitation du bloc opératoire provisoire, dont la structure sur deux étages engendre des coûts supplémentaires (+8.4 mios),
- aux tâches de santé publique (TSP) (+1.0 mio),
- à de nouvelles charges académiques (Enseignement et recherche UNIL) (+1.1 mio),

Un financement accordé en 2016, conditionné à l'acceptation d'un crédit supplémentaire, pour l'Unité de soins aux migrants n'est, dans l'attente d'une réévaluation de la situation, pas reconduit pour 2017 (-1.3 mio).

Les revenus d'exploitation diminuent quant à eux de 10.6 mios, à 1'523.2 mios essentiellement du fait de la diminution de la participation de l'Etat à l'hospitalisation par rapport au budget définitif.

Investissements

Le résultat d'investissement prévisionnel 2017 présente un excédent de revenus de 12.0 mios, (0 en 2016)

Les charges d'investissement diminuent de 26.9 mios à 83.9 mios.

La direction financière du CHUV les explique par une augmentation des charges de 7.8 mios, essentiellement du fait du service de la dette (+2.9 mios), des amortissements (+3.1mios) et des charges de location (+1.2 mio).

Celles-ci sont toutefois très largement compensées par des réévaluations d'immobilisations de 34.7 mios, à savoir :

- 10.3 mios de service de la dette des EMPD, consécutive à sa valorisation selon les nouvelles règles comptables REKOLE, référence comptable de la faitière suisse des hôpitaux, H+.
- 15.7 mios du service de la dette des EMPD consécutive à des amortissements exceptionnels sur les objets mis en service, prévus pour le bouclage 2016 des comptes de l'Etat,
- 8.7 mios du service de la dette des objets de 1 à 8 mios et des équipements, consécutive à des amortissements exceptionnels, prévus pour le bouclage 2016 des comptes de l'Etat.

Les revenus d'investissement diminuent de 14.9 mios à 95.8mios.

Résultat global

Ainsi, globalement le budget provisoire du CHUV présente une perte de 11.5 mios (0 en 2016)

Au niveau des risques, la direction du CHUV précise que le budget 2017 de l'Etat pour le CHUV a été élaboré sur la base de deux hypothèses principales portant d'une part sur l'acceptation des modifications de la Loi sur les Hospices Cantonaux (LHC) et de son règlement, concernant les investissements et, en particulier, le passage à une facturation du service de la dette des décrets selon les règles REKOLE et, d'autre part, la dissolution d'une réserve de réévaluation des immobilisations faisant l'objet d'une proposition de modification de décret. Par ailleurs, le budget présenté repose également sur l'hypothèse de tarifs inchangés par rapport à 2016 sur l'ambulatoire et l'hospitalisation.

	Comptes 2015 CHUV	Budget Définitif (1) 2016 CHUV	Budget Provisoire 2017 CHUV	Variation B17 vs B16
Charges de personnel	1'151'551'657	1'158'267'500	1'170'449'100	12'181'600
Biens et services médicaux	191'920'697	185'388'200	187'308'000	1'919'800
Frais de gestion	150'801'293	146'184'400	146'250'400	66'000
Frais financiers et provisions	48'406'424	43'915'500	42'635'500	-1'280'000
Charges non opérationnelles	786'879	27'700	27'700	0
Charges d'exploitation	1'543'466'950	1'533'783'300	1'546'670'700	12'887'400
Investissement bâtiments	67'811'817	75'492'500	49'105'400	-26'387'100
Investissement équipement	34'890'390	35'270'000	34'768'800	-501'200
Charges d'investissement	102'702'207	110'762'500	83'874'200	-26'888'300
Revenus d'hospitalisation	745'606'512	782'331'400	771'088'400	-11'243'000
<i>Dont revenus garantis sans attentes de placement C</i>	<i>739'571'623</i>	<i>776'296'500</i>	<i>764'818'200</i>	<i>-11'478'300</i>
Enseignement, recherche	118'046'941	119'601'300	120'645'300	1'044'000
Tâches de santé publique	148'614'700	153'306'300	152'510'800	-795'500
Revenus ambulatoires	299'019'452	299'722'300	300'610'800	888'500
Hébergement médico-social	9'611'709	10'735'900	10'735'900	0
Autres revenus d'exploitation	196'835'612	168'086'100	167'616'300	-469'800
Revenus d'exploitation	1'517'734'926	1'533'783'300	1'523'207'500	-10'575'800
Participation de l'Etat à l'investissement	82'050'943	89'417'500	48'045'900	-41'371'600
<i>Participation de l'Etat à l'investissement, brute</i>	<i>92768421</i>	<i>98'245'800</i>	<i>48'045'900</i>	<i>-50'199'900</i>
<i>Restitution sur facturation directe par le CHUV</i>	<i>-10'717'478</i>	<i>-8'828'300</i>	<i>0</i>	<i>8'828'300</i>
Autres revenus d'investissement	24'730'752	21'345'000	47'791'500	26'446'500
Revenus d'investissement	106'781'695	110'762'500	95'837'400	-14'925'100
Charges d'exploitation	1'543'466'950	1'533'783'300	1'546'670'700	12'887'400
Charges d'investissements	102'702'207	110'762'500	83'874'200	-26'888'300
Total des charges	1'646'169'157	1'644'545'800	1'630'544'900	-14'000'900
Revenus d'exploitation	1'517'734'926	1'533'783'300	1'523'207'500	-10'575'800
Revenus d'investissements	106'781'695	110'762'500	95'837'400	-14'925'100
Total des revenus	1'624'516'621	1'644'545'800	1'619'044'900	-25'500'900
Résultat global	-21'652'536	0	-11'500'000	-11'500'000
Présentation par nature				
Charges d'exploitation	1'543'466'950	1'533'783'300	1'546'670'700	12'887'400
Revenus d'exploitation	1'517'734'926	1'533'783'300	1'523'207'500	-10'575'800
Résultat d'exploitation	-25'732'024	0	-23'463'200	-23'463'200
Charges d'investissement	102'702'207	110'762'500	83'874'200	-26'888'300
Revenus d'investissements	106'781'695	110'762'500	95'837'400	-14'925'100
Résultat d'investissements	4'079'488	0	11'963'200	11'963'200
Résultat global	-21'652'536	0	-11'500'000	-11'500'000

(1) Le CHUV établit, chaque année, en collaboration avec le SSP, un contrat de prestation. Celui-ci est encore provisoire au moment de la discussion du budget. Les négociations tarifaires et les financements ne sont pas encore finalisés à la date de remise du contrat de prestation provisoire. Celui-ci est négocié de manière définitive au début de l'année civile. Pour 2016, le budget provisoire présentait un total de charges de 1,633 mrd pour un déficit de 13 mios.

Le budget définitif présente quant à lui un total de charges de 1,644 mrd, pour un résultat équilibré.

Investissement des établissements sanitaires reconnus d'intérêt public

Conformément à la procédure mise en place dans le cadre de l'application de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES), les commissaires COFIN – DSAS sont conviés à une présentation des projets d'investissements deux fois par année (au printemps et en automne) qui leur permet d'être informés des dossiers réalisés et à venir. Dans ce contexte, la sous-commission a pris connaissance de la documentation y relative et n'a pas de remarque particulière à formuler.

Bouclément d'EMPD

Constructions Bouclément EMPD

Désignation	N° d'EMPD	Date de décret	Montant du décret	Date prévue de bouclément
UNIL - Bugnon 7	231.2005	26.04.2005	10'547'000	Lot 1 ok
UNIL - Bugnon 7 - crédit additionnel	180.2009	08.09.2009	662'000	
Université - Animalerie du Bugnon 7-9	231.2005	26.04.2005	3'862'000	
Université - Bugnon 9, transformation	231.2005	26.04.2005	1'582'000	
Bugnon 9 grand auditoire - créd. add.	180.2009	08.09.2009	1'111'500	
Université - Toiture Bugnon 7-9	180.2009	08.09.2009	1'352'000	
CE - Bâtiment Bugnon-Est	096.1991	04.03.1991	4'000'000	Lot 2 31.10.2016
Bâtiment Bugnon-Est - Crédit d'ouvrage	224.1996	20.05.1997	35'300'000	
Centre psychiatrique à Yverdon - Constr.	080.1999	18.05.1999	21'620'000	
Maternité: réadaptation bloc opératoire	032.2002	17.09.2002	8'550'000	
BH06 Radio oncologie - Transformation	328.2006	21.03.2006	9'055'000	
CE - transfo. bât. hospitalier Prangins	058.2002	21.01.2003	860'000	Lot 3 31.12.2016
Prangins Ext.+transfo Eglantine-Peuplier	390.2006	24.04.2007	18'670'000	
Néonatalogie du CHUV - Transformation	287.2005	22.11.2005	5'185'500	
CE - Maternité, transformations	288.1997	10.11.1997	970'000	
Maternité, transformations - ouvrage	224.2000	06.12.2000	11'610'000	
Bugnon 17 : dialyse	220.2009	08.12.2009	6'590'000	
Extension du centre coordonné oncologie	420.2011	01.11.2011	16'990'000	Lot 4 31.05.2017
Extension restaurant et bureaux	420.2011	01.11.2011	16'860'000	
CHUV - locaux loués	396.2011	04.10.2011	12'240'000	
Crédit cadre laboratoires - Bugnon 27	233.2009	08.12.2009	15'415'500	
Crédit cadre laboratoires - biomédical	233.2009	08.12.2009	14'584'500	

050 Chancellerie d'Etat

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	13'507'800	13'495'200	-12'600	-0.09
Revenus	460'100	453'800	-6'300	-1.37
Charge nette	13'047'700	13'041'400	-6'300	-0.05

3030 Baisse budgétisée des montants due à l'adaptation aux salaires réels payés en 2016.

3060 Augmentation des pensions à verser en raison notamment du départ annoncé d'une Conseillère d'Etat.

3130 Les coûts de la cérémonie de l'assermentation des autorités en 2017 est estimé à 140'000 fr. qui sont payés par moitié par la Chancellerie et par le Secrétariat du Grand Conseil.

056 Contrôle cantonal des finances

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	4'129'400	4'025'200	-104'200	-2.52
Revenus	1'000	700	-300	-30.00
Charge nette	4'128'400	4'024'500	-103'900	-2.52

Le poste de remplaçant du chef de service a été repourvu en interne. La réduction du budget du personnel est due au fait que les postes à repourvoir sont dédiés à des juniors plutôt qu'à des séniors. La dotation actuelle du CCF lui permet d'assumer pleinement sa mission ; seuls quelques rapports non prioritaires pourraient être reportés dans le cas où l'ensemble des postes budgétés ne pouvait être repourvu dans les temps prévus.

3030 Soutien "métier" (auditeurs).

3132 Soutien dans des domaines spécifiques (spécialistes informatiques, etc.).

Aucun investissement, aucun risque spécifique, aucun loyer (locaux dans un bâtiment de l'Etat).

Budget d'investissement

	N° Objet		Montant Net	Exercice cour	2017
				Date COFINA	Dépenses
SG DSAS	1.000487.01	Renouvel. SI social - finalisation	10,000,000.000 CHF	#	
SG DSAS	1.000113.01	RDU - Revenu déterminant unifié - inf.	4,842,000.000 CHF	09.11.2010	150'000
SG DSAS	1.000392.02	Renouv. SI social - R/BRAPA	12,000,000.000 CHF	#	800'000
SG DSAS	1.000621.01	DSAS-Finances PCS à SAP	2,000,000.000 CHF	#	300'000
SG DSAS					1'250'000
SASH	1.000352.02	Mise en oeuvre du SI SAMOA	9,292,700.000 CHF	24.11.2015	1'100'000
SASH					1'100'000
SSP	1.000122.01	Travaux de sécurisation incendie EMS	15,000,000.000 CHF	19.03.2013	1'719'000
SSP					1'719'000
CHUV	1.000077.03	Hôpital de Cery - Nouveau bâtiment	100,900,000.000 CHF	17.09.2013	28'301'000
CHUV	1.000099.01	Hopital unique de l'enfant	170,000,000.000 CHF	23.04.2013	9'396'000
CHUV	1.000099.02	Hôpital des Enfants - Equipements	48,200,000.000 CHF	#	3'850'000
CHUV	1.000103.02	BH05 - Bloc opératoire	104,900,000.000 CHF	21.05.2013	6'098'000
CHUV	1.000103.03	BH05 - Bloc opératoire - Equipements	18,204,000.000 CHF	24.05.2016	4'552'000
CHUV	1.000106.01	1ère tranche Soins continus+intensifs	45,080,000.000 CHF	29.05.2012	7'215'000
CHUV	1.000112.01	Entretien tech. : ascenseurs - secours	30,070,000.000 CHF	04.05.2010	4'308'000
CHUV	1.000368.01	Cery Neurosciences	22,300,000.000 CHF	10.12.2014	7'913'000
CHUV	1.000369.01	CTE Laboratoire thérapie expérimentale	18,500,000.000 CHF	10.12.2014	3'027'000
CHUV	1.000382.01	Unité centrale de production des cuisine	15,970,000.000 CHF	05.05.2015	2'930'000
CHUV	1.000386.01	Etudes-Médecine perso et ing immunitair	6,150,000.000 CHF	24.11.2015	656'000
CHUV	1.000389.01	Ingénierie immunitaire oncologie - bât.	58,250,000.000 CHF	24.11.2015	948'000
CHUV	1.000500.01	Orthopédique bloc op. et policlinique	50,000,000.000 CHF	#	
CHUV					79'194'000
CHANC	1.000300.03	SIEL - renouv. SI Exécutif et Législatif	13,036,200.000 CHF	#	1'364'000
CHANC	1.000080.01	Dématérialisation et sécu. de docs hist.	1,191,500.000 CHF	12.03.2013	100'000
CHANC	1.000092.01	ACV-Pôle numérique/numérisation	438,500.000 CHF	12.03.2013	50'000
CHANC	1.000251.02	ACV-Nouveau SI-archivage historique	3,000,000.000 CHF	#	50'000
CHANC	1.000333.02	ACV 2ème étape de densification	1,485,000.000 CHF	23.06.2015	252'000
CHANC					1'816'000
					85'079'000
					85'079'000

Pour 2017, le montant des dépenses brutes budgétées est de 85.07, soit 21.2% du total de l'Etat de Vaud, dont 79.19 pour le CHUV (93.08% du total du DSAS). Parmi les dossiers de plus grande ampleur, on note par exemple le nouveau bâtiment de l'Hôpital de Cery (28.3), l'hôpital unique de l'enfant (9.4), le bloc opératoire et ses équipements (10.6), la 1^{re} tranche des soins continus et intensifs (7.2) ou encore Cery Neurosciences (7.9).

Les objets d'investissements du DSAS gérés par la DSI se montent à 4.07 (4.8% du total du DSAS).

Conclusion

La sous-commission préavise favorablement l'adoption du projet de budget 2017 du DSAS.

28.5 Département de l'économie et du sport

Commissaires : M. Stéphane Montangero, rapporteur
M. Jean-Marc Sordet

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 4 séances à l'examen du projet de budget 2017 du DECS.

Les commissaires ont rencontré la Secrétaire générale et les Chefs de service du département, accompagnés de leurs collaboratrices et collaborateurs. Ils les remercient, ainsi que Mme Grego-Pasinelli responsable de l'unité financière du département, des informations qu'ils leur ont données avec clarté et diligence à cette occasion.

Au terme de leurs travaux, ils ont également eu un entretien avec M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, Chef du département.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2016

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	655'748'100	660'252'800	4'504'700	0.69
Revenus	506'150'900	508'783'400	2'632'500	0.52
Charge nette	149'597'200	151'469'400	1'872'200	1.25

b) Comparaison avec les comptes 2015

	Comptes 2015	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	679'509'946	660'252'800	-19'257'146	-2.83
Revenus	505'222'714	508'783'400	3'560'686	0.70
Charge nette	174'287'232	151'469'400	-22'817'832	-13.09

Remarques générales

Le choix politique pris les années précédentes, à savoir de concentrer les efforts financiers principalement sur l'agriculture, se répercute encore sur ce budget. Si Vaud avait bien anticipé les possibilités fédérales en la matière, le canton a dû constater le tassement rapide de la manne fédérale, voire la baisse des possibilités de demandes, compensées au sein du département.

Pour le surplus, le budget du DECS est principalement marqué par les effets liés aux fluctuations du nombre de bénéficiaires au SDE et au SPOP, en relation avec les flux migratoires liés entre autres à la guerre en Syrie.

Concrètement, le budget 2017 représente pour le DECS une charge nette de 151.4 mios. La charge nette augmente de 1.8 mio par rapport au budget 2016 (-22.8 mios par rapport aux comptes 2015, soit -13.09%).

Les charges du budget 2017 augmentent de 12.9 mios ou 1.95% par rapport au budget 2015 (+19.2 mios par rapport aux comptes 2015 ou 2.83%).

Effectifs

Le nombre d'ETP au DECS passe de 380,39 à 389,39, soit une hausse de 9.0 ETP.

Cette hausse provient des mouvements suivants :

- SAVI : + 5.0 ETP (3 ETP transférés du SDT pour les AF, et 2 liés à l'enseignement, effets démographiques)
 SPOP : + 4.0 ETP (dont 3 liés à la mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi des criminels étrangers)

Analyse par service

039 Secrétariat général

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	3'229'000	3'158'100	-70'900	-2.20
Revenus	138'900	138'400	-500	-0.36
Charge nette	3'090'100	3'019'700	-70'400	-2.28

La secrétaire générale indique que ce budget s'inscrit dans la continuité par rapport aux autres années et ne présente pas de différence majeure par rapport au budget 2016. Il n'y a pas de grands projets de présence vaudoise à l'étranger (style Milan 2015) prévus en 2017. Pour ce qui concerne les JOJ et la coordination effectuée par le SG pour l'Etat de Vaud, cela n'émarge pas au budget, mais fait partie des tâches usuelles du SG DECS.

Concernant une possible candidature des JO 2026, il n'y a aucun budget prévu à ce stade. Il est également rappelé ici que le Conseil d'Etat a posé des conditions très strictes au comité d'organisation, exigeant notamment une garantie financière totale (ou très importante) de la Confédération en cas de déficit.

Enfin, le nombre d'ETP reste stable.

- 3010 La baisse de la masse salariale est liée à des départs, notamment de personnes à la retraite ; les nouveaux engagements sont en début de classe, ce qui fait baisser la masse salariale globale.
 3419 La différence avec les comptes 2015 provient de l'opération Milan 2015.
 4210 Les émoluments sont très variables et concernent des demandes d'avance de frais sur des recours contre les décisions du DECS qui interviennent principalement dans deux domaines : décision agricole (LDFR) et acquisition de biens immobiliers par des étrangers (LFAIE).

040 Service de l'emploi

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	122'971'400	121'053'900	-1'917'500	-1.56
Revenus	98'314'000	98'014'300	-299'700	-0.30
Charge nette	24'657'400	23'039'600	-1'617'800	-6.56

Le budget 2017 du Service de l'emploi (SDE) est un budget qui s'inscrit dans la continuité, sans grands changements. Il s'agit par ailleurs du premier budget du nouveau Chef de service.

Les principaux points à relever sont les suivants :

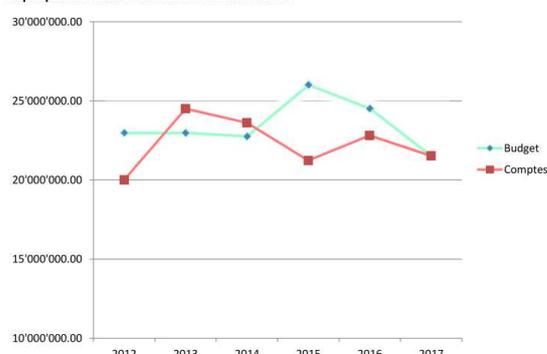
- 1) Une baisse de 5% dans l'ensemble du groupe 31 selon les directives reçues.
- 2) L'adaptation au non dépensé à hauteur de 3 mio pour le budget spécifique du RI. Il est souligné que cette mesure ne doit pas être comprise comme une volonté de faire moins dans le domaine, mais bien d'adapter les chiffres à leur réalité. Le service devra poursuivre ses efforts en la matière et lorsque le budget imparti sera pleinement utilisé, alors le service pourra sans autres prendre les fonds nécessaires sur le fonds de lutte contre le chômage. Les tableaux ci-dessous montrent l'évolution conjointe des

dépenses planifiées et de la consommation réelle des mesures, ainsi que la croissance des montants liés à la participation cantonale, au sens de l'art 59d LACI. Il n'intègre en revanche pas les crédits supplémentaires engagés en 2013 et 2014 pour absorber l'excédent de charges résultant de la consommation des mesures.

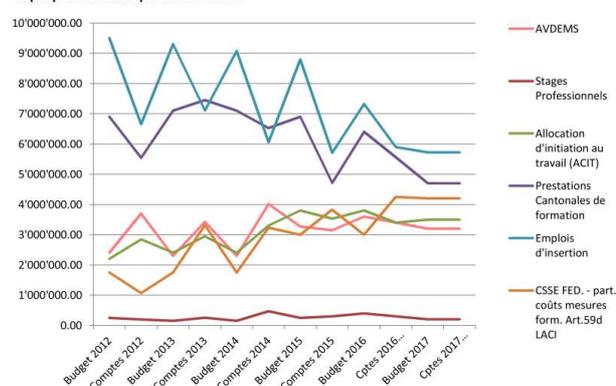
SERVICE DE L'EMPLOI
Mesures RI-Pro
Evolution des budgets et comptes de 2012 à 2017

Mesures	Budget 2012	Comptes 2012	Budget 2013	Comptes 2013	Budget 2014	Comptes 2014	Budget 2015	Comptes 2015	Budget 2016	Cptes 2016 Project.	Budget 2017	Cptes 2017 Project.
AVDEMS	2'400'000.00	3'696'128.58	2'300'000.00	3'422'852.69	2'300'000.00	4'017'185.95	3'273'000.00	3'149'553.61	3'600'000.00	3'400'000.00	3'200'000.00	3'200'000.00
Stages Professionnels	250'000.00	197'200.55	150'000.00	256'661.35	150'000.00	470'559.10	250'000.00	296'955.05	400'000.00	300'000.00	200'000.00	200'000.00
Allocation d'initiation au travail (ACIT)	2'200'000.00	2'840'294.50	2'400'000.00	2'947'571.95	2'400'000.00	3'304'348.70	3'800'000.00	3'527'984.53	3'800'000.00	3'400'000.00	3'500'000.00	3'500'000.00
Prestations Cantonales de formation	6'900'000.00	5'541'920.03	7'100'000.00	7'447'888.21	7'100'000.00	6'528'358.79	6'900'000.00	4'714'327.25	6'400'000.00	5'561'115.00	4'700'000.00	4'700'000.00
Emplois d'insertion	9'500'000.00	6'655'743.03	9'300'000.00	7'109'826.21	9'073'000.00	6'062'024.12	8'800'000.00	5'709'534.18	7'323'000.00	5'898'466.00	5'723'000.00	5'723'000.00
CSSE FED. - part. coûts mesures form. Art.59d LACI	1'750'000.00	1'068'003.00	1'750'000.00	3'315'824.00	1'750'000.00	3'230'954.00	3'000'000.00	3'829'763.00	3'000'000.00	4'250'340.00	4'200'000.00	4'200'000.00
Total	23'000'000.00	19'999'289.69	23'000'000.00	24'500'624.41	22'773'000.00	23'613'430.66	26'023'000.00	21'228'117.62	24'523'000.00	22'809'921.00	21'523'000.00	21'523'000.00

Graphique : Evolution du total des mesures RI-Pro



Graphique : Evolution par mesure RI-Pro



Enfin, il est toujours utile de rappeler que l'activité du SDE est liée à la Confédération par 3 mandats de prestations pour ce qui touche à la lutte contre le chômage :

- mandat concernant la gestion de la caisse cantonale de chômage
- mandat concernant les mesures du marché du travail
- mandat concernant la gestion des ORP.

Ces mandats prévoient que les montants mis à disposition des cantons sont fonction du nombre de demandeurs d'emploi (estimé à 25'000) ou de chômeurs indemnisés en ce qui concerne la Cch. Le montant de l'enveloppe maximale qui est octroyée par le Fonds de compensation est cependant susceptible de s'ajuster automatiquement en cas de forte hausse du chômage en cours d'exercice. L'enveloppe actuelle calculée sur ce montant moyen nous permet de financer l'entier du dispositif. Les flux financiers très importants relatifs aux mandats 1 et 2 ne figurent pas dans la comptabilité du canton, tout comme les postes de travail y relatifs. Par conséquent, la Caisse cantonale de chômage n'apparaît pas au budget de l'Etat, mais peut toutefois être contrôlée par le CCF.

Concernant le fonds APGM, hors comptes de l'Etat, mais présenté à la COFIN, la recherche du point d'équilibre entre taux de cotisations et montant des dépenses est toujours en cours, s'affinant année après année. Le taux de cotisation actuel est de 1.9%. Le taux d'équilibre calculé actuellement semble toujours se situer à 2,2%. Mais comme le capital doit baisser, une modification a été nécessaire afin de diminuer la réserve du fonds. A fin septembre 2016, le fonds s'élève à 1'454'150.80 fr..

3010 Les collaboratrices et collaborateurs des ORP, de la caisse de chômage, de l'instance juridique chômage et de la Logistique des mesures du marché du travail ne sont pas inclus dans ces données salariales. A fin septembre 2016, le Service de l'emploi employait un total de 534.3 ETP.

- 3130.3 Adaptation aux comptes 2015.
- 3130.5 Adaptation aux comptes 2015.
- 3132 Le nombre de cas litigieux est plus bas que prévu. Adaptation aux comptes 2015.
- 3170.1 Lié aux 2 ETP supplémentaires de l'an précédent (ce poste n'avait pas été adapté).
- 3610 La participation est calculée sur la base d'un prélèvement de 0.053% de la somme des salaires soumis à cotisation. Le Conseil fédéral fixe la part à la charge de chaque canton au moyen d'une clé de répartition en tenant compte du nombre annuel de jours de chômage contrôlé. Le montant dû par canton au titre de sa participation est déduit du montant qui lui est remboursé.
- 3636.3 Cette mesure obtient un taux de réinsertion de 50%, ce qui est considéré comme très bon. Elle ne coûte rien au budget cantonal et concerne une population mixte, soit aussi bien des personnes provenant de la LACi que du RI.
- 4210.3 L'augmentation provient de la modeste augmentation des plafonds fédéraux via ordonnance fédérale contre le travail au noir, atteignant désormais un maximum de 150.- par heure. Cela s'applique aussi bien pour le travail au noir que pour les contrôles sur les chantiers. En revanche, l'obligation de procéder aux annonces AVS dans le mois est tombée, ce qui engendre une diminution des infractions directes, mais aura sans doute des effets rétroactivement.
- 4270 Adaptation aux comptes 2015.

041 Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI)

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	321'196'400	319'584'700	-1'611'700	-0.50
Revenus	291'573'600	289'315'800	-2'257'800	-0.77
Charge nette	29'622'800	30'268'900	646'100	2.18

Le budget 2017 est dans la continuité de la montée en puissance de la politique agricole 2014-2017 (PA 14-17) qui avait été voulue. Pour rappel, le canton avait décidé d'une politique ambitieuse avec deux objectifs principaux : la promotion et la valorisation de la production agricole vaudoise, ainsi qu'un programme d'incitation à la création de valeur ajoutée visant l'amélioration du revenu de l'agriculture et de la viticulture vaudoises (promotion des produits agricoles et viticoles vaudois, soutien aux projets de développement agricole, marchés, études, projets de développement agricole régional PDRA, reconversion arboricole, renforcement de la vulgarisation, et cofinancement des contributions à la qualité du paysage). Les montants fédéraux se sont tassés plus vite que prévu. Le département a tenté, dans la mesure du possible, de compenser (cpt 3737). L'effort est porté par le département, tous les services compensant avec leur groupe 31.

Le second point d'attention concerne le transfert des Améliorations foncières agricoles au SAVI, décidé par le Conseil d'Etat en marge de ses travaux du budget 2016 et entré en force au début de cette année. Elle a pour but de simplifier les procédures et éviter les opérations identiques faites par divers acteurs, notamment les AF et les syndicats de communes. Le volume absorbé est conséquent. Il y a eu un gros élagage et une remise à plat de l'ensemble des dossiers. Mais le fait d'avoir procédé à la délégation par mandat aux offices de crédit agricole semble porter ses fruits selon les informations obtenues. Pour rappel, 10.5 ETP sont restés au DTE et 3 ETP des 13.2 d'alors ont été transférés au SAVI. Les deux défis à venir sont la simplification complète des processus tout en maintenant un niveau de contrôle adéquat et la planification financière pour les prochains 10 ans.

- 3030.2 Une bonne partie des surcoûts du poste (env. 150'000 fr.) provient d'un poste en CDD pour lutter contre la « flavescence dorée », une maladie de la vigne transmise par un parasite, la cicadelle, insecte qui pique et transmet cette maladie qui attaque la vigne. C'est comparable au phylloxera. Il s'agit de mesures de formation pour apprendre à la reconnaître, ainsi que de traitements imposés autour de Blonay, lieu du foyer identifié, afin de le circonscrire au mieux et au plus vite.
- 3101.2 cf. 3115.

- 3105.2 Granges-Verney a gagné un appel d'offres pour livrer les écoles de Lucens et Moudon à hauteur de 120 repas par jours 4 jours par semaine. La décision a été rendue après le dépôt du budget. Les surcoûts seront compensés par de nouvelles recettes.
- 3111.1 Cela implique que certaines machines vont être « poussées » le plus longtemps possible, mais avec des risques accrus qu'elles cèdent en cours de route et que cela empêche une marche idéale des activités.
- 3115 cf. 3101.2.
- 3130 Le tableau ci-après montre les montants aux budgets 2016 et 2017, comparés aux comptes de 2015. Les montants 2017 ont ainsi été revus à la baisse, tant pour le fonctionnement des commissions que pour les cotisations.

No	Libellé	2017	2016	2015
3130.5	Commission des Premiers grands crus - 1511	50'000	100'000	50'496
3130.7	Commission de dégustation AOC - 1511	1'000	11'000	9'803
3130.12	Conseil d'administration Fonds d'Investissements Agricoles - Fondation d'Investissement Rural - 1505	6'000	45'000	37'858
3130.22	Cotisations diverses	15'000	38'900	18'277

Toutefois, il est à relever que pour la commission FIA FIR le budget 2017 est trop bas, c'est une erreur, une compensation devra être prévue selon les dépenses réelles en 2017.

- 3130.24 Première formation suisse romande en produits fermiers. 12 élèves pour la volée 2016-2018. Formation inédite, assez large, qui devrait attirer largement son public. La formation comprend 25 modules, style fromage de chèvre, bière, confitures, viande séchée, mais aussi histoire des aliments, marketing, analyse sensorielle, etc.
- 3137 Tassement des ventes.
- 3151 Adaptation aux comptes 2015.
- 3181 Volonté d'encaisser le plus possible en cash directement → baisse du contentieux.
- 3611 Moins d'étudiant-e-s vaudois en formation dans les autres cantons, d'où le gain.
- 3612 Feu bactérien en diminution, notamment suite à la météo.
- 3635.1 FIBL = Forschungsinstitut für Bio Landbau.
- 3636.24 Les comptes suivants, soit de 3636.25 à 3636.35 sont désormais mis en évidence pour plus de transparence. Concernant les comptes .28 .29 .3 .32 .33 ce sont des études pour obtenir des subventions de la Confédération. Le potentiel est un cofinancement de 50 mios.
- 3636.25 Augmentation probable de ce poste qui prend en charge une partie du salaire des aumôniers de campagne qui ont la dure tâche de prévenir le suicide dans le monde paysan.
- 3637.2 Adaptation aux comptes 2015.
- 3637.3 Le programme d'incitation aux broutards ne fonctionne pas comme prévu, d'où l'adaptation des montants.
- 3637.4 Il s'agit de l'inventaire fédéral des prairies sèches et autres.
- 3637.9 Principal poste où le service a tenté de compenser les effets de la transition.
- 3707.2 Augmentation générale des projets.

- 3707.7 Sur la base des inscriptions d'août 2016 (pour 2017), l'augmentation des exploitations (+45) inscrites en BIO est deux fois plus importante qu'une année moyenne (+20 à 25 exploitations). En termes de surface, la différence est encore davantage marquée, car cela représente 1817 ha supplémentaires (contre 610 ha en 2016 sur un total de 6563 ha soit une augmentation de 28%).
- 3707.8 Les montants de la confédération baissent, car de gros cantons se « sont réveillés », comme Berne et Argovie. Le gâteau étant le même, plus il y a d'acteurs, plus les tranches sont petites...
- 4210.7 Liés au transfert des AF.
- 4210.8 Liés au transfert des AF.
- 4210.9 Liés au transfert des AF.
- 4260.1 Ce montant est actuellement au compte 4260, mais il devrait être au compte 4610 car il s'agit de subventions payées aux agriculteurs par le canton et remboursées à 100% par la Confédération. Il n'y aura donc pas une augmentation du compte 4260.1.
- 4630.4 Co-financement de la confédération pour la lutte contre la flavescence dorée.

042 Service de l'éducation physique et du sport

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	8'819'600	9'016'400	196'800	2.23
Revenus	1'878'900	2'169'900	291'000	15.49
Charge nette	6'940'700	6'846'500	-94'200	-1.36

De manière globale, le budget du service est stable. Les principaux points à relever, de manière générale, sont les suivants :

- 1) La 3^e tranche du canton au Comité d'organisation des JOJ (COJOJ), à savoir 375'000 fr. sur les 8 mios promis. Pour rappel, les montants prévus dans l'EMPD sont les suivants :
 2015 SEPS 120'000 fr. / 2016 SEPS 200'000 fr. / 2017 SEPS 375'000 fr. /
 2018 SEPS 750'000 fr. / 2019 Compensation par art. 8 al. 1 Lfin 4,7 mios
 2020 Compensation par art. 8 al. 1 Lfin 1'855'000 fr.
 Pour l'heure, c'est la SG du DECS qui représente l'Etat dans la structure organisationnelle des JOJ, le suivi financier étant fait par le SAGEFI. Le SEPS porte les montants à son budget. L'organigramme devrait être finalisé pour fin octobre.
- 2) Cours J+S : 80% des cours seront désormais organisés à la maison du sport de Leysin. Cela coûte un peu plus cher au budget (à voir si le réel confirme ce surcoût), mais permet des économies en temps du personnel du SEPS, l'organisation étant très fortement facilitée.
- 3) Subventions J+S : les grandes coupes au plan fédéral n'ont finalement pas eu lieu. Mais de grands points d'interrogation subsistent sur le fonctionnement futur. Vaud connaît une augmentation supérieure de 7.5% des activités à la moyenne suisse. Attention au futur cependant : l'OFSP va changer sa manière de travailler. Désormais, ils vont garantir 80% du montant. Les 20% restants ne seront versés que l'an d'après et seulement si les montants à disposition le permettent. C'est clairement un risque que certains camps disparaissent, notamment tous ceux liés à une petite structure ne pouvant supporter pendant un an un risque de voir 20% de ses coûts non remboursés.
- 4) Le CCF a procédé à un audit et demandé un certain nombre de changements d'imputations comptables qui ne rendent pas forcément plus simple la lecture du budget 2017. Par exemple pour les frais de camps qui sont désormais regroupés en transports d'une part et hôtel de l'autre.
- 5) Des compensations pour les infrastructures de Malley apparaissent au budget.

- 6) Enfin, concernant les suites de la manifestation « Champions ! », le service indique que le projet de révision légale est prêt. Il sera toutefois intégré à un EMPL interdépartemental, porté par la Chancellerie, qui vise à harmoniser les seuils de compétences en matière d'octroi de subventions dans les lois qui prévoient aujourd'hui déjà des niveaux de décision échelonnés entre un service, un département et le Conseil d'Etat. Ce dernier devrait être soumis au Conseil d'Etat début 2017.
- 3130.4 Organisation de la réunion annuelle des associations sportives internationales. Un an c'est Lausanne qui prend en charge, l'autre c'est le canton. Il y a aussi une rencontre 1 an sur deux avec les communes de plus de 3'000 habitants. Ainsi que le tournus romand pour la conférence inter-cantonale.
- 3030.7 Sur demande du CCF, 15'000 fr. reclassé au 3171 et 25'500 fr. reclassé du 3132, 3104 et 3130.
- 3132 Projet mené depuis 2016 d'une étude sur le sport dans le canton. La dernière étude date de 1996. Elle doit notamment servir à questionner les associations sportives sur leurs besoins (manques ?) en infrastructures sportives et pratiques : comment les associations fonctionnent, avec quel argent, quels bénévoles, quelles infrastructures, etc. Le mandat sur 2 ans est de 40'000 fr. portés au budget 2017.
- 3171 Principalement les cours J+S., reclassement demandé par le CCF.
- 3171.3 Anciennement au 3160.
- 3171.4 Anciennement dans frais de transports.
- 3636.3 Voici la liste des manifestations répétitives, avec montants alloués au budget en 2016 et 2017 :

<u>Description</u>	<u>Budget 2016</u>	<u>Budget 2017</u>	<u>delta</u>
20 km de Lausanne	8'000.00	8'000.00	0.00
Athlétissima	120'000.00	120'000.00	0.00
Champs Open de Leysin	20'000.00	20'000.00	0.00
Concours hippique de Lausanne	66'000.00	66'000.00	0.00
Diablerets 3D	12'000.00	8'000.00	-4'000.00
Equissima	8'000.00	8'000.00	0.00
Lausanne Billard Masters	16'500.00	16'000.00	-500.00
Marathon de Lausanne	20'000.00	20'000.00	0.00
Montreux Volley Masters	66'000.00	66'000.00	0.00
Sonchaux Acro Show	10'000.00	7'000.00	-3'000.00
STTOL	20'000.00	20'000.00	0.00
Swiss Open Badminton	7'000.00	7'000.00	0.00
Tour du Pays de Vaud / Grand prix des Nations	10'000.00	10'000.00	0.00
Tour de Romandie	155'000.00	155'000.00	0.00
Triathlon de Lausanne (coupe du monde)	20'000.00	16'000.00	-4'000.00
World tour Basket 3x3	37'000.00	37'000.00	0.00
Coupe des nations de rink-hockey		10'000.00	10'000.00
Coupe du monde de grimpe		10'000.00	10'000.00
Mémorial Gander Morges		7'000.00	7'000.00
Rallye du Chablais		10'000.00	10'000.00
Swiss Open Taekwondo		4'000.00	4'000.00
	595'500.00	625'000.00	29'500.00

- 3636.4 La seule manifestation ponctuelle prévue au budget 2017 est un tournoi international de football. Par ailleurs, il est prévu en 2018 l'organisation d'une manche de la coupe du monde de triathlon, à titre de préparation test pour la finale de la Coupe du Monde (= championnat du monde) qui sera organisée à Lausanne en 2019.
- 3636.8 Il s'agit d'une subvention extraordinaire pour la construction d'infrastructure (conforme à la LEPS) au Chalet-à-Gobet.

Les MNA sont la principale cause des hausses de charges, pour près de 4 mios. Le solde est à imputer à des charges d'exploitation de l'EVAM qui ne font pas l'objet d'un financement fédéral (annuités de personnel ; amortissements immobiliers, frais dentaires et d'interprétariat médical, hausses tarifaires diverses) et pour le reste à un financement trop faible de la part de la confédération. En effet, celui-ci est non seulement partiel, mais également limité dans le temps, ainsi en cours d'année la prise en charge de certaines catégories de personnes n'est plus du tout indemnisée (admis provisoires ayant plus de 7 ans de séjour en Suisse et personnes à l'aide d'urgence bénéficiaires de prestations depuis plus de 100 jours) A ce sujet, le 21.09.2016, la Conférence latine des directeurs des finances et celle des directeurs des affaires sanitaires et sociales ont écrit au Conseil fédéral pour exiger une révision des indemnités forfaitaires versées aux cantons.

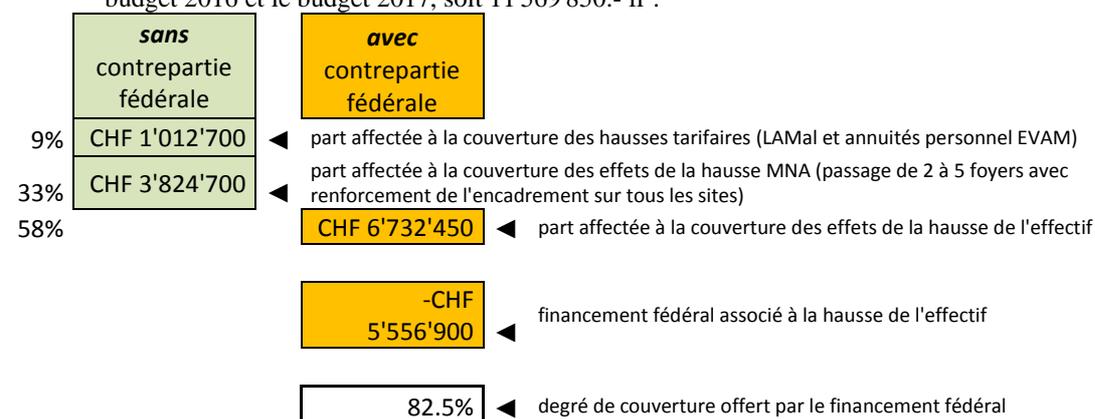
Rappelons que la plupart des admis provisoires proviennent de Syrie (guerre) et d'Érythrée (dictature/torture) et que derrière les chiffres, il y a des destins humains brisés.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la loi sur le renvoi des criminels étrangers laisse songeur : de très nombreux points ne sont pas encore réglés au niveau de la confédération, ce qui laisse de nombreuses zones d'ombre sur la manière de traiter certains cas. Tout le monde attend la publication des ordonnances qui doivent accompagner l'entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2016 ! L'ordonnance doit notamment indiquer quel sera le statut des personnes, afin de savoir comment les traiter, notamment si celles-ci ne sont pas renvoyables dans leurs pays. Les effets sont attendus dans les 6 mois suivant l'entrée en vigueur. Pour permettre une entrée en vigueur la moins chaotique possible, le service pourra bénéficier de 3 ETP supplémentaires. A ceux-ci s'ajouteront 2 ETP provisoires pour les naturalisations, afin de répondre aux besoins liés à l'introduction de la nouvelle loi fédérale au 1^{er} janvier 2018 et qui verra le système changer à tel point que le canton encourage toute personne pouvant le faire à déposer sa demande de naturalisation avant le 31 décembre 2017.

Les commissaires relèvent encore que, concernant les renouvellements de permis B, contrairement à une information erronée mentionnée dans le rapport de gestion 2015, il ne faut pas plus d'un an pour renouveler ceux-ci. Si la situation n'a pas changé, cela est fait en général en un mois. En fait, c'est la durée de la validité du permis qui va de 1 an à 2 ans (états tiers), et de 5 ans pour les pays de l'UE.

Enfin, si la demande pour les mariages sur les sites d'exception continue, une stagnation est constatée. Le service est confronté à l'état civil, cette année, à plusieurs cas de maladie de longue durée, ce qui complique la gestion des effectifs dans les sites périphériques de Lausanne. L'intérêt pour les postes d'officiers d'état civil n'est pas évident, notamment du fait que la formation nécessaire est longue et la rémunération moins élevée durant cette période.

3634 Ci-dessous un récapitulatif « grosses mailles » des imputations de la différence de charges entre le budget 2016 et le budget 2017, soit 11'569'850.- fr :



3637.3 Ce montant a permis 760 retours en 2015, dont la moitié sans aide car liés à un délit. A noter que les cas Dublin ne bénéficient pas d'aide au renvoi. La confédération paie entièrement pour les retours et vols spéciaux.

3637.7 Cas relevant de la LETr (clandestins), qui sont à 100% à charge du canton.

4210.1 Le système fonctionne à plein régime. Au 1^{er} juillet 2016, le canton a enregistré autant de demandes que dans toute l'année 2015. A relever que le Conseil d'Etat a accepté d'augmenter la cadence des cérémonies de naturalisations pour absorber cette vague.

4250 Il s'agit de vente de formulaires aux communes.

044 Service de la promotion économique et du commerce

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	44'008'800	41'559'500	-2'449'300	-5.57
Revenus	33'826'100	32'999'400	-826'700	-2.44
Charge nette	10'182'700	8'560'100	-1'622'600	-15.93

Le budget du service se caractérise par sa continuité, les principaux éléments sont les suivants :

- 1) Diminution de 150'000 fr. du groupe 31 selon instructions budgétaires reçues (5%).
- 2) Diminution de 670'000 fr. de couverture théorique des intérêts des 12 mios pour le projet Alpes vaudoises 2020 et de 9 mios pour le foncier industriel (LADE), intérêts à 5%.
- 3) Diminution de 4 mios correspondant aux montants inter-cantonaux de la réaffectation des moyens dès 2017 directement via la CDEP-SO et non plus via le DECS.
- 4) Augmentation de 1.5 mio par le fonds de soutien aux entreprises industrielles, 1^{er} volet de l'EMPD (sur un total de 17.5 mios).
- 5) Augmentation de 1.0 mio des taxes pour loterie.

Le service a absorbé une charge de travail toujours plus grande. Il a pu le faire grâce aux réorganisations internes, mais attend avec impatience le développement du futur SI qui lui permettra de simplifier ses processus.

A relever enfin que l'introduction de la nouvelle taxe pour les débits de boisson est opérationnellement entièrement menée par le canton désormais, qui assume seul ainsi une charge précédemment partagée avec les communes.

Rappelons que l'introduction de MCH2 engendre une nouvelle manière de travailler, ce plan comptable distinguant les acteurs économiques selon les critères de classification de la statique financière et économique de la Suisse. Les bénéficiaires de subventions sont donc regroupés dans des catégories qui rassemblent toutes les unités ayant un comportement économique semblable. Les délimitations ne sont pas toujours aisées à établir et ont conduit à revoir certaines appréciations de départ, qui sont :

1. Développement économique (rubrique 3658 avant 2014)
 - 1.1 Organismes de promotion cantonaux, inter-cantonaux et actions de promotion
 - 1.2 Organismes régionaux
 - 1.3 Projets régionaux et cantonaux
 - 1.4 Prestations de services aux entreprises.
 - 1.5 Projets d'entreprises
 - 1.6 Pertes sur cautionnements
 - 1.7 Coopération technique

Suite à la demande des commissaires qu'un historique de la classification des organisations soutenues par la LADE soit tenu, afin de savoir pour quels motifs celles-ci ont été mises dans telle ou telle catégorie, le service leur fera suivre prochainement une note en ce sens.

3130.3 Les 150'000 fr. de moins constituent l'effort fait par le service pour atteindre les 5%. C'est le seul endroit où il y avait un « peu de mou », ce poste servant usuellement aux projets de rayonnement du canton de Vaud (Moscou, Zugermesse, Milan par ex.). Dès le moment où le budget est amputé, il s'agira de savoir où trouver l'argent cantonal pour le financement d'une prochaine manifestation de ce genre. S'agissant du rayonnement du Canton, la Chancellerie ou l'OAE seraient sans doute les services plus idoines pour une meilleure imputation.

- 3130.6 .1 : initialement financé par le biais de la LADE, ce poste l'est désormais via des cotisations, pour des raisons de TVA. A noter que l'OAE finance la majeure partie du poste (100'000 fr.).
- 3 : ce poste concerne l'EPFL, le Biopôle et Y-parc. Le montant est une cotisation pour la structure régionale de coordination.
- 3632 Ajustement aux comptes 2015 (tenant compte des changements MCH2 et du fait que les comptes 2015 comprennent 900'000 fr. qui concernant le SDT).
- 3634.2 50'000 fr. de participation du service aux charges d'intérêts des investissements de Malley (5%).
- 3638.8 Ces investissements à fonds perdu couvrent au maximum 50% des montants nécessaires et pour un montant maximum de 100'000 fr.. Toutes les décisions sont du ressort du C-DECS.
- 4210.10 Sports de neige suite aux modifications légales. Le quadruplement du budget est basé sur la réalité des comptes 2015 (17'130 fr.) compte tenu en outre du fait que certaines autorisations sont valables 2 ans ou 4 ans.
- 4309.2 L'harmonisation des prélèvements d'indemnisation au sein du département fait passer celui des métiers de bouche de 8% à 2.75%. Le taux de 2.75% est appliqué aux 2 domaines suivants sous gestion de l'unité PCC du SPECo, à savoir :
- sur la perception de la contribution en faveur de la Fondation vaudoise pour la formation des métiers de bouche;
 - sur la perception de la taxe communale de 1% sur les ventes de boissons alcooliques à l'emporter (à reverser à chaque commune concernée).
- Le versement aux ayants droit ne se fait que sur la base de l'encaissement effectif de la contribution ou de la taxe. La retenue d'un forfait de 5% (norme fiscale sur les débiteurs suisses) pour couvrir le risque de non-encaissement n'a donc plus lieu d'être.

Budget d'investissement 2017

Les investissements du DECS se trouvent en page 221 de la brochure du projet de budget.

Ils n'apportent pas de commentaires particuliers, la plupart étant liés à la poursuite d'activité précédemment engagée ou alors au vote d'un EMPD par le parlement (par ex Alpes vaudoises 2020).

Conclusion

La sous-commission préavise favorablement l'adoption du projet de budget 2017 du DECS.

28.6 Département des infrastructures et des ressources humaines

Commissaires : M. Manuel Donzé
M. Stéphane Rezzo, rapporteur

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a entendu les chefs des services et responsables financiers du département dans l'ordre suivant : la direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), le secrétariat général du Département (SG-DIRH), la direction des systèmes d'information (DSI) et le service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV). Elle a rencontré la cheffe du Département, Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite, pour clôturer ses travaux. La sous-commission relève la qualité de ces entretiens durant lesquels il a été répondu à ses questions avec efficacité et diligence. L'impression qu'elle en retire est que la gestion financière du département et de ses services est effectuée avec sérieux et efficacité.

Il convient de préciser que l'audition de la DSI a porté uniquement sur les charges de fonctionnement du service. Le budget relatif aux projets a été examiné par la commission thématique des systèmes d'information (CTSI), conformément au mandat qui lui est attribué par la COFIN. Cette répartition des tâches entre les deux commissions, inaugurée en 2013, vise à garantir qu'aucun aspect de l'activité de la DSI n'échappe à l'examen ordinaire des commissions du Grand Conseil.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2016

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	551'976'600	559'285'200	7'308'600	1.32
Revenus	142'818'600	141'809'100	-1'009'500	-0.71
Charge nette	409'158'000	417'476'100	8'318'100	2.03

Les augmentations de charges les plus importantes sont :

au SG :
- 4.4 mios de la subvention pour l'accueil de jour des enfants dont 2,4 mios conformément à la planification financière figurant dans l'EMPL 71 de mai 2013 modifiant la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et 2 mios financés jusqu'en 2016 par un prélèvement sur un fonds géré par le SPJ ; cette partie de subvention n'émargeait pas au budget du SG-DIRH mais à celui du SPJ – DFJC

à la DGMR

Routes : - 2.25 mios pour l'entretien des murs et des ponts.

Mobilité : - 2.54 mios des subventions destinées aux transports et à la mobilité.

à la DSI :

- 2 mios de la masse salariale liée à l'internalisation des 13.8 ETP ;
- 4.0 mios des charges liées à la maintenance et à l'exploitation du parc informatique et des applications, ainsi que des licences ; augmentation compensée en grande partie par les services bénéficiaires.
- 1 mio des recettes liées aux prestations de service envers des tiers.

au SPEV :

- un transfert de 1.5 mio du SSP au SPEV pour la subvention visant à assurer la santé et la sécurité au travail des collaborateurs de l'ACV

b) Comparaison avec les comptes 2015

	Comptes 2015	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	517'221'043	559'285'200	42'064'157	8.13
Revenus	140'496'817	141'809'100	1'312'283	0.93
Charge nette	376'724'226	417'476'100	40'751'874	10.82

Une augmentation de charges par rapport aux comptes 2015 est constatée dans tous les services. De manière générale au niveau du groupe 30 – Autorité et personnel – dont la raison tient principalement aux annuités garanties par contrat. Une augmentation importante + 38.9 mios, constatée lors de l'examen du budget 2016, se situe à la rubrique Aides et subventions. Cette augmentation concerne principalement le SG DIRH avec + 11.9 mios pour l'accueil de jour des enfants – dont 7.5 mios validés au budget 2016 – et la DGMR avec un écart de + 25.6 mios provenant également de l'élaboration du budget 2016. A noter que l'écart constaté à la DGMR vient en grande partie de la participation, dès 2016, du Canton de Vaud au Fonds d'infrastructures ferroviaires (FIF).

Effectifs du DIRH 2016-2017 (ETP)

SP	Effectifs 2016	Effectifs 2017	Variation
045 – SG	115.52	117.87	+ 2.35
046 – DGMR	502.45	504.45	+2.00
047 – DSI	359.50	373.80	+ 14.30
054 – SPEV	54	52.55	-1.45
Total DIRH	1031.47	1048.67	+ 17.20

L'effectif global du DIRH augmente de 17.20 ETP. Le détail de cette évolution se retrouve dans les commentaires par service, mais il convient de noter que : l'augmentation de 14.30 ETP présentée à la DSI est en fait l'internalisation de 13.80 ETP précédemment engagés par des mandats externes, totalement compensée par la réduction de charges décidée par le CE le 17.04.2013 dans le cadre de la réduction des risques par l'internalisation de ressources externes (+ 0.50 ETP transféré du SIPAL). Par ailleurs les garderies d'Etat ont été transférées du SPEV au SG. Les effectifs de 2016 ont été adaptés pour offrir une comparaison à périmètre équivalent.

Analyse par service

045 Secrétariat général

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	50'241'900	54'881'100	4'639'200	9.23
Revenus	7'968'000	8'043'100	75'100	0.94
Charge nette	42'273'900	46'838'000	4'564'100	10.80

L'effectif du personnel représente en 2017 117.87 ETP soit une augmentation de 2.35 ETP par rapport à 2016. Cette augmentation se détaille ainsi :

- + 1.45 ETP transfert du SPEV pour la gestion administrative des garderies
- + 0.90 ETP pour la surveillance des structures d'accueil par décision du Conseil d'Etat du 14.09.2016

Les garderies de l'Etat de Vaud ont été transférées du Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) au secrétariat général (SG), il s'agit de 41.25 ETP.

Le budget du Secrétariat général n'intègre pas de modification importante, si ce n'est l'augmentation de la subvention à la FAJE (+ 4.4 mios à la rubrique 3636) en concordance avec la planification du Conseil d'Etat.

A noter les éléments suivants :

- 3102 Augmentation des frais de publication des avis d'enquête dans la FAO, en raison de l'augmentation du nombre de dossiers (+ 80'000 fr). On retrouve un mécanisme similaire dans la hausse des émoluments encaissés (rubrique 4210).
- 3130 Organisation d'une conférence des services cadastraux cantonaux (+ 8'000 fr.).
- 3132 OAJE + 35'000 fr (25'000 fr pour avenir social et 10'000 fr de divers)
- 3160 Baisse des loyers en raison du rachat par l'Etat du bâtiment Riponne 10. Le budget restant concerne les salles de réunions encore propriétés de la ville de Lausanne.
- 3636 Augmentation de 4,4 mios de la subvention à la FAJE. Il s'agit d'une part de 2,4 mios conformément à la planification financière figurant dans l'EMPL 71 de mai 2013 modifiant la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et d'autre part de 2 mios financé jusqu'en 2016 par un prélèvement sur un fonds géré par le SPJ-DFJC.

046 Direction générale de la mobilité et des routes

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	348'128'100	345'114'300	-3'013'800	-0.87
Revenus	125'369'600	125'272'300	-97'300	-0.08
Charge nette	222'758'500	219'842'000	-2'916'500	-1.31

L'effectif 2017 est de 504.45 ETP soit, par rapport à 2016, une variation de + 2.00 ETP de postes de mécanicien financé par l'OFROU selon décision du Conseil d'Etat le 14.09.2016.

Le budget est en diminution de 2'916'500 fr. principalement due à une diminution des subventions fédérales pour l'exploitation des routes nationales.

A noter les éléments suivants :

- 3132 Mandats pour affaires juridiques et certification de qualité du service 300'000 fr.
- 3141 Augmentation de l'entretien constructif des ouvrages d'art de 2'200'000 fr.
- 3630 Hausse de participation du Canton au FIF (Fonds d'infrastructure ferroviaire) de 154'000 fr.
- 3635 Augmentation aux lignes de trafic urbain en site propre (métros m1 et m2) de 1'050'000 fr. et de trafic régional de 1'335'000 fr.
- 4630 Baisse de la part vaudoise pour l'entretien courant des RN de la subvention fédérale de 2'346'900 fr.

047 Direction des systèmes d'information

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	133'707'500	138'100'700	4'393'200	3.29
Revenus	5'101'500	6'452'500	1'351'000	26.48
Charge nette	128'606'000	131'648'200	3'042'200	2.37

L'effectif 2017 est de 373.80 ETP et augmente de 14.30 ETP par rapport à 2016. A noter cependant qu'il s'agit de :

13.80 ETP, d'internalisations décidées par le Conseil d'Etat le 17.04.2013 dans le cadre de la réduction des risques par l'internalisation de ressources externes et 0.50 ETP transféré du SIPAL

Au total, les charges augmentent d'environ de 3.050 mios pour l'exploitation et la maintenance des systèmes informatiques et machines de l'Etat de Vaud, augmentation en grande partie compensé par les services bénéficiaires. Les recettes sont en hausse pour leur part d'environ 1,351 mio, notamment en lien avec les prestations de services de la DSI envers des entités publiques et parapubliques.

A noter les éléments suivants :

- 3010 Augmentation liée à l'internalisation des 13.80 ETP.
- 3130 Diminution suite à un transfert à la Pol Cant des coûts de télécommunications
- 3158 Augmentation du périmètre et des coûts des licences logicielles.
- 3160 Augmentation de loyer dû à des locaux supplémentaires pris en location sur le marché. Environ 2'000 m2 sur un site à proximité des autres locaux.
- 4240 Les institutions concernées ici sont essentiellement le CHUV (datacenter et application Peoplesoft), et les polices communales.

054 Service du personnel de l'Etat de Vaud

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	19'899'100	21'189'100	1'290'000	6.48
Revenus	4'379'500	2'041'200	-2'338'300	-53.39
Charge nette	15'519'600	19'147'900	3'628'300	23.38

L'effectif 2017 du service du personnel de l'Etat de Vaud est en baisse de 1,45 ETP. Les garderies ont été transférées au SG soit au total (41,25 ETP). Les variations sont principalement dues à une subvention accordée aux entreprises publiques pour assurer la sécurité et la santé au travail et une baisse des revenus dus aux mesures correctives non répétitives.

A noter les éléments suivants :

- 3050 Augmentation de la masse salariale notamment en raison des annuités
- 3634 Subvention visant à assurer la santé et la sécurité au travail des collaborateurs de l'ACV, subvention transférée en 2016 du SSP – DSAS au SPEV- DIRH
- 4309 Il n'y a plus de mesure corrective pour la diminution du taux APG de 500'000 fr. et pas de mesure centralisée pour mesures annuelles partiellement réduite (AAS, ITS)
- 4390 Rétrocession sur la prime LAA

Budget d'investissement

Pour 2017, le montant des dépenses brutes budgétées est de 123.6 mios. – soit 30,5 % du total de l'Etat de Vaud – dont 104.6 mios pour la direction générale de la mobilité et des routes. Celui-ci comprend notamment le crédit-cadre préfinancé de 40 mios découlant de l'accord du 27 juin 2013 entre le canton et les communes, l'objet RC177 ainsi que la campagne 2017 d'entretien des revêtements bitumineux

Les recettes s'élèvent à 10,3 mios. Il en résulte des dépenses nettes de 113.3 mios.

Enfin, on note 6.4 mios d'investissements pour la DSI mais avec un budget total de 28 mios.

Conclusion

La sous-commission préavise favorablement l'adoption du projet de budget 2017 de DIRH.

28.7 Département des finances et des relations extérieures

Commissaires : Samuel Bendahan, rapporteur
Pierre-André Pernoud

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 5 séances à l'examen du projet de budget des divers services du DFIRE et de l'institution rattachée à ce dernier :

- Visite de la Cour des Comptes (CdC)
- Visite du Service d'Analyses et de Gestion Financières (SAGEFI)
- Visite conjointe de l'Office des Affaires Extérieures (OAE), de Statistique VD (Stat VD) et du Secrétariat Général (SG)
- Visite du Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPAL)
- Visite de la Direction Générale de la Fiscalité (DGF)

La sous-commission remercie vivement tous les chefs de service et leurs collaborateurs pour le bon accueil qui lui a été réservé et la clarté des explications fournies. Elle remercie également les services et spécialement le Secrétariat Général du DFIRE et le SAGEFI pour les informations complémentaires fournies à la suite des entretiens ainsi que dans le cadre de la rédaction du présent rapport, toujours très rapidement.

Remarques générales

La plupart des commentaires de nature générale figurent dans les remarques liées aux différents services. D'une façon générale, on peut constater que dans la majorité des cas, l'établissement des charges du budget a été fait avec une rigueur particulière. Dans la majorité des cas analysés, le niveau des charges ou des revenus prévus répond à la fois à une logique de fidélité, mais aussi de prudence. Toutefois, il y a certains types de charges ou certains cas précis où les charges ont été objectivement sous-estimées, réduites ou pas augmentées suffisamment, alors qu'il est établi que l'Etat n'a pas suffisamment de contrôle sur la dépense pour respecter le budget. Il existe aussi quelques situations dans lesquelles des surestimations de charges ou des sous-estimations de produits sont relativement conséquentes en regard de l'excédent prévu pour l'exercice, même si ces phénomènes restent modestes en comparaison du total des recettes escomptées.

Exactement comme pour l'exercice 2016, la compression des charges se traduit par un renoncement à certains projets ou au renouvellement de mobilier lorsque celui-ci était nécessaire, par exemple. Elle se traduit également par la non-augmentation des postes, alors que la masse de travail administrative, liée à la démographie, est en croissance. Si l'informatisation a pu permettre de grands gains de productivité, et si certains services n'ont pas une croissance du travail fortement liée à la démographie, il se peut que les limites de la capacité de travail soient atteintes dans certains services. Le choix, forcément irréaliste et peu circonstancié, de limiter les dépenses en choisissant le compte « meuble et appareils de bureau » et en le fixant systématiquement à zéro amènera à coup sûr un certain nombre de crédits supplémentaires compensés lors de l'exercice 2017, mais empêchera tout renouvellement qui n'est pas jugé absolument nécessaire. Ce phénomène des dépenses de mobilier artificiellement amené à zéro, alors que l'ensemble des personnes savent que les dépenses effectives seront supérieures se produit pour la deuxième année de suite, et soulève des questions du point de vue de la compétence budgétaire du Grand Conseil. Il serait plus réaliste de ne pas mettre ce montant à zéro, mais de budgétiser le mobilier absolument nécessaire uniquement, ou encore de centraliser la dépense dans un service particulier, ce qui permet de maintenir la nature de la charge au budget en incitant les services à la parcimonie dans les dépenses.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2016

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	774'251'100	724'658'500	-49'592'600	-6.41
Revenus	6'214'494'100	6'315'423'000	100'928'900	1.62
Revenu net	5'440'243'000	5'590'764'500	150'521'500	2.77

b) Comparaison avec les comptes 2015

	Comptes 2015	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	1'125'610'502	724'658'500	-400'952'002	-35.62
Revenus	6'613'094'316	6'315'423'000	-297'671'316	-4.50
Revenu net	5'487'483'815	5'590'764'500	103'280'685	1.88

Analyse par service

051 Secrétariat Général du DFIRE

Ce service comprend de façon consolidée le Secrétariat général du DFIRE (SG), l'entité Statistique Vaud (Stat VD) ainsi que l'Office des affaires extérieures (OAE). Etant donné la nature très différente des activités de ces trois entités, cela rend la lecture du budget 2017 pour le SP 051 difficile sans compléments d'information. L'ensemble des responsables était présent pour répondre aux questions spécifiques des commissaires, et le détail des informations demandées pour chacune des trois entités a été transmis aux commissaires. Comme pour les exercices précédents, la mise en commun a peu de sens puisqu'elle ne permet pas d'évaluer les choix stratégiques dans les domaines très différents que sont les affaires extérieures, les statistiques, et les activités de secrétariat général du département. D'un autre côté, il s'agit de trois entités aux activités relativement modestes du point de vue de leurs coûts, et aussi des changements d'année en année.

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	14'055'800	14'819'300	763'500	5.43
Revenus	911'600	951'400	39'800	4.37
Charge nette	13'144'200	13'867'900	723'700	5.51

Remarques générales

Le budget vise à une augmentation la plus réduite possible des charges. L'essentiel de l'augmentation est d'ailleurs du compte 3132, qui concerne le secrétariat général en particulier, sous l'intitulé « missions stratégiques et mesures de simplification ». Ce compte a pour objectif déclaré de donner au Conseil d'Etat une certaine flexibilité lorsque des engagements stratégiques doivent être pris dans l'urgence. Toutefois, il semble qu'un second objectif existe pour ce compte, qui est celui de servir de « réserve départementale pour crédits supplémentaires destinés exclusivement à des projets d'ordres stratégiques ». En 2015, cinq opérations ont été réalisées via ce compte à titre d'exemple significatif : 3'900'000 fr. pour financer l'engagement relatif aux JOJ 2020 et 300'000 fr. pour les travaux (sécurité) nécessaires à l'entretien du théâtre romain d'Avenches.

Concernant Statistique Vaud, il y a une différence de charges du personnel qui est liée à la convention avec la ville de Lausanne. La collaboration avec la ville est modifiée, mais il a été possible de garder les personnes grâce à un accord.

L'OAE n'a pas vu de changement majeur, mais quelques petites variations, comme le départ de l'assemblée des régions d'europe ou la réduction de souscriptions à la littérature spécialisée.

Remarques spécifiques

3102 Peu de marge de manoeuvre sur ce compte. Stat VD tente de faire financer partiellement certains services rendus par les demandeurs, ce qui peut expliquer des variations.

3130 Ce compte est très clairement détaillé dans les commentaires, mais le changement majeur concerne l'OAE qui supervisera l'organisation de la conférence sur le fédéralisme qui aura lieu dans le canton de

Vaud. Un plan de financement détaillé de la manifestation existe et vise à utiliser des sources multiples de financement pour l'évènement.

3132 En réalité, l'intitulé du poste n'a pas grand-chose à voir avec l'utilisation effective de la somme budgétisée qui est de facto complètement libre (ce qui est d'ailleurs clairement détaillé dans la brochure). Ce compte permet effectivement d'agir dans des domaines stratégiques ou de débloquer des sommes sur des dépenses qui aujourd'hui sont perçues comme très incertaines. Ce compte a aussi été en partie utilisé comme variable d'ajustement au budget afin de maintenir l'excédent proche de zéro.

4309 La variation forte est liée à la modification de la situation (convention) avec la ville de Lausanne.

052 Direction générale de la fiscalité

L'administration cantonale des impôts représente une part très importante du budget de l'Etat du point de vue des produits, mais il existe toutefois une assez grande marge d'incertitudes, étant donné que ces produits sont issus de prédictions dépendantes notamment de la conjoncture économique. Toutefois, la DGF est confiante de la qualité de ses prévisions, en particulier pour le gros morceau des recettes que constitue l'imposition des personnes physiques.

Le service travaille sur plusieurs projets qui auront potentiellement un grand impact sur l'évolution, notamment, de la structure des rentrées d'argent pour les impôts. En tentant d'inciter davantage les contribuables à payer leurs impôts le plus vite possible, il se peut que la trésorerie de l'Etat soit affectée positivement dans le futur. Les mesures mises en place permettront dans certains cas d'éviter que les contribuables ne tombent dans une situation d'incapacité à payer leur dû. Celles-ci vont de la sensibilisation à la facturation à la sommation pour les déclarations d'impôts (tout en maintenant la possibilité de demander un délai gratuitement). L'objectif est d'avoir la plus grande proximité possible des rentrées avec la réalité économique. S'il est vrai que les gens qui payent plus tard, pour autant qu'ils réussissent à le faire, « rapportent » de l'argent à l'Etat du fait de l'important différentiel d'impôt, la DGF juge que dans l'absolu un paiement immédiat reste avantageux pour l'Etat.

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	343'510'000	327'024'100	-16'485'900	-4.80
Revenus	5'899'428'100	5'999'897'100	100'469'000	1.70
Revenu net	5'555'918'100	5'672'873'000	116'954'900	2.11

Remarques générales

La grande partie du travail budgétaire pour la DGF est l'estimation des recettes fiscales.

Pour rappel, la procédure d'établissement du budget est la suivante (voir remarques spécifiques pour les détails liés à chacun des impôts). Il y a trois étapes principales :

- Premièrement, de concert avec le SAGEFI, il s'agit de déterminer les tendances au niveau du PIB pour estimer les éléments conjoncturels et obtenir une tendance. L'étude du CREA est aussi utilisée pour effectuer des ajustements cantonaux. Ces prédictions restent toutefois extrêmement aléatoires pour les impôts qui dépendent fortement de la conjoncture (notamment les impôts immobiliers).
- Deuxièmement, les chiffres sont validés avec les résultats de l'année en cours pour déterminer s'il y a des évolutions significatives. Cela est fait en été, et des arbitrages peuvent être effectués à ce stade. Il ne s'agit plus d'indices, mais de référence à l'évolution de l'année en cours. Les incertitudes restent fortes au niveau des personnes morales, mais pour l'année en cours, environ 20 à 25% des dossiers de taxation des personnes physiques sont utilisés.
- Troisièmement, et jusqu'au dernier moment, les prévisions sont adaptées en fonction des informations qui viennent (par exemple acomptes des personnes morales).

Il reste de grandes parts aléatoires, comme par exemple les montants des impôts résultant de la taxation et qui seront facturés en plus des acomptes. A cet égard il est important de noter que pour une période comptable

donnée, ce sont les impôts facturés qui sont comptabilisés, et non les impôts directement liés à la période. Ainsi, certains impôts seront facturés en 2017 pour des années bien antérieures.

La méthode retenue est donc très empirique, basée sur la proximité avec le terrain, le contact avec les acteurs concernés, et surtout les paiements effectifs (facturation d'acomptes). Toutefois, à ce stade, il n'existe pas d'outil prospectif permettant d'analyser par scénario l'impact de différentes évolutions de la situation économique sur les données fiscales. Pour le moment, il y a une forte proximité entre les estimations de l'année passée et la réalité économique, pour ce qui est des recettes non conjoncturelles.

Depuis de nombreuses années, la DGF fait face à l'augmentation de la démographie. Des ressources complémentaires selon les secteurs ont été attribuées, soit 5ETP pour 2017. En parallèle des gains massifs ont été réalisés par l'informatisation. Il semble toutefois que les poches de productivité sont bientôt complètement épuisées en la matière et que le service pourrait bientôt arriver à saturation. La formation, le décloisonnement et la réorganisation de certains processus sont encore des possibilités pour améliorer la productivité.

Remarques spécifiques

- 3010 L'affectation de personnes aux contrôles des certificats de salaires reçus automatiquement permet de garantir d'éviter la soustraction fiscale.
- 3090 Un évènement spécifique en 2016 justifie la baisse du budget pour 2017, mais les programmes de formation interne sont maintenus.
- 3100 Les photocopieurs coûtent moins cher
- 3120 Baisse des coûts d'élimination des archives
- 3130 Il s'agit de très nombreux postes de dépenses, notamment les frais divers, mais la plus grande partie est liée aux frais de contentieux et à la commission de perception de l'impôt à la source.
- 3160 Il y a des augmentations de loyers. Toutefois, il est possible de dégager une marge si les locaux du RF de Nyon peuvent être reloués.
- 3181 Il y a une baisse due au rattrapage des actes de défaut de bien, ce qui explique la baisse des contentieux.
- 4000 La stagnation est aussi liée au fait qu'en 2015, il y a eu des gros cas exceptionnels de dénonciations ou soustractions.
- 4001 Des contribuables intéressants du point de vue de l'imposition sur la fortune sont arrivés dans le Canton en 2016, ce qui explique l'augmentation.
- 4033 La DGF travaille avec les partenaires concernés (essentiellement SCAV et communes) pour améliorer la fiabilité des différentes bases de données permettant une projection cohérente du nombre d'animaux. Le budget 2017 est prudent et identique aux précédentes éditions.

Les diverses recettes fiscales de l'ACI sont détaillées au ch. 3.2.2 de ce rapport.

053 Service d'analyse et de gestion financières

Les amortissements des investissements sont centralisés au niveau du SAGEFI, ainsi que tout ce qui concerne la gestion de la dette.

Si le service ne voit pas de changement particulier dans l'absolu sur la quasi-totalité de ses comptes, une question est ouverte concernant la budgétisation et la stratégie d'emprunt.

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	326'096'000	292'589'200	-33'506'800	-10.28
Revenus	294'008'400	293'784'700	-223'700	-0.08
Charge nette	32'087'600	-1'195'500	-33'283'100	-103.73

Remarques générales

Deux questions importantes surviennent pour le SAGEFI. Premièrement, il a été décidé de mettre zéro comme part au bénéfice de la BNS. Il va de soi que ce scénario est tout à fait possible, et probable, mais en réalité il est clairement impossible de déterminer maintenant si la BNS versera de l'argent ou non. Cette politique distribution de bénéfice absolument implanifiable est problématique et il serait opportun que la BNS lisse d'une certaine façon ses distributions de bénéfice pour éviter le constant dilemme de mettre tout ou rien au budget de l'état. Ici c'est la démarche prudente qui a été choisie, mais il n'est de loin pas impossible que la BNS distribue quelque chose, ce qui se traduirait alors par une augmentation de l'excédent le cas échéant.

L'autre question importante concerne l'estimation des charges d'intérêts (compte 3401). La charge totale est estimée à 26 mios. Trois emprunts, pour un total de 975 mios sont en cours, pour une charge de 13.75 mios totalement incompressible. Les taux d'intérêt de ces emprunts sur 10 ans sont de 1% et 0.5%. Le troisième emprunt, sur 20 ans, a un taux de 2%. Il est prévu de faire le 15 février 2017 un emprunt de 400 mios. Il est évident, d'abord, que cet emprunt ne sera pas forcément contracté, mais le budget donne l'autorisation de le faire. Toutefois, le taux estimé pour cet emprunt obligatoire a été fixé à 3.5%, et équivaut à une charge en 2017 de 12.25 mios. Cette charge consiste donc à payer pendant 10.5 mois 3.5% d'intérêts sur 400 mios, plus encore (voir compte 3420) 4 mios de frais d'émission. Le SAGEFI estime difficile de procéder autrement que par un emprunt obligatoire, ce qui explique les frais d'émission.

Ce taux de 3,5% correspond à une moyenne historique des obligations de la Confédération sur 10 et 20 ans (voir ch. 2.2, lettre D de ce rapport). Même si ce niveau d'intérêt est fortement improbable qui plus est dans une vision temporelle limitée au budget 2017, il est considéré par le SAGEFI comme étant une référence solide permettant une planification prudente à long terme.

Remarques spécifiques

3099 Il s'agit du taux technique sur le montant non effectivement versé à la caisse de pension. Ainsi, tant que l'état ne verse pas l'entier de la somme promise à la caisse de pension, il doit le rémunérer à un taux relativement élevé. Évidemment, si l'Etat versait effectivement l'argent (déjà comptabilisé), c'est la caisse de pension elle-même qui devrait placer l'argent, ce qui est difficile actuellement. Le taux d'intérêt à fournir est de 3.75%, et la somme sur laquelle l'intérêt est dû à la caisse de pension diminuera chaque année de 180 mios. En 2017, les 3.75% sont dus sur une somme plus basse que l'année d'avant au vu du remboursement.

3100 Le budget n'était pas nécessaire les années précédentes

3320 Il s'agit en particulier de logiciels.

3401 La vraie charge sera sans aucun doute inférieure à 22 millions.

3420 Le marché recherche la liquidité qu'offrent les obligations, d'où l'obligation de frais d'émission de 1%.

048 *Service Immeubles, Patrimoine et Logistique*

Comme c'est toujours le cas avec le SIPAL, une part de l'activité est relativement variable et ne permet donc pas vraiment de faire des estimations ultra précises. Toutefois, au vu de l'augmentation du parc relativement importante, il est évident qu'il y a une augmentation du travail. La non-croissance du budget a été d'abord faite en tentant d'éliminer toutes les réserves qui pouvaient encore se loger dans les budgets précédents. Toutefois, il est tout à fait clair que les charges seront plus élevées et que le SIPAL devra rechercher des pistes des pistes d'économies et des compensations au sein de son propre budget. Dans le cas de prestations fournies à d'autres services, ces derniers assument les compensations financières.

Etant donnée la décision de la COFIN de discuter de façon plus approfondie de la question des loyers, une section spécifique du rapport y est dédiée (voir ch. 2.4 de ce document).

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	88'014'200	87'635'400	-378'800	-0.43
Revenus	20'144'800	20'788'600	643'800	3.20
Charge nette	67'869'400	66'846'800	-1'022'600	-1.51

Remarques spécifiques

3010 La baisse du budget est liée à l'externalisation du nettoyage qui se poursuit.

3134 Les primes d'assurances voient une baisse de leur budget en relation avec les dépenses réelles des exercices antérieurs, mais également suite à différentes optimisations du portefeuille d'assurance. Comptes 2014 : 3'141 mio / comptes 2015 : 2'756 mio / budget 2016 : 3'570 mio / budget 2017 : 3'464 mio. Dès lors le budget est suffisant au regard du consommé réel. De plus des renégociations de contrats ont eu lieu.

3161 Il s'agit des locations de mobility ou de copieurs, notamment

3110 Malgré la mise à zéro du budget cette année, il y aura sans doute des besoins impératifs. Le cas échéant, des crédits supplémentaires seront effectués.

4250 Baisse des ventes prévues pour l'an prochain

4430 Il s'agit de locatifs propriétés de l'Etat.

4610 Suite à l'étatisation de Pro Aventico, la Confédération ne subventionnera plus l'activité puisqu'elle est en mains du Canton. Cela signifie une perte nette, mais par contre des activités spécifiques pourraient, elles, être subventionnées ce qui pourrait amener une compensation.

059 Cour des Comptes

Le rapport de la sous-commission de la COFIN au DFIRE au sujet de la Cour des comptes est à l'image du budget de la Cour des comptes : d'une extrême stabilité d'année en année.

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	2'575'100	2'590'500	15'400	0.60
Revenus	1'200	1'200	0	0.00
Charge nette	2'573'900	2'589'300	15'400	0.60

Remarques spécifiques

Il n'y a pas d'autre remarque spécifique, si ce n'est que le service publié concerne des montants particulièrement petits. Le budget est quasiment un copier-coller de l'an passé, après correction des éléments automatiques comme l'adaptation annuelle des charges de personnel.

Budget d'investissement – aspects généraux

Les investissements n'apportent pas de commentaires particuliers.

Conclusion

La sous-commission préavise favorablement l'adoption du projet de budget 2017 du DFIRE.

28.8 Ordre judiciaire vaudois

Commissaires : M. Philippe Clivaz, rapporteur
M. Nicolas Glauser
Accompagnés de M.Gérard Mojon

Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission ont rencontré MM Jean-François Meylan (Président), Pierre Schobinger (secrétaire général) et Benoît Duc (finances) pour l'examen du projet de budget 2017.

Les commissaires, qui ont reçu toutes les informations nécessaires à l'analyse du projet de budget, remercient toutes ces personnes pour leur collaboration et leur disponibilité. Ils ont été très bien accueillis et toutes les questions de compréhension liées à leur statut de débutant dans l'exercice d'étude du budget – et qui parfois sortaient du cadre strict de la commission des finances – ont trouvé des oreilles bienveillantes et leur ont permis une bonne compréhension des différents services.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2016

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	149'351'800	151'809'500	2'457'700	1,65%
Revenus	84'792'300	86'497'300	1'705'000	2,01%
Charge nette	64'559'500	65'312'200	752'700	1,17%

b) Comparaison avec les comptes 2015

	Comptes 2015	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	148'672'570	151'809'500	3'136'930	2,11%
Revenus	86'462'124	86'497'300	35'176	0,04%
Charge nette	62'210'446	65'312'200	3'101'754	4,99%

Remarques générales

Le budget 2017 de l'Ordre Judiciaire Vaudois présente un excédent de charge nette de 65.31 mios, en augmentation de 0.75 mio par rapport au budget 2016.

Evolution des charges entre le budget 2016 et le budget 2017

La progression des charges de 2.46 mios s'explique essentiellement par une augmentation

- de 1.2 mio liée à l'adaptation de la masse salariale et l'augmentation d'effectif de 1.0 ETP de magistrat pour le renvoi des criminels étrangers (groupe 30), effectif par ailleurs diminué de 0.1 ETP transféré à la PolCant pour la gestion des séquestres. Le Conseil d'Etat a décidé (décision du 14.09.2016) de pérenniser 6.0 ETP de greffiers auxiliaires. Cette décision est sans effet financier puisque ces greffiers étaient précédemment engagés comme auxiliaires.
- de 0.3 mio liée à l'augmentation de la rémunération aux curateurs privés (poste 3130)
- de 1 mio liée à l'augmentation de la rémunération des avocats d'office au pénal uniquement (poste 3199)

Evolution des revenus entre le budget 2016 et le budget 2017

La progression des revenus de 1.7 mio s'explique par

- 0.9 mio au poste 4210 liée à l'adaptation aux comptes 2015 des émoluments des offices des poursuites et du registre du commerce
- 0.8 mio au poste 4260 avec l'adaptation aux comptes 2015 pour le remboursement de frais des instances judiciaires (notamment le Tribunal cantonal et le tribunal d'arrondissement)

Remarques supplémentaires

- 3110 : Comme dans les autres services, on notera un moratoire sur les dépenses sous ce poste, pour une variation de – 110'000 fr.
- 3150 : Les systèmes de rayonnages rotatifs doivent être réparés et entretenus. Cette dépense entraîne un surcoût + 40'000 fr.
- 3181 : On note ici une hausse de + 20'000 fr. du montant prévu pour les débiteurs insolubles.
- 4250 : Pour l'anecdote, on relèvera que le petit montant présent sous ce poste concerne les ventes de l'appareil à boissons en self-service dans le hall du Tribunal cantonal.
- 4400 : On notera ici la disparition du montant de 12'000 fr. qui figurait au budget 2016.
- 4472 : Ce poste présente les revenus liés à l'appartement de fonction du concierge dans le bâtiment du Tribunal cantonal.

Conclusion

La sous-commission préavise favorablement l'adoption du projet de budget 2017 de l'OJV.

28.9 Secrétariat général du Grand Conseil

Commissaires : M. Philippe Randin
Mme Graziella Schaller, rapportrice

Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission ont consacré un entretien à l'examen du budget 2017, avec le Secrétaire général, M. Igor Santucci et son adjoint, M. Sylvain Jaquenoud. Nous le remercions de leur collaboration, disponibilité ainsi que de la qualité des informations communiquées.

a) Comparaison avec le budget 2016

	Budget 2016	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	8'287'600	8'446'500	158'900	1.92
Revenus	12'700	4'000	-8'700	-68.50
Charge nette	8'274'900	8'442'500	167'600	2.03

b) Comparaison avec les comptes 2015

	Comptes 2015	Budget 2017	Variation	
			en francs	en %
Charges	7'398'742	8'446'500	1'047'758	14.16
Revenus	1'232	4'000	2'768	224.62
Charge nette	7'397'510	8'442'500	1'044'990	14.13

Le nouveau bâtiment du Parlement a été au centre des discussions. Les députés y siégeront pour la 1^{ère} fois lors de son inauguration, le Vendredi-Saint 14 avril 2017, date commémorative de la 1^{ère} réunion du Grand Conseil vaudois, le 14 avril 1803.

2017 verra une nouvelle législature commencer, avec l'installation des nouveaux députés et conseillers d'Etat.

Ces deux événements extraordinaires, mais ponctuels auront un impact sur le budget 2017. Par son secrétariat général, le Bureau du Grand Conseil s'est engagé à ce que ces dépenses exceptionnelles soient inscrites au budget seulement pour 2017, et ne soient pas renouvelées par la suite, exception faite du poste d'intendant. Ce poste, créé pour répondre aussi bien aux besoins internes des députés qu'aux demandes externes figure au budget 2017 pour un montant de 45'000 fr.

L'installation dans ce nouveau bâtiment va occasionner dès 2017 un grand changement dans les habitudes de travail des députés comme des conseillers d'Etat, puisque les séances de commissions (environ 250 par année parlementaire) se tiendront à l'avenir exclusivement dans le nouveau bâtiment et dans les salles attenantes du secrétariat général, comme cela a été précisé dans l'EMPD. Quatre nouvelles salles de commissions font partie du projet et s'ajouteront à la salle du Bicentenaire. Un véritable « complexe » sera mis en service, sur trois bâtiments : Parlement (nouveau bâtiment), salles de commission (maison des Charbon, sur Cité-Devant, entièrement réaménagée) et secrétariat général et Bicentenaire (place du Château 6). De nombreuses manifestations s'y tiendront dès 2017, et il attirera de nombreux visiteurs. Il est également prévu que les salles du complexe parlementaire puissent être utilisées par des tiers, dans le cadre d'un règlement d'utilisation adopté par le Bureau du Grand Conseil.

L'intendant assumera des tâches qui déchargeront en partie le travail des huissiers lors des séances plénières ; les huissiers ne seront par ailleurs plus sollicités lors des quelque 250 séances de commissions, organisées exclusivement par l'intendant. Une gestion permanente des lieux sera nécessaire, pour répondre aux sollicitations internes et externes, et le Bureau a estimé qu'un intendant à plein-temps était nécessaire dès avril pour ces tâches. Une flexibilité toute particulière sera demandée à cette personne au niveau des horaires (séances ou manifestations tôt le matin, pendant la pause de midi, en soirée et le week-end).

Bien que le Bureau ait validé la nécessité d'un poste à plein temps dès avril 2017, au budget ne figurent que 45'000 fr., représentant le financement pour un poste annuel à mi-temps, alors que le complexe parlementaire sera en fonction dès avril. Le SPEV qui a analysé le cahier des charges établi par le Bureau, s'est déterminé favorablement sur la pertinence de la fonction d'intendant. Les commissaires de la COFIN ont également pris connaissance du cahier des charges et l'ont transmis à la commission.

Proposition d'amendement : La sous-commission propose d'amender la rubrique budgétaire 3010 correspondant au poste d'intendant, en complétant le montant à disposition de 22'500 fr. afin de couvrir le salaire du poste d'intendant à temps plein dès le mois d'avril, portant ainsi la rubrique 3010 à 1'986'800 fr. La sous-commission propose également de porter dans le budget l'effectif total à 17,8 ETP, au lieu des 17,3 ETP mentionnés, afin d'y inclure formellement le poste à temps plein de l'intendant. La COFIN, en séance plénière, a décidé d'adopter cet amendement (voir ch. 1.1.1 de ce rapport).

Les autres modifications apportées au budget 2017 du Grand Conseil sont décrites ci-après :

- 3000 Diminution de 30'000 fr. par rapport au budget 2016. Le Bureau a décidé de réduire la rubrique 3000 afin de compenser entièrement l'augmentation dans le compte 3001 (voir ci-après).
- 3001 L'augmentation de 30'000 fr. est due à l'augmentation de l'indemnité pour les frais administratifs, qui passe de 600 fr. à 800 fr. (200 fr. x 150 députés = 30'000 fr.) lors de la nouvelle législature. Il s'agit de la conséquence budgétaire de la proposition (qui figure dans le projet de décret 2017-2022 sur les indemnités pour la prochaine législature) de la suppression quasi totale du papier avec en contrepartie cette augmentation de l'indemnité pour frais administratifs. Cette hausse est totalement compensée par une baisse des jetons de présence (voir compte 3000).
- 3010 Effectif total 2017 : en tenant compte des explications ci-dessus et de la décision du Bureau du Grand Conseil, les commissaires proposent d'inscrire au budget 17,8 EPT, ce qui représente une augmentation de 1 EPT par rapport à la situation actuelle, et qui concerne le poste d'intendant à plein temps pour la gestion du futur bâtiment du Parlement et de ses salles, dès avril 2017.
- 3090 Hausse de 9'200 fr., qui découle de la croissance du service ces dernières années (création et développement du secrétariat des commissions) ; est entièrement compensée, par la mise à zéro du 3056, qui n'était plus utilisé.
- 3130 Hausse de 90'000 fr. : 70'000 fr. pour l'assermentation, financée par moitié par le Grand Conseil et par moitié par la chancellerie, et 20'000 fr. pour la Société Suisse des Questions Parlementaires, qui tiendra son assemblée annuelle à Lausanne en 2017.
- 3132 Hausse de 15'000 fr., seulement en 2017, pour le mandat de l'entreprise de régie des séances du Grand Conseil (nouvelles cartes magnétiques, badges, tests, formation).

Conclusion

La sous-commission préavise favorablement l'adoption du projet de budget 2017 du Secrétariat général du Grand Conseil.